

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ



11^e Année N^o 3

Juillet - Sept. 1924



LES FORTIFICATIONS DE LA CITADELLE DE HUE

Par le L^t - COLONEL ARDANT DU PICQ,

Commandant d'Armes.

1. - LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT

L'expression courante « Citadelle de Hué » désigne très improprement le vaste quadrilatère régulier, de dix kilomètres de pourtour, qui appuie une de ses faces sur le Fleuve Parfumé. En raison de ses grandes dimensions et de la ville qu'il circonscrit, il vaudrait mieux l'appeler « enceinte fortifiée », et employer le mot « Citadelle » dans son sens technique d'ouvrage plus restreint situé à l'intérieur de l'enceinte, de réduit où la garnison pourrait encore résister après la chute des premières défenses. Dans le cas actuel, ce réduit pourrait être constitué, par exemple, par le Palais Impérial, auquel la désignation de « Citadelle » s'appliquerait plus exactement.

La « Citadelle de Hué » est donc, en réalité, une ville fortifiée, comme certaines de nos vieilles villes de France, et Michel D^{urc} Chaigneau, dans ses *Souvenirs de Hué*, caractérise bien son aspect général de la façon suivante :

« L'enceinte fortifiée de Hué, construite d'après le système de « Vauban, et dont les travaux ont été dirigés par des Français, res-
« semble extérieurement à une ville de guerre européenne, moins
« ses larges portes surmontées d'un pavillon chinois, qui ôtent toute
« illusion aux étrangers lorsqu'ils s'en approchent » (1).

(1) Michel D^{urc} CHAIGNEAU : *Souvenirs de Hué* (Paris, 1867), page 144.

Qui a dressé les plans de cette forteresse ? Est-ce Olivier de Puymanel, un des collaborateurs de Gia-Long, comme le rapporte le Capitaine Bastide dans une conférence citée dans le *Bulletin des Amis des Vieux Hué* ? C'est possible. « Cet Officier, mort à 31 ans, dit A. Faure dans son ouvrage sur Mgr Pigneau de Béhaine (p. 200), avait accompli en Cochinchine une œuvre considérable que ceux qui connaissent les nombreuses fortifications à la Vauban, qu'il y éleva dans une période de dix années, ont pu apprécier et admirer ». Mais il ne faut pas oublier que le Colonel Olivier est décédé en 1799 et que les travaux de la Citadelle de Hué n'ont commencé qu'en 1805. Ils ont donc pu être exécutés sur des plans antérieurement établis par cet officier, peut-être plans spéciaux dressés sur les lieux, mais, plus probablement, plans schématiques que l'Empereur Gia-Long fit adapter à la configuration topographique du pays.

C'est l'Empereur Gia-Long, en effet, qui « au 3^e mois de la 3^e année de son règne, en 1804, avait étudié lui-même les lieux depuis le territoire du village de Kim-Long, jusqu'au village de Thanh-Hà, en vue d'agrandir et de reconstruire sa Capitale.....; il donna de sa main les mesures et les dimensions nécessaires pour la construction des remparts " (1). Cette construction, sinon conforme aux plans du Colonel Olivier, tout au moins inspirée, sans aucun doute, des notions de fortification qu'il avait inculquées aux Annamites, fut peut-être dirigée par des Français, comme le prétend Đứơc Chaigneau dans le passage cité, mais aucun autre document à ma connaissance ne permet de l'affirmer.

Ces hypothèses sur la collaboration des aides européens de Gia-Long une fois formulées, il reste à montrer les considérations auxquelles obéit l'empereur pour fixer l'emplacement de sa capitale fortifiée.

Il n'avait aucune raison pour la déplacer trop loin de Phú-Xuân, où les Nguyễn avaient établi leur résidence depuis 1687. Cet endroit, en effet, répondait parfaitement aux conditions de sécurité exigées pour une capitale en pays encore troublé. Il était assez proche des montagnes pour y permettre un refuge en cas d'événements graves, et assez loin de la mer pour être à l'abri des incursions de pirates et de l'action de navires de guerre étrangers. D'autre part, les jonques marines remontaient approximativement jusqu'à Phú-Xuân, qui se trouvait ainsi, au point de vue commercial, jouir de tous les avantages d'un port du littoral, sans en avoir les inconvénients militaires ou politiques.

(1) S. E. Võ-Liên, Ministre des Travaux Publics : *La Capitale du Thuận-Hóa* (Hué). *Bulletin des Amis du Vieux Hué*. 1916, page 277.

Enfin, en transportant sa capitale de Kim-Long à **Phú-Xuân, Ngãi-Vương** l'avait éloignée des hauteurs de la « Tour de Confucius », qui la dominaient vers l'Ouest, et de celles du « Rempart Cham » (1), qui la commandaient au Sud, de l'autre côté du fleuve. Elle se trouvera ainsi placée pour longtemps hors de portée efficace des pièces d'artillerie lisse qui auraient pu être mises en batterie sur ces collines.

Gia-Long aurait pu désirer la pousser le plus possible dans le coude que fait le fleuve immédiatement à l'Est de Bao-Vinh, de façon à mieux commander ce port, alors très important, et à avoir deux faces de la citadelle protégées par ce coude. Mais, pour adapter ainsi la citadelle au terrain, il aurait fallu lui donner une forme asymétrique et une orientation différente de celle qu'elle a aujourd'hui. Aussi, Gia-Long préféra-t-il la construire sur le quadrilatère régulier qu'elle occupe actuellement, en lui accolant, pour commander Bao-Vinh, un ouvrage spécial, un « dehors », pour parler le langage de la fortification permanente.

Le secret du choix de cet emplacement nous est révélé par le R. P. Cadière dans son article sur la « Merveilleuse Capitale » (2). il fallait que la face principale de la Capitale fût tournée sensiblement vers le Sud, suivant une orientation traditionnelle, et que l'axe de l'habitation du souverain fût situé dans une des directions favorable de la boussole géomantique. La direction N. O. S. E., adoptée pour cet axe, est une des directions propices, et, comme elle est en outre celle de la colline qui s'élève à trois kilomètres au Sud du fleuve et que sa forme et son emplacement ont fait appeler " l'Ecran du Roi ", elle permet à la porte principale d'être protégée par cet écran mystérieux contre toutes les influences néfastes, contre toutes les puissances invisibles. Enfin, les deux petites îles du fleuve, situées en amont et en aval de la Citadelle, représentent respectivement le Tigre blanc et le Dragon bleu, qui se trouvant ainsi, suivant les règles géomantiques, le premier à droite et le deuxième à gauche du palais du souverain assis sur son trône face au Sud, en rendent l'emplacement éminemment favorable.

II. - L'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

Aussitôt que Gia-Long, en 1804, eût fait choix de l'emplacement de la future citadelle, il fallut se préoccuper d'aménager le terrain pour sa construction.

(1) Cote 23, sur la route de Ban-Bo à la tombe de **Tự-Đức**, et massif de collines à l'Est de cette cote (Carte à 1/25.000 du Service Géographique de l'Indochine).

(2) *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1916, pp. 247 et suivantes.

Les travaux entrepris à cet effet donnèrent lieu à une modification importante de l'hydrographie des environs (1).

A cette époque, un bras du Fleuve Parfumé commençait au marché de Kim-Long (2), passait au marché de **Vạn-Xuân**, continuait approximativement son cours dans la direction d'écharpe que suit actuellement le Canal Impérial à l'intérieur de la Citadelle, coulait sous le ponceau de **Thê-Lại** (3), et rejoignait le grand bras du fleuve, à 500 mètres environ à l'Est de Bao-Vinh. Les deux bras du fleuve formaient ainsi une île très allongée, dont le grand axe, long de 4 k. 500 environ, était orienté S. O.-N. E. Elle est désignée sous le nom d'Ile du Roi dans des documents de l'époque, car c'est dans cette île, à **Phú-Xuân**, sensiblement sur l'emplacement du palais actuel, que les **Nguyễn** avaient établi leur résidence depuis 1687.

Le bras du fleuve qui l'enserrait au Nord-Ouest coulait à pleins bords et fichait contre la face Sud-Ouest de la Citadelle en projet. En 1805, Gia-Long le fit donc obstruer par deux digues, l'une au marché de Kim-Long, l'autre à celui de **Kể-Van (Vạn-Xuân)**. Il paraît vraisemblable que son lit ne fut comblé qu'en partie et qu'il ne le fut pas, en particulier, à sa traversée de la face Sud-Ouest de la Citadelle. Il faut croire, en effet, qu'une porte lui fut ménagée dès alors dans le rempart, car la nécessité d'installer cette porte dans une courtine est le seul motif qui explique l'irrégularité des dimensions des bastions actuels de cette face, si tant est qu'elle suive exactement les contours de l'ancienne enceinte Kinh-Thành.

Cette obstruction de la partie occidentale du bras de Kim-Long pouvait, d'ailleurs, dans l'esprit de Gia-Long, n'avoir qu'un caractère temporaire et être uniquement destinée à permettre le creusement, sans invasion de l'eau, du canal à l'Ouest de la Citadelle. Plus tard, ce canal se trouva suffisamment alimenté, comme le canal Nord, par le bras du **Tiểu-Giang**, dont nous parlerons plus loin, et la rupture de la digue de **Kể-Van** ne fut donc plus envisagée.

En même temps, Gia-Long faisait transformer le cours oriental du fleuve de Kim-Long, c'est-à-dire les quatre tronçons rectangulaires qui commencent au pont **Khánh-Ninh** près des bâtiments actuels du Service de l'Agriculture (4), en un canal que **Minh-Mạng**, en 1820,

(1) Voir les Planches LXXXIV, LXXXV, LXXXVI.

(2) Voir à ce sujet : le *Canal Impérial*, par le R.P. CADIÈRE. *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1915, p. 19.

(3) Ce ponceau se trouve sur le quai actuel de **Đông-Khánh** (quartier de **Gia-Hội**).

(4) Voir Planche LXXV.



Planche LXXV. — Le pont Khánh -Ninh, sur le Canal Impérial



appellera « **Ngự-Hà** », ou Canal Impérial (1). Ce travail se fit en 1805, puisque la face Est de la Citadelle, construite la même année, a été tracée pour laisser dans une courtine la porte de sortie du canal. « Ce canal, dit le R. P. Cadière, enserrait donc sur trois côtés l'endroit occupé par les greniers et magasins royaux. Il avait été creusé manifestement pour permettre aux barques et aux jonques de venir s'amarrer à la porte même des greniers et faciliter ainsi l'emmagasiner du riz et autres produits qui arrivaient des provinces du royaume ou des autres pays ».

La stèle du pont **Khánh-Ninh**, érigée sous l'Empereur **Minh-Mạng**, nous apprend que « l'eau sortait de la Citadelle par l'Est, où le Canal communique avec le canal **Hồ-Thành** qui entoure la Citadelle ». Elle ne permet pas de préciser si cette communication entre les deux canaux remonte à 1805, époque de la construction du canal **Ngự-Hà**, ou existait seulement en 1836, date de l'érection de la stèle. Il est pourtant assez logique de supposer qu'en 1805 la partie Nord du canal **Đông-Ba** (2) existait, et qu'on l'avait constituée en aménageant simplement la voie d'eau qui contourne le **Mang-Cá**, laquelle paraît, en raison de la sinuosité de son cours, être naturelle et avoir même imposé l'emplacement, sinon la forme, du **Mang-Cá**.

Il est très intéressant de rechercher de quel affluent du Fleuve Parfumé cette voie d'eau pouvait constituer un tronçon. Ne serait-elle par le terminus sur le fleuve du **Tiểu-Giang**, qui s'en sépare à 1.600 mètres à l'Ouest de la " Tour de Confucius ", contourne au Nord les coteaux de cette pagode et aboutit actuellement dans le canal Ouest de la Citadelle, presque en face du **Mirador III** (porte **Chánh-Tây**) ?

De ce dernier point, quel était son cours ? Il ne suivait pas le tracé du canal Nord, puisque ce canal, nous dit S. E. **Võ-Liêm** (article déjà cité), fut " creusé " en 1805. On serait plutôt porté à croire que son lit était jalonné par les mares qui se succèdent en un chapelet de rectangles allongés, interrompu seulement par les chaussées des routes, à l'intérieur des remparts et parallèlement à eux, depuis la porte **Chánh-Tây** (**Mirador III**) jusqu'à la porte **Đông-Bắc** (**Mirador X**). Si l'on se laisse guider par le sentiment de la continuité de la courbe de la voie d'eau qui contourne le **Mang-Cá**, on voit que son aboutissement naturel devait être la dernière de ces mares, dont elle n'est aujourd'hui éloignée que de trois cents mètres. Par contre, la

(1) Stèle de **Minh-Mạng** à l'entrée de la Concession (Pont Sud) ; traduction de M. **Ưng-Trình**, Directeur du **Quốc-Tử-Giám**.

(2) Le canal **Đông-Ba** forme l'un des trois côtés du canal **Hồ-Thành-Hà**, celui du N. E.

brusquerie du coude de la voie d'eau, au moment où elle devient rectiligne, montre bien qu'il s'agit d'un raccord artificiel entre un cours d'eau naturel, sinueux, qui longe le **Mang-Cá**, et un canal, en ligne droite, creusé de main d'homme. C'est donc bien le lit primitif du **Tiểu-Giang** que nous retrouvons dans les mares entre les Miradors III et X et dans le canal de circonvallation du **Mang-Cá**. On ne le détourna de son cours qu'après le creusement du canal Nord de la Citadelle, dans lequel on le fit se déverser et qu'il alimenta désormais de ses eaux.

A « l'Ile Royale » reconstituée par le R. P. Cadière, j'ajoute donc une plus grande île, qui englobe la première et s'étend sur sept kilomètres de long, entre les coudes que dessine le Fleuve Parfumé à Ba-Tham et à Bao-Vinh.

Cette hypothèse est confirmée par plusieurs autres arguments, tirés de l'examen des fortifications, et que l'on trouvera en temps voulu, au cours de cette étude.

Si on veut bien l'admettre, les seules parties du canal circulaire, dont la construction en 1805 ne serait pas prouvée, seraient les parties rectilignes des côtés S. E. et N. O. allant depuis le fleuve respectivement jusqu'aux portes **Đông-Bắc** (Mirador X) et **Chánh-Tây** (Mirador III). On peut supposer que son creusement ne resta pas ainsi inachevé et que c'est donc bien vers 1805 qu'il fut entièrement terminé. Il fut appelé en 1821, sous **Minh-Mạng**, **Hồ-Thành-Hà**, ou Canal de défense de la Citadelle.

III. - ÉPOQUE DE LA CONSTRUCTION ET FORME GÉNÉRALE DE LA CITADELLE

Sur le terrain ainsi aménagé, les travaux de la Citadelle commencèrent sans tarder.

L'enceinte **Kinh-Thành** fut élevée, en 1805, sur l'emplacement de l'enceinte actuelle (1).

Ses murs étaient en terre ; ils étaient hauts de 6m12, épais de 2 mètres au sommet et de 2m52 à la base.

A la même époque, fut construit l'ouvrage dehors, appelé alors **Thái-Bình-Đài**, en 1836 **Trần-Bình-Đài**, et de nos jours **Mang-Cá**. Il n'avait qu'une porte, la porte **Trương-Dinh**, le reliant au Corps de place.

(1) Ces renseignements sur les dates de construction des éléments de la Citadelle sont extraits de l'article déjà cité de S. E. **Võ-Liêm**.

En huit mois, la construction de cette enceinte fut terminée.

En 1805 également, entre le canal et l'enceinte, furent creusés les fossés de la Citadelle, de 30 mètres de largeur et 4 mètres de profondeur, laissant entre eux et le mur une berme de 10 mètres. On s' imagine facilement comment furent employées les terres provenant du creusement du canal et des fossés. S. E. Vo-Liêm nous dit que « les berges de la rivière devant la Citadelle furent remblayées. » Il est certain que la même opération dut être faite sur les deux rives du canal, en particulier entre le canal et les fossés, pour la constitution du glacis. Les terres du fossé durent également être utilisées pour la construction du parapet, car, ainsi que nous le verrons plus loin, le déblai du premier et le remblai du second ont des volumes comparables. La terre du parapet ne semble pas, d'ailleurs, provenir de l'intérieur de la place. Son extraction aurait donné lieu à des excavations à proximité des parapets qu'on ne retrouve, sous forme de mares, que contre la face Nord. Or, de ce côté, nous avons émis l'hypothèse que ces mares étaient les vestiges du cours du Tiêu-Giang, hypothèse justifiée, car si elles avaient été creusées de main d'homme, pour fournir les terres du parapet, on devrait les retrouver tout le long de celui-ci, et non point seulement sur la face Nord.

Les remparts en briques furent élevés en 1818- 1819, sur les côtés Sud, Ouest et Nord. Sur le côté Est, ils ne furent bâtis qu'en 1822, sous le règne de Minh-Mạng. On peut supposer qu'ils doublèrent, à l'extérieur, les anciens murs en terre, qui ne furent pas détruits. Ainsi s'expliquerait que la berme ménagée à leur pied ait été réduite de son ancienne largeur de 10 mètres à sa largeur actuelle de 8m50 en moyenne (7 mètres de terre + 1, 50, épaisseur du mur d'escarpe du fossé). Ceci suppose toutefois qu'en 1822 les fossés n'avaient pas encore reçu leurs murs de soutènement de 1 mètre à 1m50 d'épaisseur, ce qui est incontestable, car ces murs ne durent être construits qu'ultérieurement, peut-être au moment où la largeur du fossé fut portée à 40 mètres, largeur actuelle, peut-être en 1826, en même temps que ceux du canal Ngự-Hà. La largeur de la berme de l'époque était donc de 10 mètres de terre. La différence de 3 mètres entre les parties en terre de la nouvelle et de l'ancienne berme (7 mètres environ et 10 mètres) correspondrait à l'épaisseur possible au niveau du sol du mur de briques, qui aurait donc bien été bâti devant le mur primitif en terre.

Les portes de la Citadelle furent construites en 1809.

En 1824, on éleva des miradors sur les portes **Chánh-Đông** (Mirador IX) et **Đông-Bắc** (Mirador X) ; en 1829, sur les portes **Chánh-Tây** (Mirador III), **Tây-Nam** (Mirador IV), **Chánh-Nam** (Mirador V), **Quảng-Đức** (Mirador VI), **Thế-Nhơn** (nouveau nom donné

alors à la porte **Thế-Nguyên** (Mirador VII) et **Đông-Nam** (Mirador VIII) ; en 1831, sur les portes **Chánh-Bắc** (Mirador I) et **Tây-Bắc** (Mirador II).

En 1830, on construisit le pont de **Đông-Thành-Thủy-Quan** (porte sur l'eau orientale), sortie Est du canal **Ngự-Hà**.

En 1831 seulement, on éleva des murs de tir sur les remparts des faces S. E. et N. E., et, en 1832, sur ceux des faces S. O. et N. O. et du **Mang-Cá**.

D'après S. E. **Võ-Liêm**, leur épaisseur au sommet aurait été de 0m72 à 1 mètre. Comme les plongées actuelles ont environ 1m80, il est donc certain que les murs de tir ont été améliorés plus tard, peut-être sous **Thiệu-Trị** en 1842 et **Tự-Đức** en 1848, années pendant lesquelles des réparations furent exécutées aux remparts.

La construction du Cavalier du Roi, commencée en 1809, fut continuée en 1831.

Telle est, dans ses grandes lignes, échelonnée sur près d'un demi-siècle, l'histoire de la construction de cette grande enceinte fortifiée qu'on appelle la « Citadelle de Hué ».

Par son site, ses dimensions, le soin apporté aux travaux, elle a toujours attiré l'attention des voyageurs. Rollet de l'Isle, ingénieur de la Marine, qui visita Hué en 1883, la décrit ainsi :

« La Citadelle a un développement énorme (2.800 mètres de côté) ; elle est fort bien entretenue, contrairement à celles que nous avons vues au Tonkin (Hanoi par exemple) : les remparts énormes et construits dans le système de Vauban, sont intacts et garnis de nombreuses pièces, abritées chacune par un petit toit de chaume, »

Dans son état actuel, elle se présente sous l'aspect d'un corps de place, en forme de quadrilatère, symétrique par rapport à un axe passant par le Cavalier du Roi et orienté N. O.— S. E. et flanqué, à son saillant Nord, d'un ouvrage dehors appelé **Mang-Cá**.

Chaque face est percée de deux portes, symétriques les unes par rapport aux autres et situées au milieu des deuxièmes courtines à partir de l'extrémité de la face. Toutefois, la face S. E. est percée de deux portes supplémentaires, placées dans l'intervalle entre les deux autres, dans les courtines centrales, de part et d'autre du Cavalier du Roi.

Le corps de place comprend donc dix portes, toutes surmontées d'un mirador, plus la poterne de **Trương-Dinh** qui le fait communiquer avec le **Mang-Cá**.

Les deux portes symétriques des faces N. O. et S. E. sont reliées par des routes rectilignes, qui franchissent respectivement le canal **Ngự-Hà**, ou Canal Impérial, sur le pont de **Vĩnh-Lợi**, ou du Perpé-

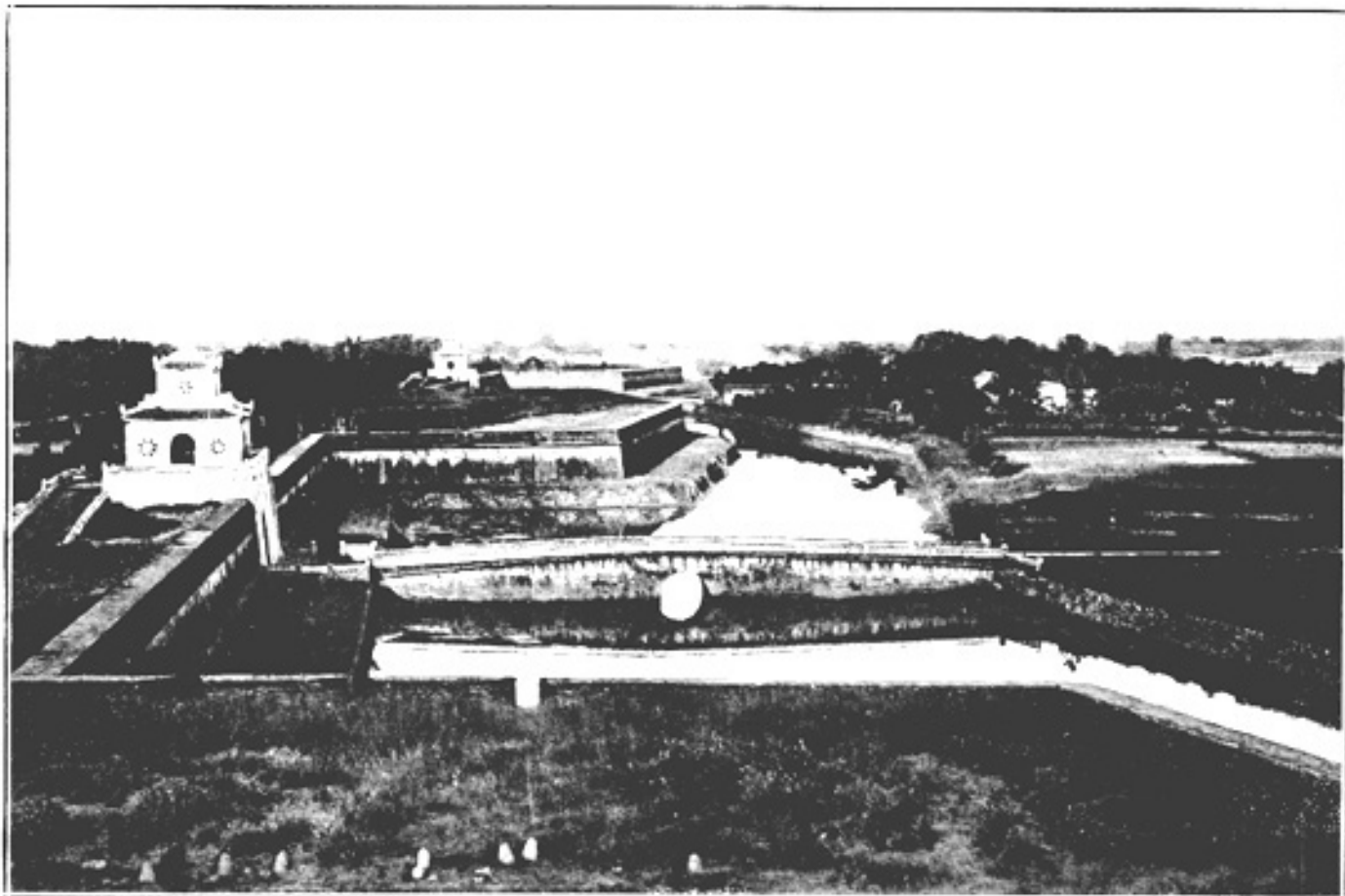


Planche LXXVII. — Le tracé bastionné de la Citadelle de Hué :
glacis, chemin couvert, fossé, ponts, berme, remparts, bastions, courtines, miradors.



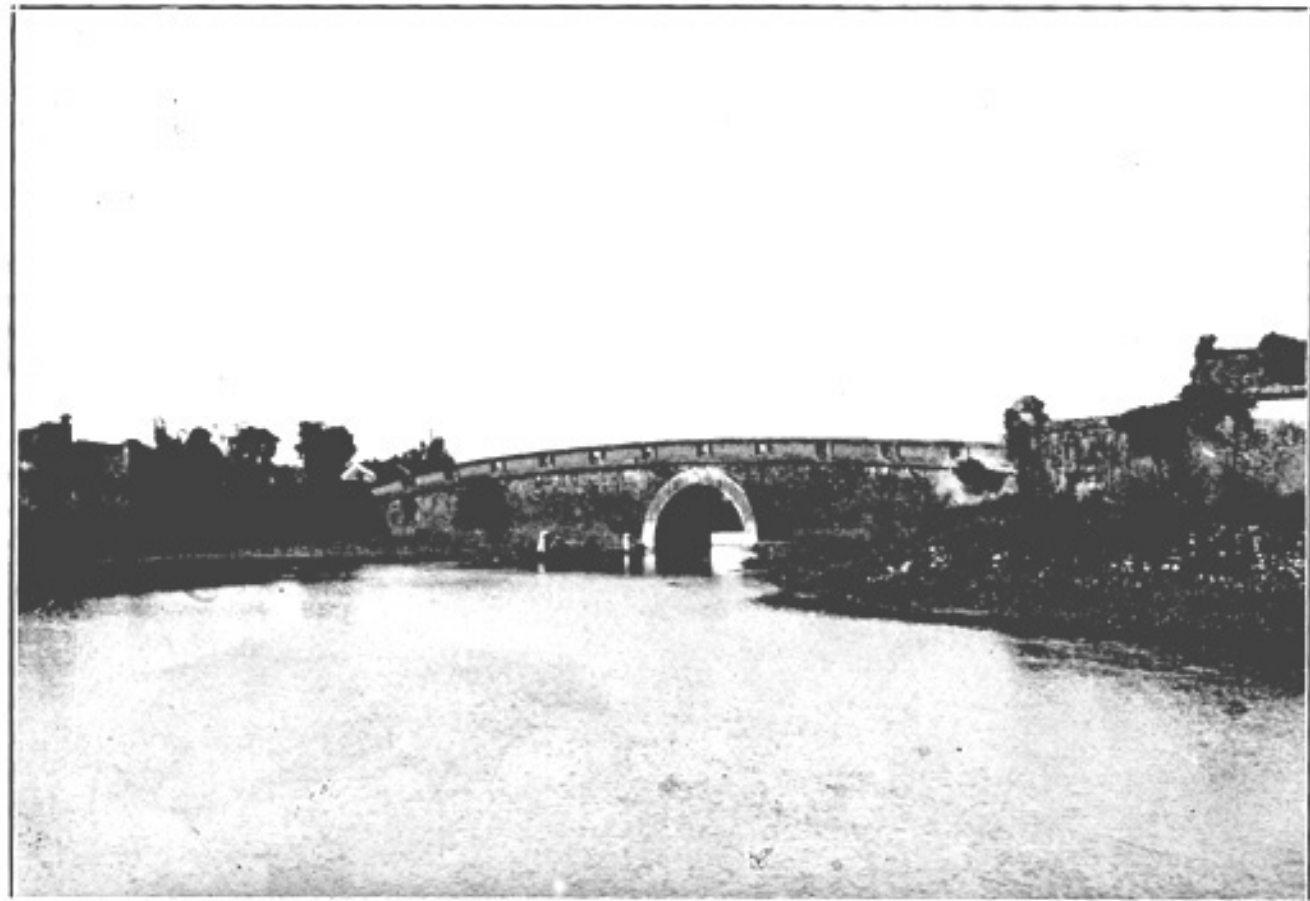


Planche LXXIX. — Le pont Đông -Thành -Thủy -Quan : la brèche du rempart, les 13 embrasures du pont, et les 2 embrasures embouchées des traverses.

tuel Profit, édifié par Minh-Mạng, et sur le pont de Thanh-Cầu (1), construit en pierre sous le même règne, en Juin-Juillet 1820. situé à la sortie Sud de la Concession française et désigné couramment sous le nom de " Pont Sud ".

Entre les faces S. O. et N. E., la route qui devait relier directement les portes Chánh-Tây (Mirador III) et Đông-Bắc (Mirador X) est maintenant coupée par le mur S. O. de la Concession française, et la route qui relie les portes Tây-Nam (Mirador IV) et Chánh-Đông (Mirador IX) fait un léger coude pour contourner au Nord le Palais Impérial.

Des allées rectilignes parallèles aux routes ci-dessus et, comme elles, se croisant toutes à angle droit, sillonnent la Citadelle ; chacune aboutit en face du saillant d'un bastion ou du centre d'une courtine.

Le rempart de la Citadelle est, en outre, percé de deux portes, pour l'entrée et la sortie du Canal Impérial. Nous savons que Gia-Long avait fait aménager les quatres tronçons rectangulaires de son cours oriental, et obstruer sa partie occidentale. Sous le règne de Minh-Mạng, en Juillet-Août 1825, cette dernière partie fut déblayée pour permettre la circulation des sampans, de sorte qu'actuellement le canal Ngự-Hà traverse en écharpe toute la Citadelle, depuis le pont Tây-Thành-Thuy-Quan, ou « Ouverture occidentale des aux de la Citadelle », jusqu'au pont Đông-Thành-Thủy-Quan, ou « Ouverture pour les eaux à l'Est de la Citadelle » (2). Il se prolonge jusqu'aux branches S. O. et N. E. du canal circulaire, qu'il relie (3) ainsi aux fossés de la Citadelle. Sur le glacis, entre les fossés et le canal circulaire, il est franchi à l'Est par le pont de Hàm-Tê aussi appelé pont de Thanh-Long ou du Dragon bleu, à l'Ouest par celui de Hoàng-Tê.

Ce glacis n'était interrompu autrefois que par ces deux coupures. En 1911, pour améliorer la circulation de l'eau dans les fossés

(1) Voir Planche LXXVI.

(2) Toutefois sa partie occidentale, entre les ponts Khánh-Ninh (Pont de la Paix fortunée) et Tây-Thành-Thuy-Quan, est actuellement en train de se colmater et est déjà occupée, entre le pont Vĩnh-Lợi et le rempart, par des rizières et autres cultures indigènes.

Le colmatage gagne d'ailleurs les fossés ; si on les suit depuis le pont Đông-Thành-Thủy-Quan jusqu'à l'un ou l'autre des miradors voisins (Miradors III et IV), on les trouve occupés d'abord par des cultures vivrières indigènes, puis par des rizières, et ce n'est que devant ces miradors qu'ils commencent à reprendre progressivement leur profondeur normale, avec de belles plantations de lotus blancs ou roses.

(3) Tout au moins sur la face N. E. Voir note (2) ci-dessus.

encombrés de plantes aquatiques, on le perça d'une coupure supplémentaire sur la face N. O. de la Citadelle, à hauteur de la séparation entre le corps de place et le Mang-Ca. Cette petite coupure, franchie par un ponceau en béton armé, ne fait toutefois communiquer le canal circulaire et le fossé qu'aux hautes eaux (1).

A l'intérieur de la Citadelle, se trouvent le Palais Impérial, clos de fossés et de murs, et, autour de lui, une véritable ville indigène : ministères, habitations de fonctionnaires de la Cour, de commerçants ou artisans indigènes, écoles, jardins, pagodes, etc, etc... Nous ne les décrivons pas dans cette étude consacrée exclusivement à l'examen des caractéristiques militaires et du mode de fortification de la Citadelle.

IV. - LE TRACÉ

Tout ouvrage de fortification est caractérisé par son tracé et son profil.

Le tracé de l'enceinte de Hué est un tracé bastionné (2).

Le Corps de place est un quadrilatère dont trois faces sont rectilignes et dont la quatrième, au milieu de laquelle s'élève le Cavalier de Roi, est convexe et épouse la courbure du fleuve.

Les faces S. O., N. O., et N. E. mesurent 2.235 mètres de longueur en ligne droite entre les saillants des escarpes des lunettes d'angle ; la face S. E., 2.235 mètres également, mais comptés sur la ligne courbe circonscrite aux bastions et reliant leurs sommets. En ligne droite, elle est donc plus courte et mesure seulement 2.175 mètres. (3)

Chacune de ces faces comprend un certain nombre d'éléments ou « côtés extérieurs ». On désigne ainsi, en terme de fortification, les parties comprises entre les saillants de deux bastions consécutifs, ou, pour les angles du Corps de place, entre le saillant de la lunette d'angle et le saillant du bastion voisin. Ces côtés extérieurs ont les dimensions suivantes (4) :

(1) Les terres de déblai de la coupure servirent à remblayer le sol de la Concession française, à l'emplacement du pavillon actuel des Officiers.

(2) Voir Planche LXXVII.

(3) Mesures relevées sur la carte à 145,000 du Service des Travaux publics.

(4) D'après la même source.

FACE N.O. (en partant de l'Ouest)	FACE S. E.	FACE S.O. (en partant du Nord)	FACE N. E
340	335	375	350
385	370	385	450
375	380	365	365
370	370	355	310
370	380	370	390
395	400	385	370
Total. 2.235	2.235	2.235	2.235

Les côtés extérieurs de 370 à 375 mètres représentent donc un côté extérieur moyen.

Les côtés les plus courts correspondent aux angles du Corps de place (partie Ouest des faces N. O. et S. E., partie Nord de la face N. E.) ou à des raccourcissements de bastions nécessaires pour placer dans des courtines les portes d'entrée et de sortie du Canal Impérial, ou pour faire épouser au Corps de place le contour d'un dehors (Mang-Cá), dont les dimensions devaient être imposées par le terrain.

Les côtés les plus longs sont fonction des mêmes nécessités : raccords d'angles (parties Est des faces N. O. et S. E.) ou allongement de bastion (bastion au Nord de la courtine du pont Thanh-Long, dit de l'Attentat), pour le passage du canal.

Pour mieux se rendre compte des éléments du tracé, il y a lieu de les étudier séparément sur une des trois faces rectilignes, en allant de l'extérieur à l'intérieur de la Citadelle.

Une fois franchi le canal circulaire, on se trouve sur une bande de terre, dont le contour est constitué, à l'extérieur, par les berges rectilignes de ce canal, à l'intérieur par la rive régulièrement dentelée du fossé. Sa largeur varie donc de 70 mètres en face des bastions à 88 mètres en face des courtines. Elle constitue le glacis de la place et était autrefois organisée en conséquence. On retrouve encore, tout autour de la Citadelle, le mur, parallèle au bord extérieur du fossé, qui marque le sommet du glacis et le sépare du chemin couvert, bien que le terrain soit souvent transformé par la construction d'habitations indigènes et par les cultures.

Le chemin couvert est bien indiqué sur la carte à 1/7.000 publiée par le Dépôt de la Guerre (tirage de Novembre 1885) d'après les documents envoyés par le Général de Courcy et les cartes de la Marine, ainsi que sur celle du Lieutenant du Génie Jullien, chef du Génie à

Hué (1885). Il longe les fossés, est large d'une dizaine de mètres devant les bastions, et forme des redans de quarante mètres environ de profondeur (mesurés sur leur axe) devant les courtines sans porte, et de 70 à 80 mètres devant les portes. Sur les faces de ces redans, le mur de soutènement du glacis (1m30 environ d'après un profil annexé à la première des cartes précitées) formait un parapet pour tireurs debout et on y trouvait même des épaulements pour pièces d'artillerie. Au saillant des redans des portes, les cartes mentionnées indiquent un petit ouvrage qui n'était, sans doute, qu'un corps de garde en forme de kiosque ou de pavillon, d'après ce que m'ont raconté des Annamites déjà septuagénaires.

Le fossé qui entoure la Citadelle a une largeur variable d'une cinquantaine de mètres devant les courtines et d'une quarantaine de mètres devant les bastions, aux faces desquels son bord extérieur est toujours parallèle.

Une berme de 8m50 de largeur court au pied des remparts, entre eux et le fossé. Elle n'était interrompue autrefois qu'à l'entrée et à la sortie du canal Ngự-Hà. Les deux traverses en briques (2m10 de hauteur et 1,45 d'épaisseur) renforcées d'un fossé, qui la barrent actuellement, à hauteur des saillants des bastions contigus à la lunette Nord, ont été construites par les troupes françaises pour améliorer la défense de la Concession. Les guérites de briques qui surmontent ces saillants ont été également bâties par nos soldats.

Avant d'aborder l'étude, du tracé des remparts, il est nécessaire de rappeler sommairement les règles d'établissement d'un ouvrage bastionné.

Pour en dessiner le tracé, on élève au milieu de chaque côté extérieur la perpendiculaire à ce côté, appelée « capitale », sur laquelle on prend, en allant vers l'intérieur de la place, une longueur égale au sixième de ce côté. Les droites joignant l'extrémité de cette longueur à celles du côté extérieur constituent les « lignes de défense », sur lesquelles sont bâties les faces des bastions.

Les flancs des bastions sont tracés perpendiculairement aux lignes de défense dont ils assurent le flanquement, et leur longueur est égale à la largeur du fossé.

Parallèlement au côté extérieur, la courtine relie les extrémités des flancs des bastions.

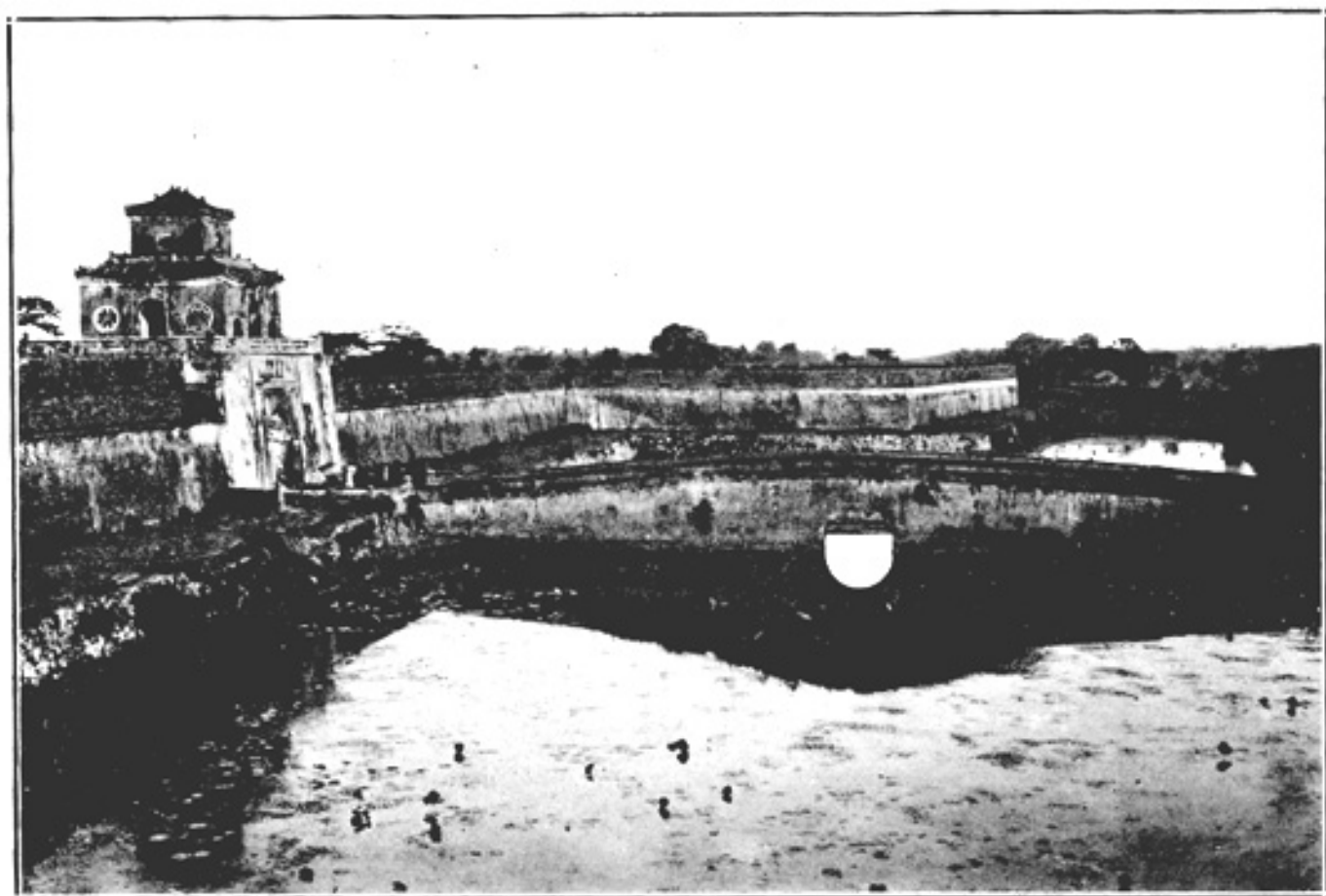


Planche LXXX. — La porte Chanh -Tây (Mirador III), vue de l'extérieur de la Citadelle.

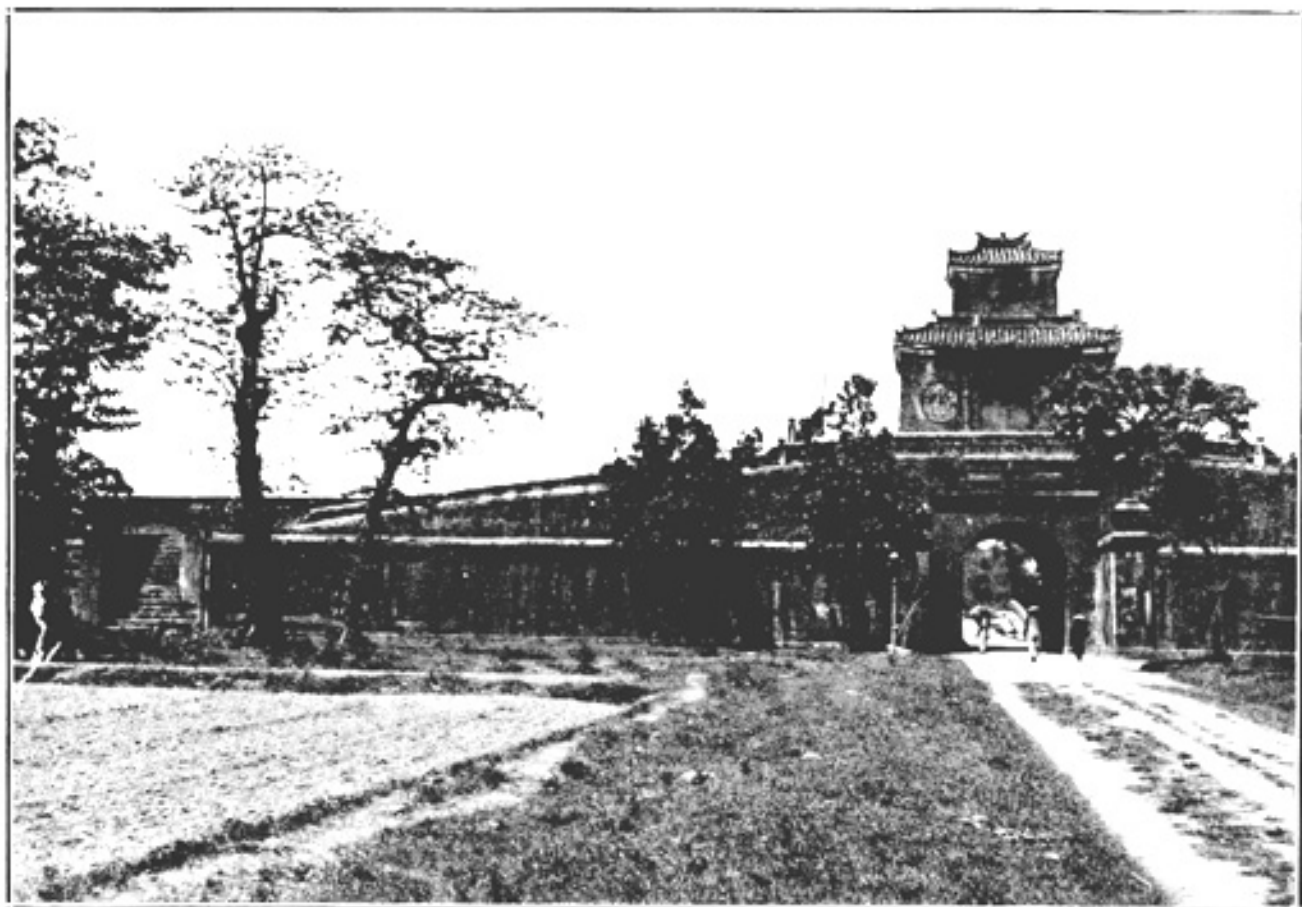


Planche LXXXI. — La porte Chanh -Tây (Mirador III), vue de l'intérieur de la Citadelle.

Les ingénieurs de la Citadelle de Hué ne se sont pas strictement conformés à ces règles classiques, et, pour déterminer la direction des lignes de défense, ils ont pris sur la capitale une longueur plus faible que le sixième du côté extérieur, soit, à titre d'exemple, le dixième environ sur les côtés de la porte Đông-Bác (Mirador X) et de la porte Tây-Bắc (Mirador II).

Ce procédé réduit sensiblement les angles appelés en fortification « angles diminués », c'est-à-dire les angles du côté extérieur et les lignes de défense, et a ainsi l'avantage de placer les faces des bastions moins obliquement par rapport à la direction des objectifs à battre. Par contre, il présente l'inconvénient de diminuer leur longueur, c'est-à-dire celle des crêtes de feux, la longueur des flancs restant invariable et égale à la largeur des fossés. La diminution de la longueur des faces a pour conséquence l'augmentation de celle de la courtine. Cette dernière disposition paraît avoir été voulue et constituer l'application d'une autre règle de la fortification permanente, celle du « minimum de courtine ». Pour battre complètement le terrain devant la courtine, on regarde comme nécessaire que les feux des flancs se coupent sur la capitale à 0m50 au-dessus du fond du fossé. Avec une plongée d'inclinaison $1/n$, il faudrait donc une demi-courtine d'une longueur minimum de $(H 0,50) \times n$. H étant la hauteur de la crête du flanc au-dessus du fond du fossé. A Hué, avec une hauteur de rempart de 6m60 au-dessus de la berme et avec une plongée de $1 / 16$ environ (1), il aurait fallu, pour réaliser cette rasance au-dessus du niveau de la berme, des demi-courtines de 97 mètres. Comme elles n'ont, en général, que 85 mètres environ, la rasance des feux des flancs des bastions n'est théoriquement que de 0m70 devant les portes. Pratiquement, elle est modifiée par la pente variable de la plongée, qui n'est pas parfaitement plane, et par l'inclinaison supplémentaire que donne aux fusils la position même du tireur derrière le mur. Elle suffit, dans ces conditions, à assurer un bon flanquement.

Une constatation assez curieuse, tout au moins dans le cas des côtés examinés (Mirador II et X), c'est que, sur la carte à $1/ 5 .000$ du Service des Travaux Publics, les lignes de défense, au lieu d'aboutir aux extrémités de la courtine, se coupent en son milieu, et par une autre coïncidence, la distance entre la courtine et le côté extérieur se trouve être, en moyenne, du sixième de la longueur du côté. Par la représentation inexacte qu'elle donne de la direction des lignes de défense, la carte dont il s'agit semblerait donc indiquer que les ingé-

(1) Au lieu de $1/6$, inclinaison le plus souvent adoptée.

nieurs de la Citadelle ont scrupuleusement déterminé la direction de ces lignes par le procédé classique du sixième, alors que nous venons de voir qu'il n'en est rien.

Quoiqu'il en soit, voici, mesurées sur le terrain, le long et au niveau de la berme, les longueurs de quelques éléments des remparts :

Courtine du Mirador II (Porte Tây-Bắc)	= 169,40
Courtine suivante à l'Est	= 166,25
Bastion entre flanc Ouest.	= 38
ces deux cour- flanc Est.	= 38,20
tines (bastion face Ouest	= 94,40
moyen). face Est.	= 94,80
Courtine du Mirador X (Porte Đông-Bắc)	= 172,85
Bastion au Sud flanc Nord	= 33,83
de cette cour- flanc Sud.	= 37,00
tine (grand face Nord	= 130,00
bastion). face Sud	= 127,50
Courtine du pont } Đông-Thành- Thủy-Quan (1)	partie Nord de la courtine, ... = 135,00
	retour de berme. = 8,60
	largeur du canal Ngự-Hà, ... = 67,00
	retour de berme. = 8,50
	partie Sud de la courtine. = 24,00
longueur totale de la courtine = 243,20	
Bastion au Sud de flanc Nord.	= 48,60
cette courtine (2) flanc Sud	= 43,50
(petit bastion). faces	= 42,00

Le raccord entre les faces bastionnées de la Citadelle se fait par des lunettes qui occupent les quatre angles du Corps de place et dont le tracé n'offre d'autres particularités que d'être plus aplati aux saillants N. O. et N. E. qu'aux saillants S. O. et S. E.

Dernière le mur d'escarpe, le parapet de terre s'étend sur une épaisseur d'une vingtaine de mètres au sommet (18 mètres au Mirador II)

(1) Remarquer les différences entre ces dimensions et celles des cartes

(2) Même remarque que ci-dessus.

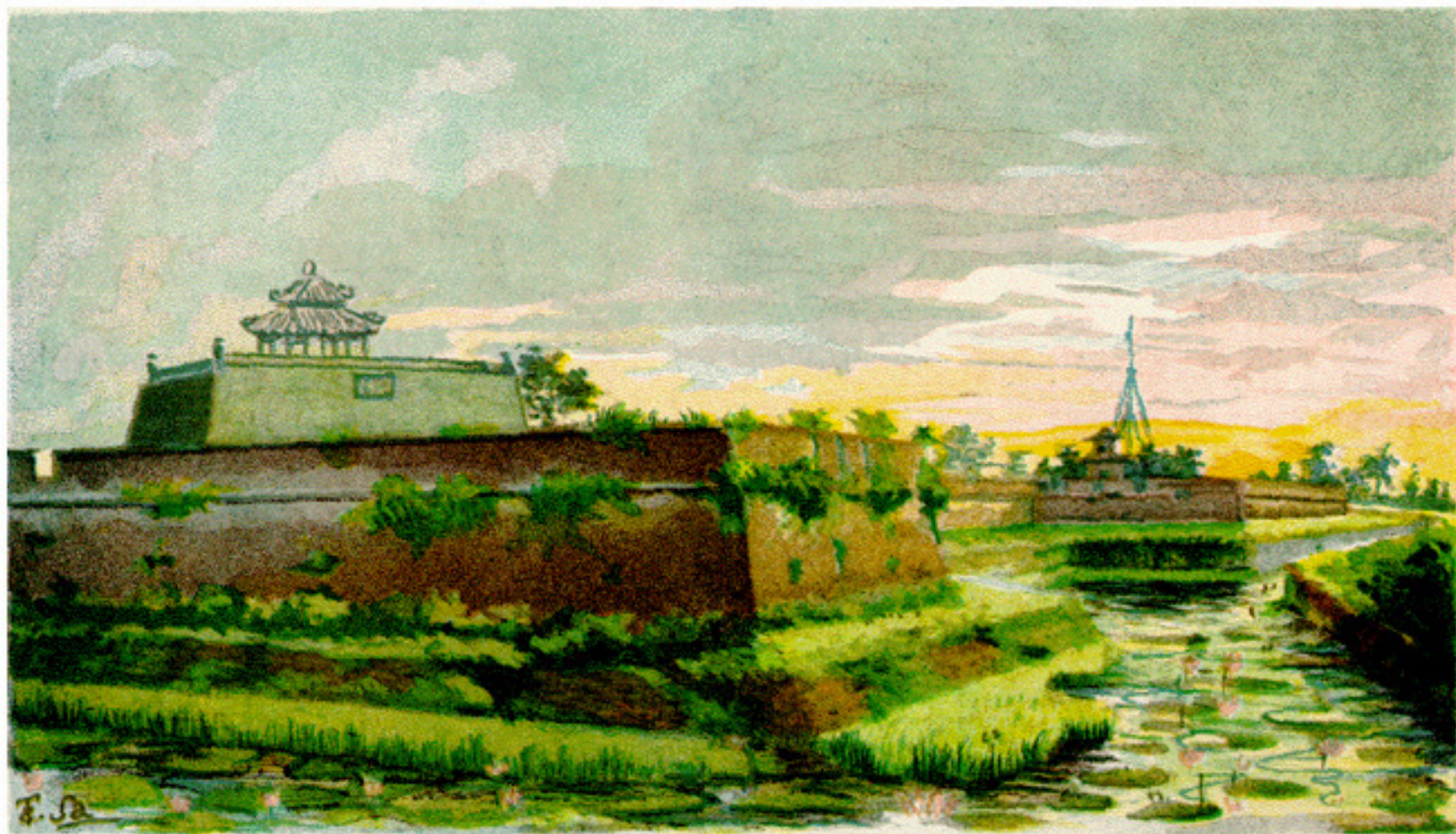


Planche LXXXIbis. — La lunette S. O. de la Citadelle et le pavillon dit « de l'Observatoire » (Aquarelle de M. Tôn -Thất -Sa).

et de 21 mètres environ à la base, au niveau du sol (21m37 sous la porte du Mirador X, y compris l'épaisseur des murs).

En arrière des bastions, la masse du parapet se rejoint au sol naturel, au centre par des plans inclinés et des talus successifs, aux extrémités par de larges chemins d'accès.

A l'intérieur de chaque bastion, se trouve un magasin à munitions (1) construit dans le saillant du parapet et protégé par son terrassement. Toutefois, deux magasins existent dans chacun des bastions qui se trouvent immédiatement au Nord, l'un du pont Tây-Thành-Thủy-Quan, l'autre de la porte Chánh-Đông (Mirador IX)

Tout le long des remparts, on remarque des embrasures (2) pour pièces d'artillerie. Elles sont pratiquées à raison de trois par flanc et cinq par face de chaque bastion ou de chaque lunette.

Toutefois, le plus grand et le plus petit des bastions, ceux qui encadrent au Nord et au Sud le pont Thanh-Long, ont respectivement neuf ou deux embrasures sur chaque face. Il y a donc sur chaque côté de la Citadelle, formé de 5 bastions et deux demi-lunettes, 24 groupes d'embrasures, correspondant à 24 batteries de 5 ou 3 pièces(exceptionnellement 9 ou 2 pièces). C'est à ces batteries que correspondent les 24 Phao-Đại (emplacements destinés aux abris des canons au-dessus des remparts) que S. E. Võ-Liêm signale comme élevés en 1818 sur chacun des quatre côtés de la Citadelle.

A ces embrasures, il faut encore ajouter les trois qui existent dans la courtine du rempart, au-dessus du pont Tây-Thành-Thủy-Quan, et les quinze qui permettent la défense de la brèche du pont Đông-Thành-Thủy-Quan.

Une mention spéciale doit être accordée à ces deux ponts (3), en raison de la différence caractéristique de leur construction.

Le premier (4), belle œuvre de maçonnerie, est plutôt une porte dans le rempart; pratiqué, en effet, dans le corps même du parapet, il ne l'interrompt pas, mais le perce simplement de la voûte étroite sous laquelle coulent les eaux. Au-dessus de cette ouverture, deux chemins, juxtaposés, mais à des niveaux diflérents, constituent la

(1) Dimensions variables. A titre d'exemple : longueur 8m85, largeur 3m80, hauteur 2m55.

(2) Dimensions d'une embrasure à titre d'exemple : hauteur de genouillère 0,22 ; distance entre le fond de l'embrasure et la plongée 1,35 ; largeur en avant 0,90, en arrière 2,85.

(3) Sur ces ponts et leur armement, voir la traduction des deux stèles de **MINH-MẠNG**, par M. **ỨNG-TRÌNH**, Directeur du **Quốc-Tử-Giám** (*Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 1915, p. 15.)

(4) Voir Planche LXXVIII.

voussure supérieure du pont ; vers l'intérieur de la citadelle, le passage le plus bas, par une incurvation harmonieuse, détourne de son axe la rue du rempart qui disparaît dans la masse du parapet et franchit le canal par une rampe en dos d'âne ; entre cette rampe et la banquette de tir d'infanterie, un autre chemin, contigu au premier, mais plus élevé, tend son arc élané, de trois mètres environ de flèche au-dessus du passage inférieur jusqu'à hauteur du parapet dont il assure la continuité.

Le pont *Đông-Thành-Thủy-Quan* (1), au contraire, n'est pas pratiqué dans le parapet mais construit en arrière, comme un pont ordinaire, dans l'axe de la rue du rempart. Devant lui, le parapet est entièrement coupé par une forte brèche de 84m20 de largeur, qui donne passage à deux retours de berme (largeur 8m60) et au canal *Ngư-Hà* (largeur 67 mètres). Ces retours de berme sont barrés par des murailles de 4m20 à 4m45 de hauteur et de 1m45 d'épaisseur, formant traverses, qui prolongent d'abord jusqu'au canal le mur d'escarpe et sont percées chacune d'une ouverture voûtée, aujourd'hui embouchée, puis se replient le long de la berge du canal et jusqu'au pont, sur une longueur de 21 mètres correspondant à toute l'épaisseur du parapet. Dans chacun des deux culs-de-sac rectangulaires ainsi aménagés sur la berme, au pied de la section du parapet, entre celui-ci et le canal, une plate-forme permet à une pièce d'artillerie de tirer par l'ouverture voûtée. Quinze canons-deux sur la berme et treize sur le pont-pourraient donc défendre la trouée du parapet. Un escalier donne accès sur le rempart de part et d'autre de la brèche.

V. — LE PROFIL

Le profil de l'enceinte fortifiée de Hué est caractérisé par ses trois obstacles successifs : le canal circulaire, le fossé extérieur, le rempart.

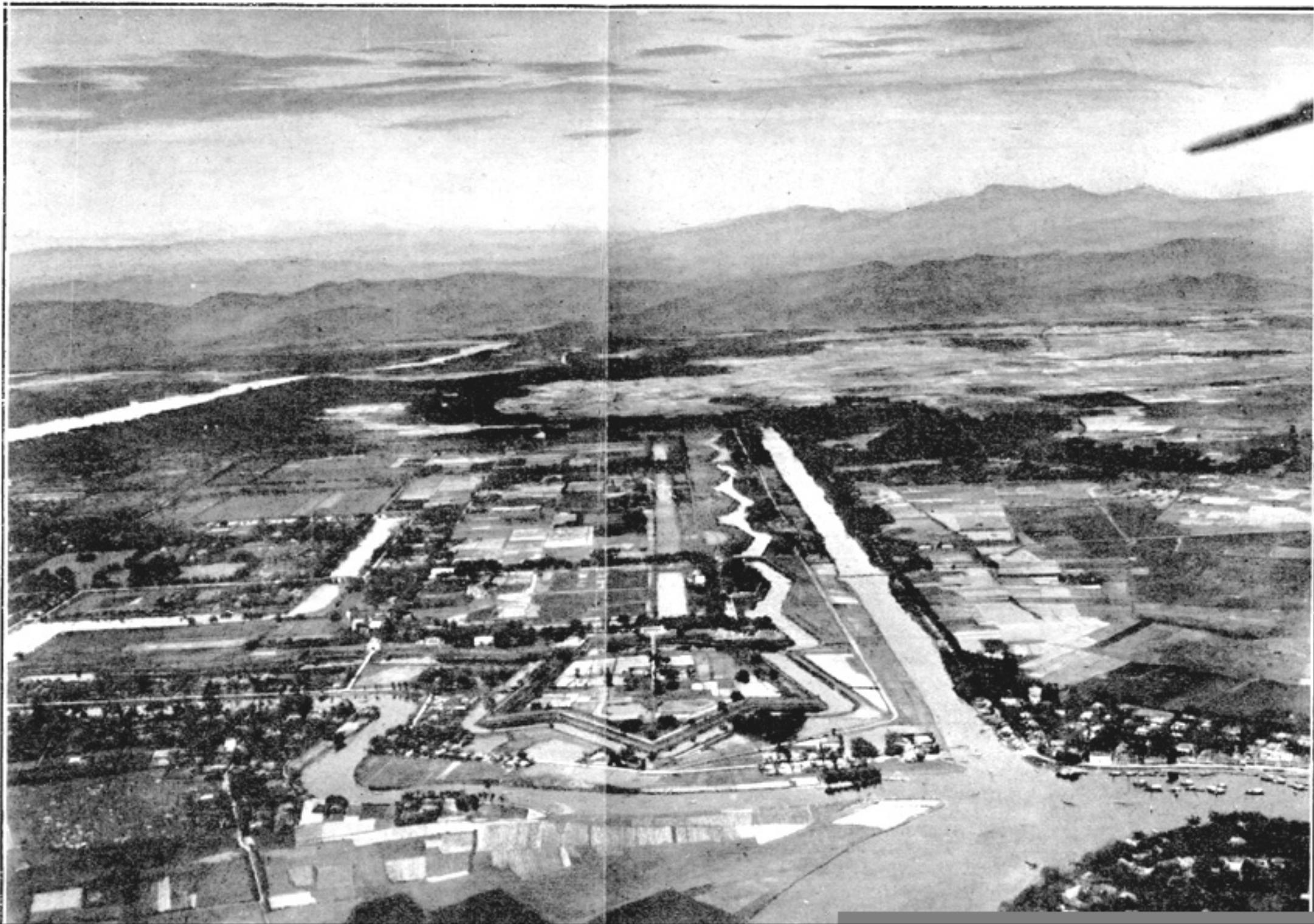
Le canal circulaire, auquel *Minh-Mạng*, en 1821, donna, à juste titre, le nom de *Hồ-Thành-Hà* ou « Canal de défense de la Citadelle », et dont il commença à faire empierrer les deux rives en 1837 (2), entoure de trois côtés la Citadelle et communique, aux trois saillants N. E., S. E. et S. O., avec le Fleuve Parfumé qui borde le quatrième côté.

(1) Voir Planche LXXIX.

(2) Cf S. E. *Võ-Liêm* : article déjà cité.



Planche LXXXIter. — Vue prise en avion de la Citadelle de Hué, du côté de la lunette N. O. (Communiquée par le Service Aéronautique de l'Indochine).



Il n'est franchi actuellement que par quatre ponts :

Le pont du chemin de fer, à l'angle N. O. (largeur du canal 52m00, profondeur 6m40).

Le pont de la route de Confucius, à l'angle S.O. (largeur du canal 13m50, profondeur 3m25).

Le pont dit de **Gia-Hội**, à l'angles. E. (largeur du canal 54m20, profondeur 2m30).

La passerelle dite de **Đông-Ba**, en face de la porte de **Chánh-Đông** (Mirador IX, largeur du canal 53m00, profondeur 3m20).

Une digue étroite et submergée à la saison des pluies (1) le coupe, en outre, un peu à l'Est de la porte **Chánh-Bắc** (Mirador I ; largeur du canal 86m00, profondeur 1m80).

Large et profond, balayé par la marée sur son bras oriental (canal **Đông-Ba**), que suivent les grandes jonques pour éviter le coude du fleuve entre Bao-Vinh et Hué, il constitue un premier obstacle extrêmement sérieux.

Le glacis qui s'étend entre ce canal et le fossé extérieur devait avoir, ainsi que nous l'avons vu, une hauteur de 1m30 environ au-dessus du sol du chemin couvert. Théoriquement, son plan se trouve au-dessous de celui de la plongée des parapets, en général et approximativement, à une hauteur d'homme debout, mais, pratiquement, il est suffisamment rasé par les feux de la place, pour les raisons déjà mentionnées dans l'étude du tracé (surface des plongées imparfaitement plane, pente supplémentaire donnée par l'inclinaison des armes sur la plongée).

Malgré la hauteur du mur du chemin couvert, le rempart s'élève majestueusement à 6m60 au-dessus du sol naturel, à 5m30 au-dessus du niveau du sommet du glacis, exposé à tous les coups de l'artillerie.

La question du défilement ne pouvait guère préoccuper outre mesure les ingénieurs de 1805 : les moyens d'attaque dont disposaient alors, en Indochine, les ennemis éventuels de Gia-Long étaient inefficaces contre ces solides murailles de briques et ce parapet de terre de 20 mètres d'épaisseur ; pour l'époque, la fortification ainsi établie suffisait largement.

Aujourd'hui encore, elle présente une forte valeur défensive. Remarquons, en effet, que, dans le fossé extérieur, l'escarpe de

(1) Cette digue, sans doute de construction récente, rétablie chaque année après la saison des pluies, a pour but, paraît-il, d'empêcher la marée de remonter dans le canal Nord et d'y introduire de l'eau salée préjudiciable aux cultures

soutènement, de même hauteur que la contre-escarpe, est protégée par celle-ci et par la crête du chemin couvert. D'autre part, elle n'est pas prolongée par le mur du parapet, mais séparée de lui par une berme de 8m50, ménagée au pied du rempart. Il en résulte que, si le mur d'escarpe du parapet, battu en brèche par l'artillerie, venait à s'écrouler, ses débris seraient arrêtés par la berme et ne viendraient pas combler le fossé. En somme, avec cette double escarpe du Corps de place, escarpe non protégée du parapet et escarpe protégée du fossé, séparées par la berme, on a réussi à éviter le comblement éventuel du fossé. Même bouleversé par une artillerie moderne, le parapet présenterait donc, au-dessus du fossé, une escarpe à terre croulante, et l'obstacle subsisterait encore.

Le fossé, dont les bords sont revêtus de murs en gros moellons non maçonnés, a quarante mètres de largeur devant les bastions, cinquante-huit à soixante devant les courtines, et quatre mètres de profondeur totale, dont 1m15 d'eau. Sa section droite devant un saillant donne une surface de 160 mètres carrés environ, alors que la section du parapet de ce saillant donne une surface de 120 mètres carrés environ. Il est donc vraisemblable, comme nous l'avons déjà dit, que c'est le déblai du fossé qui a fourni le remblai du parapet (1).

Le parement extérieur du mur d'escarpe du parapet est incliné à 1/10. Il est interrompu à 5 mètres de la berme par une corniche qui est sensiblement au niveau du terre-plein, derrière le mur de tir. Puisque ce dernier mur a été ajouté au mur de soutènement du parapet (en 1831, sous Minh-Mạng), on peut en conclure que la corniche marque probablement l'entablement supérieur du mur d'escarpe primitif. Au-dessus d'elle, le mur de tir s'élève encore de 1m50, prolongeant l'escarpe et portant à 6m60 sa hauteur totale au-dessus de la berme.

La plongée à 1m80 de large et une pente de 1/15 à 1/16

Dans les courtines, en arrière du mur de tir, 1m20 au-dessous de la plongée, court une banquette d'infanterie de 1m70 de large et surélevée de 0m35 à 0m70 par rapport au sol du terre-plein, légèrement incliné vers l'arrière.

Dans les courtines sans porte, ce terre-plein s'arrête à 12 mètres derrière la banquette d'infanterie, à un premier mur de soutènement,

(1) Le fossé primitif n'avait que 30 mètres de large, ce qui ne lui aurait donné qu'une section de 120 mètres carrés. Mais son augmentation de largeur devant les courtines et son développement plus grand que celui du parapet lui ont néanmoins permis de fournir la terre du parapet, et mon raisonnement conserve sa valeur.

qui domine de 1 mètre environ un deuxième terre-plein de 4m35 de largeur, soutenu à son tour vers l'intérieur de la place par un mur de 2m10 de hauteur au-dessus du sol. Ce deuxième terre-plein court horizontalement tout le long de la courtine, s'infléchit ensuite parallèlement aux flancs, et se raccorde par une pente légère au sol du parapet, en arrière des faces des bastions.

A son pied, à l'intérieur des bastions, un large chemin d'accès, dallé, part du niveau du sol naturel et aboutit également au parapet par une pente douce. En arrière des saillants, des talus et des plans inclinés relient progressivement le parapet au sol naturel, laissant une place d'armes demi-elliptique au centre de chaque bastion.

Dans les courtines avec porte, le mur de soutènement intérieur est brisé par deux escaliers distants d'une soixantaine de mètres (1).

Ils interrompent le terre-plein inférieur et, dans leur intervalle, il ne subsiste que le terre-plein supérieur auquel ils donnent accès. Au sommet de chacun d'eux, commence un chemin en dos d'âne qui franchit la voûte de la porte et aboutit au premier étage du mirador.

Celui-ci s'élève au-dessus de la porte, au milieu de la courtine et de l'intervalle entre les deux escaliers, entre le chemin en dos d'âne et l'escarpe — Sa première plate-forme est à 9 m environ au-dessus du sol, et la deuxième à 14 mètres. Ce sont ces miradors, d'architecture chinoise, qui enlèvent à la Citadelle son aspect de ville fortifiée européenne, ainsi que le constatait Michel Đứơc Chaigneau dans ses *Souvenirs de Hué*.

Dans les courtines des portes Quảng-Đức (Mirador VI) et Thê-Nhơn (Mirador VII), la terrasse inférieure n'existe pas, et la terrasse supérieure se prolonge jusqu'au mur de soutènement intérieur du parapet, tout le long de la courtine et non plus seulement entre les deux escaliers comme dans le cas des autres miradors.

Les bastions sont surtout organisés pour les tirs d'artillerie : toutefois, la terre enlevée devant les embrasures a été transportée aux saillants et aux angles des faces et des flancs, où elle forme une vaste banquette de 5 mètres de largeur, qui peut être utilisée par des tireurs à genoux.

Les seuls profils qui restent à examiner dans le Corps de place sont ceux des lunettes d'angles et du Cavalier du Roi.

Je n'étudierai pas les lunettes N. E., S. O. et S. E. La première, englobée dans la Concession française, a été bouleversée par la construction des deux pavillons d'officiers, par l'établissement de jardins et de chemins d'accès, et a donc perdu son aspect primitif ; la seconde

(1) Voir Planches LXXX, LXXXI.

a une destination spéciale, puisqu'elle contient l'ancien observatoire du Gouvernement annamite ; la troisième est occupée par des cases et des jardinets d'indigènes.

Seule, la lunette N. O. a conservé un profil caractéristique. Comme elle est très aplatie, il a fallu établir un parados en arrière des crêtes de feux pour protéger les défenseurs contre les coups de revers. Au centre de la lunette s'élève donc un massif de terre dominant de 1m70 environ la banquette de tir qui court autour de lui, et qui est large de 10 mètres sur les faces et de 40 mètres au saillant.

Ce massif, dont le sommet est à peu près horizontal, a un grand commandement sur les environs, et deux pièces d'artillerie peuvent y être installées à barbette de part et d'autre d'une traverse qui le surmonte de 1m70 environ.

Je ne dirai pas grand chose du Cavalier du Roi ; plutôt qu'à des besoins défensifs, il paraît répondre à des préoccupations diverses, celle de faire flotter bien haut dans les airs, au-dessus de trois étages de maçonnerie, la pavillon impérial, et celle aussi, peut-être, d'avoir, en face de la porte principale du Palais, un écran plus rapproché que l' "Ecran du Roi " et qui doublé son action pour détourner et éloigner toutes influences maléfiques.

Néanmoins, il faut convenir que le Cavalier du Roi est un bon observatoire, qu'il a un grand commandement sur tout le pays ; mais, exposé de tous côtés, il serait intenable sous le feu de l'artillerie moderne.

V I . LE MANG-CA

Pour compléter la description du Corps de place, il nous faut parler de l'ouvrage dehors, appelé Mang-Cá

Cet ouvrage s'appuie sur le côté extérieur Nord de la face N. E. ; il n'en est séparé que par le fossé, qui se ramifie pour l'entourer de toutes parts. Une poterne sous le rempart du Corps de place, au centre de la courtine (c'est la porte de Trưòng-Dinh), puis un pont en brique sur le fossé, donnent accès de la place dans l'ouvrage.

Ce dehors, symétrique par rapport à une capitale parallèle à la face N. O. du Corps de place, a la forme générale d'une lunette dont les deux faces ont été brisées et présentent ainsi chacune deux branches, permettant de mieux battre certaines directions.

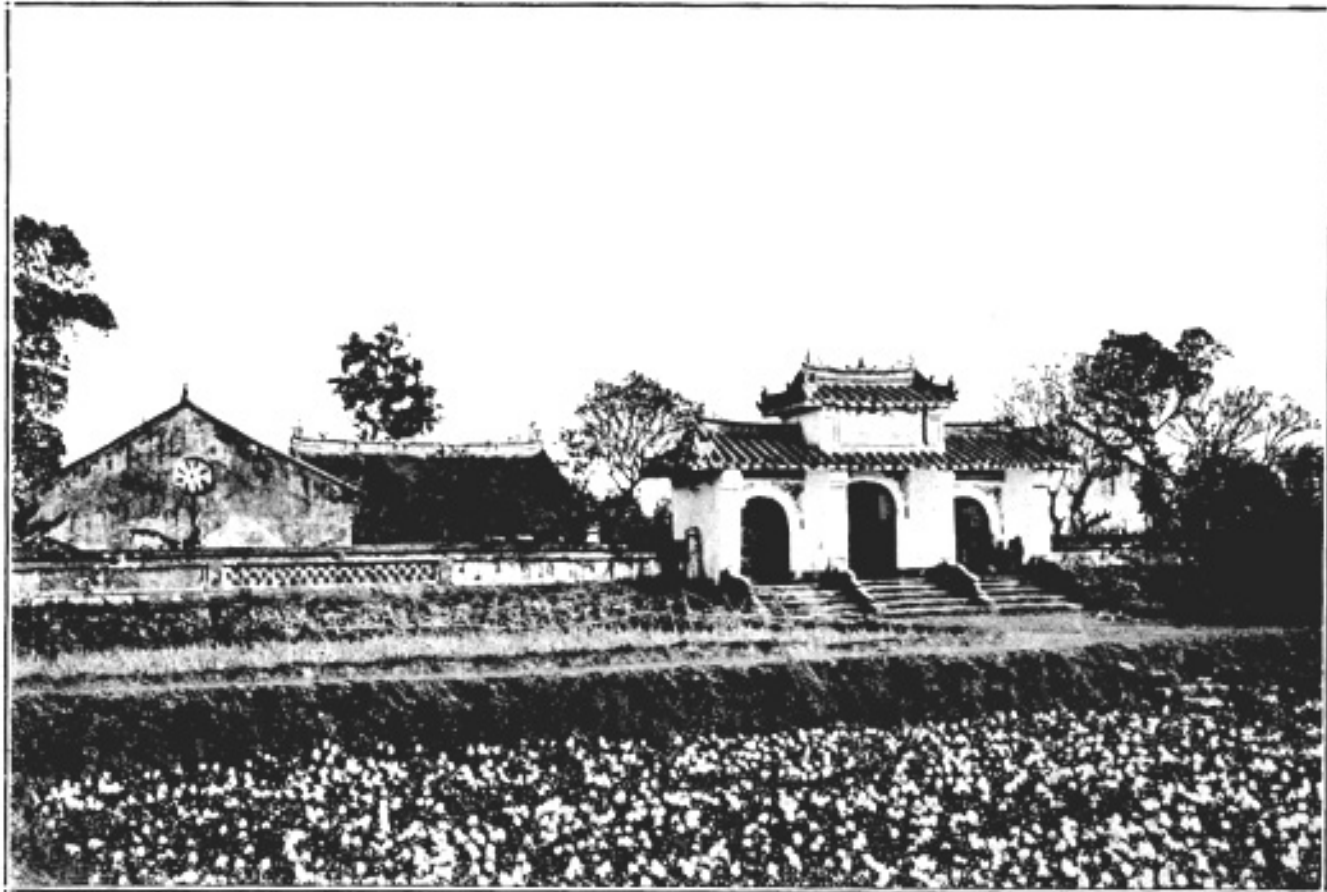


Planche LXXXII. — Portique du temple de Thành - Hoàng.



Planche LXXXIII. — Temple du génie Thành -Hoàng.

Il a les dimensions approximatives suivantes (1) :

Ouverture de la gorge : 220 mètres environ en ligne droite ;

Longueur des flancs : 200 mètres environ ;

Longueur des petites branches des faces : 60 mètres environ.

Longueur des grandes branches des faces : 160 mètres environ.

Il est actuellement ouvert à la gorge, mais devait, autrefois, être fermé par un parapet de terre dont on voit l'indication sur les cartes datant de 1885, et qu'on devine encore à un certain exhaussement du terrain. Cette défense était nécessaire, car les traverses, qui prolongent les flancs de l'ouvrage jusqu'au fossé de gorge et y interrompent la berme, n'ont été construites, par nos troupes, que depuis l'occupation. Antérieurement, en suivant la berme du Mang-Cá au pied du rempart, on atteignait la poterne de *Trương-Dinh* et on pénétrait dans la gorge de l'ouvrage ; qu'il a donc fallu barrer. Le parapet construit à cet effet, probablement organisé pour tireur debout, si peu élevé fût-il, était néanmoins réversible et pouvait servir d'abri à un assaillant déjà maître du Mang-Cá. C'est sans doute pour cette raison que nous l'avons probablement rasé et que nous avons préféré améliorer la défense du dehors en prolongeant le mur d'escarpe jusqu'au fossé de gorge, à l'aide de traverses.

Le Mang-Cá a un double objet.

En premier lieu, il était destiné à battre le port de *Bao-Vinh* et à donner des feux d'artillerie enfilant les deux bras du Fleuve Parfumé qui partent de ce port et se dirigent l'un vers le Nord, en passant devant le marché du village, l'autre vers le Nord-Est dans la direction de *Thuàn-An*. A ce point de vue, son tracé n'est pas très heureux, car, si les petites branches des faces sont normales au bras N. E. du fleuve, elles ne présentent qu'une crête de feux de longueur réduite, et aucun emplacement spécial n'y est aménagé pour l'artillerie. Une ou deux pièces pourraient toutefois tirer à barbette dans le saillant à l'extrémité de la petite branche Nord. Quant au bras Nord du fleuve, aucun élément du Mang-Cá n'est orienté perpendiculairement à sa direction et ne peut donc le battre parfaitement. Le fait est mis en évidence par le mode de construction des dix embrasures de la face N. E. qui domine *Bao-Vinh*. Ces embrasures sont réparties en trois groupe : un premier commence à douze pas à l'Ouest du saillant médian du Mang-Cá et comprend trois embrasures espacées de 9 mètres ; un deuxième comprend 4 embrasures se succédant à 7 ou 8 mètres ; un troisième se compose de 3 embrasures se suivant à 8 ou

(1) Mesurées sur la carte à 1/5.000 du service des Travaux Publics.

9 pas. Toutes ces embrasures sont obliques par rapport à la magistrale (1), et cette obliquité est d'autant plus accentuée que les embrasures sont situées plus vers l'Est, c'est-à-dire plus en dehors de l'axe du fleuve. Elle est donc très caractérisée dans les trois grandes embrasures à l'Est (2) ; on la retrouve dans la première des quatre embrasures suivantes (3) ; on la devine dans les trois autres actuellement embouchées à la suite de l'installation par les troupes françaises d'un stand dans le parapet ; dans le dernier groupe de trois embrasures, la plus occidentale seulement (à 100 pas du rentrant des deux branches de la face) se trouve complètement redressée par rapport à la magistrale, bat même la presque île entre les deux bras du fleuve et permet un croisement de feux avec les embrasures des pièces situées plus à l'Est (4).

L'enfilade du bras de Bao-Vinh pourrait, en outre, être réalisée par une ou deux pièces tirant à barbette dans le saillant à l'extrémité de la petite branche Nord, mais, d'une façon générale, c'est donc presque uniquement par l'obliquité des embrasures que l'on a résolu le problème des tirs d'artillerie sur le fleuve. Cette solution n'est pas à recommander, car les tirs s'exécutent de préférence normalement aux crêtes de feux dont le tracé doit être choisi, en conséquence, perpendiculairement à la direction des objectifs. Dans le cas présent, on conçoit qu'il eût suffi d'orienter la grande branche de la face N. E. dans la direction E. O., au lieu de la direction actuelle S. E.-N. O., et d'augmenter, par suite, la longueur de la petite branche de la même face. Le Mang-Cá eût été asymétrique par rapport à sa capitale et c'est, sans doute, le respect des formes géométriques régulières qui a empêché les ingénieurs d'en modifier le tracé. Je verrais volontiers, dans ce fait, la preuve que, s'il était vrai que le

(1) On appelle ainsi l'intersection du parement du mur d'escarpe avec le dessus de la tablette qui le surmonte.

(2) 1^{re} embrasure : hauteur de genouillère 0m35 ; distance entre le fond de l'embrasure et la plongée 0m38; largeur en avant 1m00, en arrière 1m20.

2^e embrasure : hauteur de genouillère 0m10; distance entre le fond de l'embrasure et la plongée 0m70 ; même largeur que la précédente.

3^e embrasure ; hauteur de genouillère 1m15; distance entre le fond de l'embrasure et la plongée 0m30; largeur en avant 1m10, en arrière 2m.00.

Les différences de hauteur de genouillère peuvent provenir du bouleversement du sol du parapet pour la culture et pour l'exécution du stand de tir réduit pratiqué dans le parapet par les troupes françaises,

(3) Hauteur de genouillère 0m35 ; distance entre le fond de l'embrasure et la plongée 0m95 ; largeur en avant 0m90, en arrière 1m20.

(4) Il existe une autre embrasure près et au Sud du saillant médian. Elle ne peut guère que contribuer à la défense propre de ce saillant,

Colonel Olivier eût dressé les plans de la Citadelle de Hué, ils n'auraient été que des plans schématiques, que la mort ne lui aurait pas laissé le temps d'adapter au terrain.

Un deuxième objet du Mang-Cá est d'assurer la flanquement de la face N. E. de la Citadelle, en prenant d'enfilade son glacis et le canal *Đông-Ba*.

On peut s'étonner que les ingénieurs de 1805 n'aient pas songé à lui faire jouer le même rôle sur la face N. O.

Il aurait suffi, à cet effet, de le substituer à la lunette Nord de la place et de modifier son tracé pour lui permettre, en même temps, de battre d'enfilade les bras du fleuve. Mais on l'écartait ainsi de la voie d'eau qui le contourne actuellement et on estimait, sans doute, que cette première ligne de défense ne se trouverait plus à bonne portée de mousqueterie de l'ouvrage, mousqueterie de l'époque bien entendu.

Ce raisonnement nous permet de conclure que cette voie d'eau était naturelle et existait avant 1805.

Une autre solution aurait consisté à reculer la face N. O. du Corps de place, de 150 mètres vers l'intérieur, parallèlement à elle-même, jusqu'à hauteur du milieu de la gorge du Mang-Cá. La moitié Nord de la gorge actuelle aurait pu être orientée et organisée de manière à flanquer la face dont il s'agit. Si cette modification ne fut pas apportée au tracé de la Citadelle, c'est parce qu'elle aurait eu pour conséquence l'établissement de l'enceinte sur les mares qui bordent intérieurement la face N. O. actuelle. Cet établissement y fut, sans doute, jugé impossible, parce que ces mares ne devaient être alors autre chose que le lit même du *Tiểu-Giang*.

Des arguments de toute sorte, fournis par la topographie, la tactique, la fortification, permettent donc de regarder comme très vraisemblable, comme à peu près certaine, la reconstitution que je viens de faire, à plusieurs reprises, de l'ancien cours du *Tiểu-Giang*. Si des documents, extraits de vieilles archives, venaient à les infirmer, je ne serais pas le premier surpris de ce que les raisonnements les plus justes conduisent parfois aux conclusions les plus fausses.

L'étude du Mang-Cá nous montre les mêmes éléments de fortification que dans le Corps de place.

A l'extérieur, on trouve le glacis et le chemin couvert, puis le fossé (largeur 33m50) et la berme au pied du rempart (largeur 8m60). Le mur du parapet est moins épais que celui du Corps de place, car sa plongée n'a que 1m28 au lieu de 1m80.

Il est aussi moins haut (de 5 mètres à 5m80 au lieu de 6m60), ce qui assure au Corps de place un certain commandement,

désirable dans le cas où le Mang-Cá tomberait aux mains de l'ennemi. Le parapet est également moins large ; il a 13 m d'épaisseur environ au sommet et 14m75 au niveau du sol, sous la poterne du flanc Sud, alors que le parapet du Corps de place a 18 mètres au sommet et 21m50 au niveau du sol des portes. Il est soutenu à l'intérieur par un mur de 2m78 au-dessus du sol. Indépendamment de la coupure de la poterne de la face Sud, ce mur est interrompu en six endroits différents par des escaliers, de 3m35 de largeur, donnant accès de l'intérieur de l'ouvrage à la banquette de tir : un escalier près de chacune des brisures rentrantes des faces ; un escalier à l'Ouest et près de la poterne ; un escalier symétrique du précédent sur le flanc Nord ; un escalier à chacune des extrémités occidentales des flancs. Il disparaît, en outre, derrière le saillant médian, où il est remplacé par un plan incliné, en terre, d'environ 60 pas de largeur, au centre duquel se trouve un abri à munitions.

A l'extrémité des flancs du Mang-Cá, le parapet s'arrête à 9m20 du fossé sur le flanc Nord, à 8m90 sur le flanc Sud, laissant entre son mur de soutènement et le fossé une berme de largeur correspondante. Mais, à ces endroits, la berme est barrée par les deux traverses construites par nos troupes. Elles prolongent le parement de l'escarpe, ont respectivement 2m40 et 3m40 de hauteur, 1 m. et 0m50 d'épaisseur, et se replient toutes deux le long du fossé sur une longueur de 2m50 et 2 m.

La poterne du flanc Sud, appelée porte Trân-Bình, de dimensions plus réduites que les portes de la place (2 mètres de largeur au lieu de 3m37, et 3 mètres de hauteur de voûte au lieu de 5m14), et construite postérieurement à 1805 (1), puisque à cette époque la porte Trư^ong-Dinh existait seule, permet aux défenseurs du Mang-Cá d'en sortir pour contre-attaquer sur le glacis Est de la Citadelle.

Cette étude sur la Citadelle est bien aride et elle doit fourmiller d'inexactitudes, car seul un ingénieur militaire était qualifié pour l'entreprendre. Mais, si l'on me pardonne les erreurs commises, je dois m'excuser néanmoins d'avoir revêtu de noms barbares, d'appellations techniques, ces vieux murs, ces briques patinées, toutes ces pierres qui évoquent le passé.

(1) Sa construction date du règne de MINH-MANG.

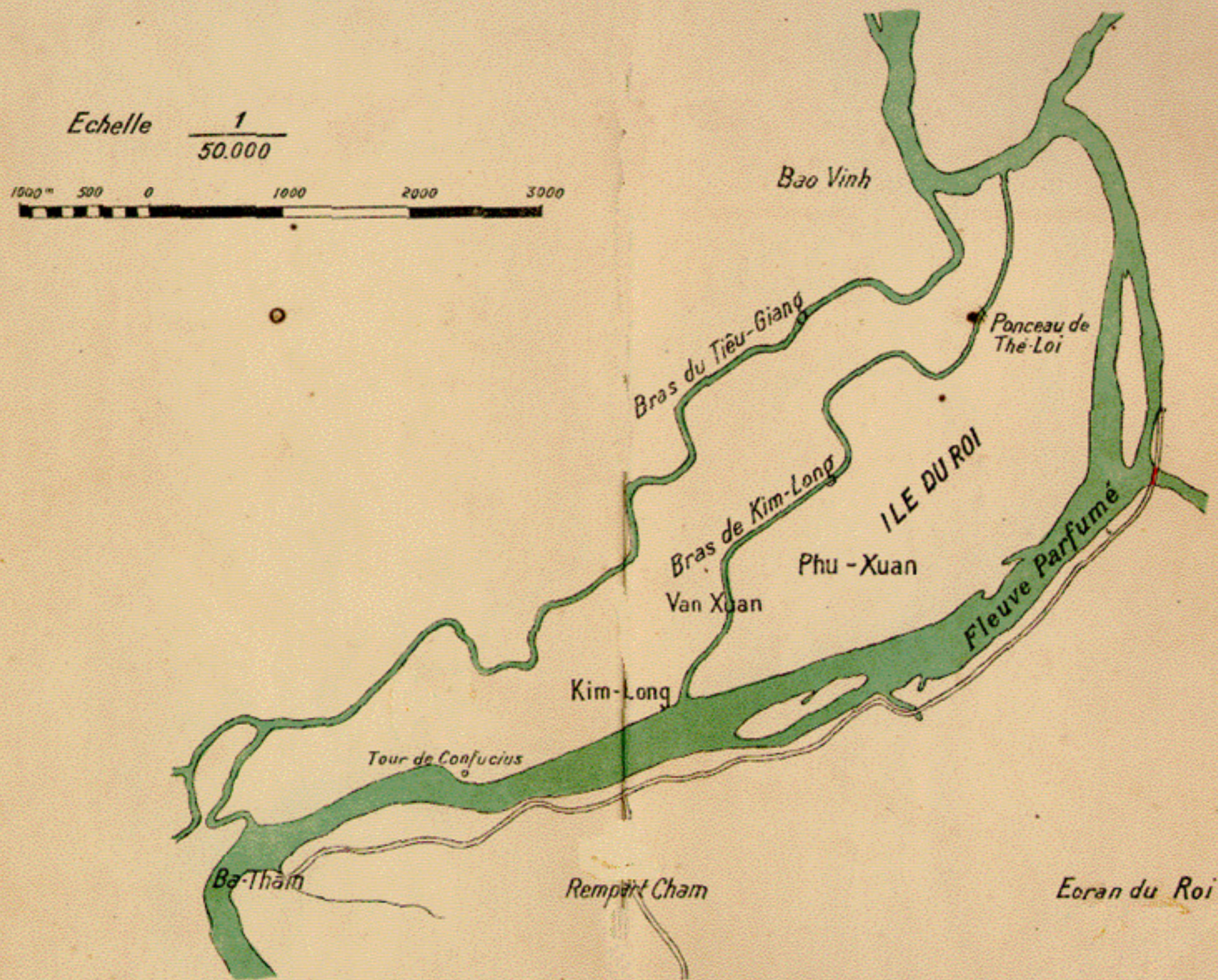


PLANCHE LXXXIV. — Hydrographie supposée de Hué avant 1805

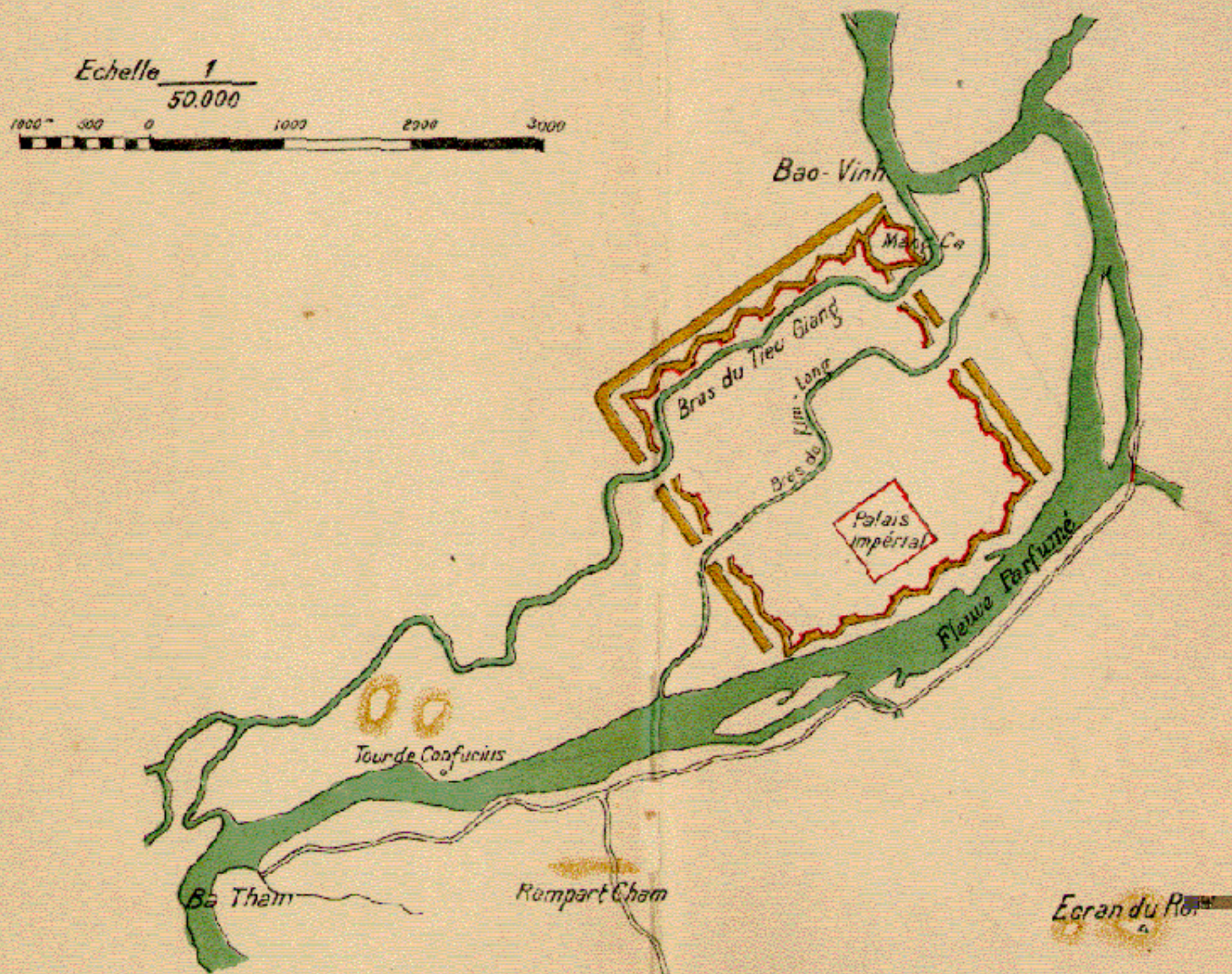
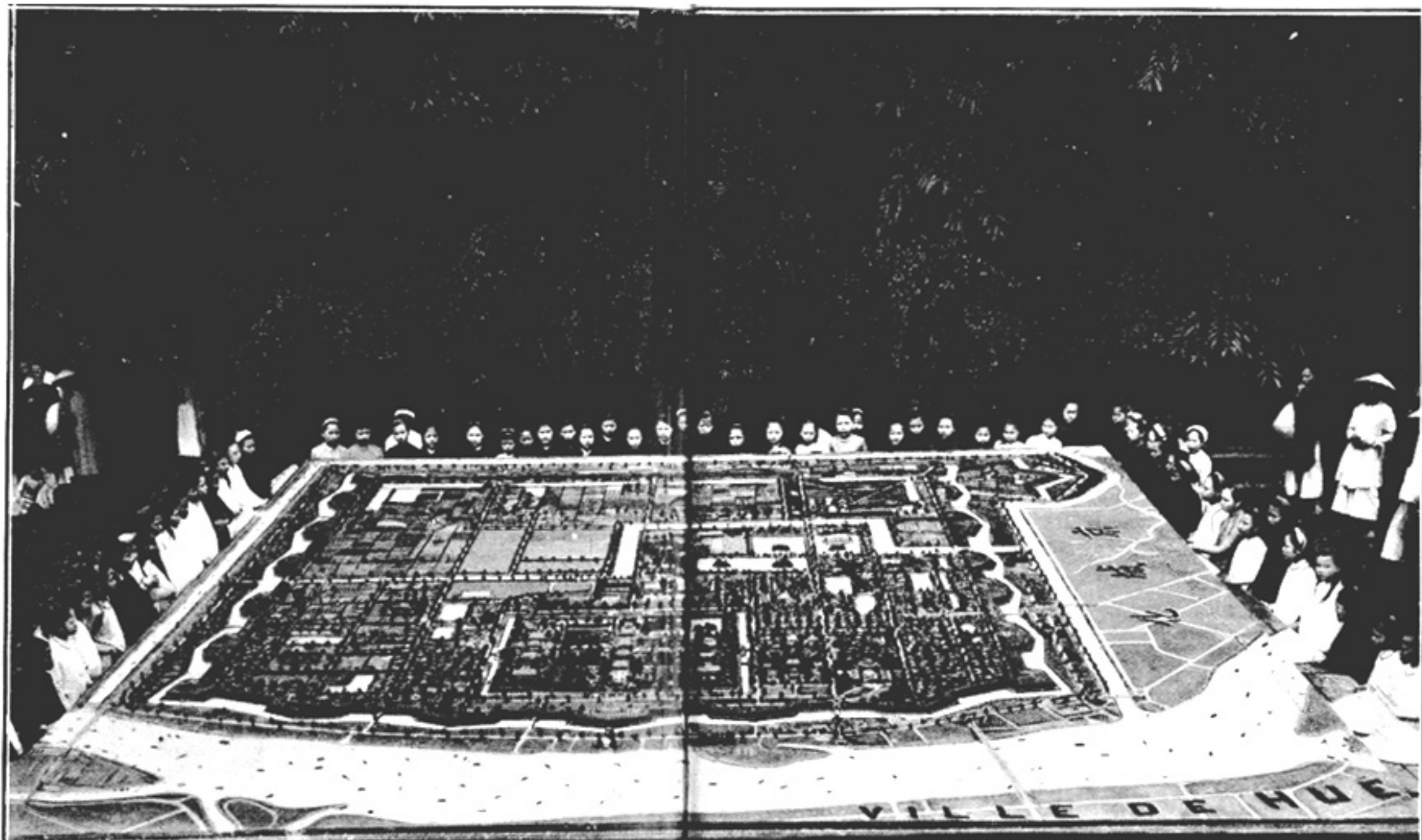


PLANCHE LXXXV. — La Construction de la Citadelle de Hué en 1805



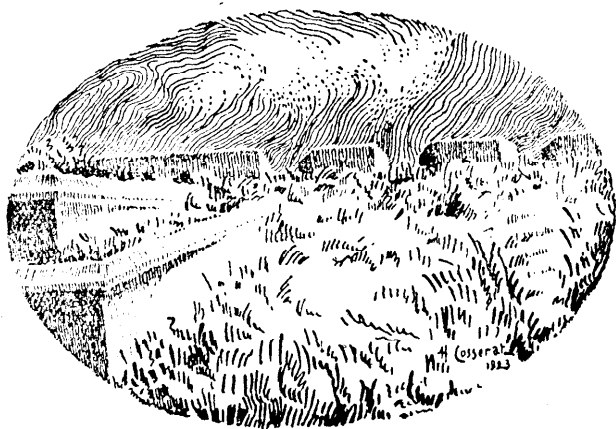


MAQUETTE DE LA CITADELLE DE HUÉ
destinée à l'Exposition coloniale de Marseille
Travail exécuté par les élèves dessinateurs et sculpteurs de l'Ecole professionnelle
1921-1922

C'est à la Citadelle de Hué qu'on pourrait appliquer la parole de Lucain : *Nullum est sine nomine saxum*. Stèles, inscriptions, portiques, autels, pagodes et pagodons, tout y rappelle des souvenirs que le temps efface peu à peu.

Il me semble enfin que Thành-Hoàng, génie « des murs et des fossés de la Capitale », sourit en entendant parler d'escarpes, de contrescarpes, de lignes de défense et de courtines. Que lui importent, au fond, ces considérations techniques, pourvu que les ouvrages soient orientés dans les directions favorables de la boussole géomantique, que les règles traditionnelles aient présidé à leur établissement, et qu'ils soient ainsi à l'abri de toutes les influences maléfiques. Qu'il continue donc à protéger la Citadelle Impériale et que les sacrifices annuels (1) que lui offrent les mandarins militaires l'incitent à veiller, d'un soin jaloux, à la conservation de ces murailles centenaires, pour que la suite des siècles n'étende pas sur elles la voile du mystère et de l'oubli.

Hué, le 10 Avril 1924.



Un coin des remparts de la Citadelle de Hué
(Dessin à la plume de M. H. COSSERAT fils.)

(1) En 1924, la fête du génie Thành-Hoàng a eu lieu dans la nuit du 22 au 23 Avril. La pagode consacrée à son culte s'élève près du Mirador V. Voir Planches LXXXII, LXXXIII.



LA FUNESTE ODYSSEE DU « NAVIGATEUR »

par L. CADIÈRE

des Missions-Etrangères de Paris.

Rien de plus banal, rien de plus monotone, de nos jours, que la traversée d'un des grands paquebots de notre ligne d'Extrême-Orient. Le départ et l'arrivée ont lieu à des jours et à des heures fixes ; les escales se succèdent dans l'ordre prévu, n'apportant à des voyageurs blasés qu'une brève diversion à la vie oisive du bord. Il n'en était pas de même au XVIII^e et même dans les premières années du XIX^e siècle. La longueur du trajet, la durée du parcours et ses imprévus, les dangers que l'on courait, la rareté des sensations que l'on éprouvait dans des mondes à demi inconnus, tout contribuait à faire de chacun de ces voyages un événement extraordinaire, qui passionnait non pas seulement le passager novice, mais même, souvent, le routier des mers le plus averti.

Nous aimerions avoir la relation de ce que virent ou de ce que firent ceux qui voyagèrent ainsi et vinrent jeter l'ancre à Tourane ou à Faifo, ou dans la rivière même de Hué, à une époque où l'Annam présentait encore tant d'inconnu.

Pour quelques cas, notre curiosité est satisfaite : tantôt c'est le capitaine du bateau qui nous raconte ses ennuis ou ses succès ; tantôt un chef de mission nous décrit le pays et nous énumère les possibilités commerciales de la population ; ou bien, un simple voyageur narre ses impressions, dans des lettres familières. C'est dans des documents de cette dernière espèce que nous prendrons les éléments qui nous permettront de raconter la triste odyssée du *Navigateur*.

Rien de plus lamentable, et rien qui nous touche davantage que l'histoire de ce vaisseau. Parti de Bordeaux, à la conquête des trésors de l'Extrême-Orient, il vint finir misérablement sa carrière à Tourane, après une traversée des plus mouvementées, et son équipage fut massacré pendant qu'il regagnait Canton. Les lettres de quelques uns de ses passagers ou d'Européens qui vivaient en Indochine à cette époque nous renseignent longuement sur ces événements dont la cruauté les avait vivement frappés. Ce sont ces documents que nous utiliserons, en attendant que des sources d'information plus étendues nous soient ouvertes. (1)

* * *

Puisque ce sont les passagers du *Navigateur*, ou du moins quelques uns d'entre eux, qui nous font connaître les aventures du bateau, faisons d'abord connaissance avec eux.

Il y avait quatre missionnaires français des Missions-Etrangères de Paris : François Noblet, né le 19 Décembre 1796, à Vaudeloges, dans le Calvados (2) ; François Bringol, originaire du diocèse de Nancy (3) ; Jacques Honoré Chastan, né à Marcoux, dans les Basses-Alpes, le 7 Octobre 1803 (4) ; enfin, Jean Pierre Pouderoux, né le 13 Février 1802, au hameau de Tarreyres, commune de Cussac,

(1) *Annales de la Propagation de la Foi* (seront désignées par l'abréviation : A P F. suivie de l'indication du tome et de la page): Tome 3 (1828-1829), pp. 411-412 (Résumé des événements); p. 478 (Lettre de M. Taberd, de la Haute Cochinchine, le 15 Avril 1827); pp. 378-481 (Lettre de M. Noblet, de Touron, le 16 Novembre 1827); pp. 482-484 (Lettre de M. Chastan, de Macao, le 28 Octobre 1828).—Tome 4 (1830-1831) , p. 373 (Lettre de M. Jaccard, de **Durong-Sorn**, le 15 Septembre 1828); pp. 376-383 (Lettre de M. Bringol, de Cochinchine, 1828); pp. 384-389 (Lettre de M. Journoud de Macao, le 27 Février 1829). Tome 5 (1831-1832), pp. 300-309 (Lettres de M. Pouderoux, de Bordeaux, de Tourane, en Cochinchine, du Tong-King) ; p. 356 (Lettre de M. Cagelin, de Cochinchine, le 12 Mars 1829). Tome 6 (1833-1834), p. 467 (Lettre de M. Mialon, de **Đông-Nay** en Cochinchine, le 22 Juin 1831). La *Mission Dubois de Jancigny*, par H. Cordier, dans *Mélanges d'Histoire et de Géographie orientales*, Paris, Masson, 1923, IV, pp. 89-91 (sera désignée par l'abréviation : *Mission Dubois*, avec indication de la page.) J'ai écrit à M le Consul de Canton, pensant que les Archives du Consulat pouvaient contenir quelques documents relatifs à l'affaire du *Navigateur*. Je n'ai reçu aucune réponse.

(2) A. Launay : *Mémorial de la Société des Missions-Étrangères*, II. p. 477.

(3) A. Launay : *id.* p. 94.

(4) A. Launay : *id.* p. 125.

dans la Haute-Loire (1). Noblet, Bringol, Pouderoux, écrivirent soit à leur famille, soit à leurs amis de France, des lettres où ils racontaient les événements de la traversée. Nous avons aussi une lettre de Chastan ; de plus, en arrivant à Macao, ce missionnaire vit un de ses confrères, M. Journoud, à qui il raconta ce qui s'était passé, et celui-ci s'empressa de l'écrire en France. Nous avons donc, directement ou indirectement, le témoignage de ces quatre passagers.

Un cinquième missionnaire était à bord. C'était « un religieux Franciscain italien, missionnaire de la Propagande, destiné pour la province du Chensi en Chine » (2). Nous ne savons que son prénom, ou probablement son nom de religion : c'était « le révérend père Joseph » (3). On ne le signale pas au départ de Bordeaux. Mais il dut certainement s'embarquer dans ce port avec les missionnaires français, car le vaisseau ne fit escale à aucun endroit où on aût pu le prendre. Pouderoux le mentionne implicitement pendant le séjour que les passagers firent à Tourane (4). Chastan donne son nom à propos du départ des missionnaires de Tourane (5). Une note du rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi* mentionne, d'après des lettres des missions, son arrivée à Macao en même temps que Chastan, après leur séjour à Tourane. (6)

On avait aussi pris à Bordeaux quatre passagers espagnols. Ce nombre est donné d'une façon précise dans une lettre de Pouderoux, à propos du séjour à Tourane : « Je suis dans la même maison et dans le même appartement avec quatre missionnaires et quatre laïques espagnols ». Nous ne savons rien de ce qui les concerne, si ce n'est qu'ils avaient un bien vilain caractère. Ils le firent sentir par deux fois au capitaine du vaisseau, nous le verrons dans la suite, et se comportèrent d'une façon déloyale à l'égard des missionnaires, pendant le séjour à Tourane.

Le *Navigateur* devait se rendre directement à Manille (7) ; c'est ce qui explique la présence de ces Espagnols à bord. Bringol les signale dès le début du voyage, dans l'Océan Atlantique, avant toute escale (8) : ils s'étaient donc embarqués à Bordeaux même.

(1) A. Launay : id., p. 528.

(2) APF. 3, 483, note.

(3) APF. 3, 483.

(4) APF. 5,306.

(5) APF. 3,483.

(6) APF. 3,478.

(7) APF. 3,479.

(8) APF. 4,377.

Bringol nous apprend (1) que, à l'arrivée à Tourane, « le capitaine avoit déclaré à l'interprète (2) qu'il avoit dix passagers, parmi lesquels il y avoit deux missionnaires ». La déclaration paraît fausse en ce qui concerne le nombre des missionnaires, puisque, nous l'avons vu, ils étaient cinq. Mais elle s'explique fort bien : à cette époque (2), **Minh-Mạng** avait commencé à appliquer le système de politique que lui suggéraient ses sentiments de xénophobie ; l'entrée du royaume, notamment, était interdite à tout nouveau missionnaire catholique. Or, sur les cinq missionnaires qui avaient pris passage sur le *Navigateur*, deux étaient destinés à la Chine, Chastan et le P. Joseph : le capitaine n'en tint pas compte. Un autre, Pouderoux, était affecté à la Mission du Tonkin : bien que ce pays fit, à cette époque, partie intégrante des états de **Minh-Mạng**, comme le missionnaire ne devait pas rester près de la capitale, mais s'occuper de provinces éloignées, le capitaine le laissa également de côté. Il ne restait plus que Bringol et Noblet, destinés à la Mission de Cochinchine, dont le supérieur d'alors, M. Taberd, résidait à une centaine de kilomètres de Hué ; ces deux missionnaires devaient donc séjourner, au moins quelque temps, dans les environs de la capitale ; leur présence pouvait, tôt ou tard, être connue de **Minh-Mạng**. Le capitaine, déjà fort ennuyé par le naufrage de son bateau, et dépendant, pour le règlement avantageux de ses affaires, du bon plaisir du souverain et des mandarins de la Cour, ne voulut pas compliquer, en y mêlant des raisons politiques, une situation déjà fort embrouillée, et déclara tout simplement les deux missionnaires dont la venue pouvait

(1) APF. 4,382.

(2) A propos de ces interprètes qu'entretenait le Gouvernement annamite dès le XVI^e siècle pour ses relations avec les nations étrangères, Japonais, Anglais, Hollandais, Français, Bringol nous donne (APF. 4,381) un renseignement intéressant. C'est à propos de la décision qu'avait prise **Minh-Mạng** de se saisir des missionnaires français, d'une façon qui ne donnât lieu à aucune complication diplomatique : " Il avoit fait mander à ces Messieurs [Taberd, Gagelin, le P. Odorico] de se rendre auprès de lui, parce qu'il avoit à leur communiquer quelque affaire, les assurant qu'il ne leur seroit fait aucun mal. A leur arrivée à Hué le prince leur déclara qu'ils lui serviroient d'interprètes français : il leur assura à chacun une pension de six cent francs par an et vingt sacs de riz, au lieu que les autres interprètes ne jouissent que d'un traitement de soixante francs et neuf sacs de riz. Il leur fournit aussi à chacun une maison et six domestiques. Il y aurait une étude intéressante à faire sur le corps des interprètes du Gouvernement annamite, et notamment sur l'office que remplirent à la Cour de Hué, dans cet ordre d'idées, d'abord Vannier, Chaigneau, de Forsant, puis Taberd et Jaccard.

le plus irriter l'empereur (1). « Craignant qu'on ne lui fit présenter son rôle d'équipage, il avoit jugé à propos de prendre ces précautions (2) ».

Le capitaine déclare donc dix passagers. Nous en connaissons déjà neuf, les cinq missionnaires et les quatre laïques espagnols. Chastan nous donne le nom du dixième (3) : c'était « M. Cairo, cet intéressant jeune homme, que sa famille nous avoit tant recommandé ». C'est tout ce que nous savons sur lui, pour ses antécédents. Sa fin fut malheureuse, on le verra : n'ayant pas voulu s'embarquer avec les missionnaires, au départ de Tourane, il prit place dans la jonque chinoise, avec l'équipage du *Navigateur*, et partagea son triste sort.

Le capitaine du *Navigateur* était, d'après M. Journoud, qui cite son nom à quatre reprises différentes (4), « M. Armand ». Mais M. Henri Cordier nous donne le nom de Saint-Arroman (5). Ce dernier nom est tiré d'un ouvrage anglais qui paraît avoir été composé sur des documents d'archives (6) ; nous le retiendrons donc. M. Journoud, en effet, n'a pas vu les événements auxquels le capitaine fut mêlé ; il n'a pas connu le capitaine ; il n'a su les péripéties du voyage que par son confrère Chastan, et lorsque celui-ci lui parlait du capitaine, Saint-Arroman, il n'a sans doute entendu, ou retenu que la dernière partie du nom et l'a confondue avec un nom plus connu, Armand ; et cette confusion serait plus naturelle encore si le capitaine, dans l'usage ordinaire, était désigné simplement par la seconde partie de son nom, Arroman.

Il y avait aussi un lieutenant, dont nous ignorons le nom. Après le séjour à Tourane, il ne partit pas pour Macao, avec le reste de l'équipage : il s'était embarqué quelque temps auparavant pour Manille, avec les passagers espagnols, sur un vaisseau du roi de Cochinchine (7). C'est ainsi qu'il échappa au massacre. Comme le *Navigateur* était armé pour Manille et qu'il n'avait pas pu se rendre dans ce port, le capitaine avait sans doute jugé bon d'y envoyer son second, pour régler les questions d'ordre commercial que la perte du vaisseau ne pouvait manquer de soulever.

(1) Cette déclaration resta de nul effet pendant quelque temps, deux mois environ, car « je crois, dit Bringol, que l'interprète ne parla point de nous au mandarin » (A P F. 4,382). Nous verrons plus loin comment la présence des missionnaires fut dévoilée.

(2) A P F. 4,382.

(3, A P F. 3,484.

(4) A P F. 4,387,389.

(5) *Mission Dubois*, 89.

(6) *Bits of Old China*, by William C. Hunter, London, 1885, pp. 186-187.

(7) A P F. 3,484.

Lorsque le personnel du navire quitta Tourane pour Macao, il y avait, sur la jonque chinoise, quatorze Français. Ce chiffre nous est donné par les deux sources d'information que nous possédons sur l'affaire, par les missionnaires (1), et par M. Henri Cordier (2). Si l'on retranche de ce nombre le capitaine, Saint-Arroman, et M. Cairo, le passager dont nous avons parlé plus haut, il reste 12 hommes d'équipage. Mais Chastan nous apprend, à propos du séjour à Tourane (3), que quatre matelots étaient morts dans ce port. Au départ de Bordeaux, l'équipage se composait donc de seize hommes, plus le capitaine et le lieutenant, soit vingt-huit personnes avec les dix passagers. Presque la moitié, treize personnes, devaient tomber sous les coups des pirates chinois.

* * *

Pouderoux nous renseigne sur le jour du départ du *Navigateur*. Il avait quitté Paris, avec ses trois confrères, le Dimanche de Quasimodo, 22 Avril 1827, à quatre heures du soir (4), et était arrivé à Bordeaux le Mercredi 25. « Nous nous embarquerons les premiers jours de mai », écrit-il à ses parents de cette dernière ville (5), et, dans une autre lettre, écrite de Tourane : « Nous nous sommes embarqués à Bordeaux le 15 Mai 1827 » (6).

Le golfe de Gascogne fut inclément aux passagers : « A peine fûmes-nous montés à bord, écrit Bringol(7), que le mal de mer s'empara de nous d'une manière très violente. Nous demeurâmes pendant quinze jours dans un état de faiblesse si grande que nous pouvions à peine placer un pied devant l'autre. Enfin, après avoir traversé le golfe de Gascogne, nous reprîmes peu à peu nos forces, et nous ne fûmes plus incommodés pendant le reste du voyage. » Noblet parle aussi « des difficultés que nous avons eues à sortir du golfe de Gascogne (8) ».

(1) A P F. 4,387. lettre de Journoud d'après le récit de Chastan.

(2) *Mission Dubois*, 90.

(3) A P F. 3.483.

(4) A P F. 5.300. Comparez A. Launay : *Mémorial*, I. pp. 62,63.

(5) A P F. 5,300

(6) A P F. 5,300.

(7) A P F. 4,376.

(8) A P F. 3,479.

La traversée de l'Océan Atlantique, quelque longue qu'elle fût à cette époque, aurait été, somme toute, normale, s'il n'était arrivé un accident qui faillit amener les plus funestes conséquences. M. Noblet parle (1) « des jours pénibles que nous avons passés à l'île de la Trinité, où nous étions allés pour prendre de l'eau douce, et où nous avons risqué de perdre notre capitaine avec trois hommes de son équipage. »

Bringo nous raconte l'affaire avec beaucoup plus de détails (2) : " Le soleil étoit au solstice lors de notre passage sous la ligne. Nous avions à redouter l'excès de la chaleur ; mais un vent et une pluie continuelle de vingt-deux jours diminuèrent de telle sorte l'ardeur des rayons du soleil qui donnoient perpendiculairement sur nos têtes, que nous ne souffrîmes presque pas.

" Dès que nous eûmes passé la ligne, le vent, depuis long-temps contraire, devint très favorable. Notre joie fut bientôt troublée par une dispute qui nous fit présager ce que nous avions à souffrir de nos compagnons de voyage : l'eau, qui avoit été mise dans de mauvaises barriques, s'étoit en grande partie corrompue ; les passagers espagnols vouloient absolument qu'on relâchât à Rio-Janeiro en Amérique pour y faire de l'eau, et le capitaine ne voulut jamais y consentir ; on fut sur le point de se battre en duel. Cependant la crainte de la soif vainquit l'obstination du capitaine et le détermina à relâcher à l'île de la Trinité. Cette île est d'un très difficile accès, à cause de l'impétuosité des lames qui se brisent contre le rescif. Il est impossible d'exprimer la joie que nous ressentîmes à l'aspect de la terre que nous n'avions pas vue depuis trois mois ; nous nous propositions d'y descendre pour célébrer la sainte Messe. Il fallut renoncer à ce projet ; nous nous étions embarqués dans la chaloupe et déjà nous touchions au rivage ; mais les lames d'eau étoient si fortes que ce ne fut que par une protection toute spéciale de Dieu que nous pûmes regagner le vaisseau ; à peine étions-nous remontés à bord que la chaloupe qui nous portoit un instant auparavant, se brisa en mille pièces contre le rivage. Les matalots à la nage, heurtant à chaque instant contre le rocher, se sauvoient à grand'peine. Le capitaine, qui ne savoit point nager, resta long-temps la sous chaloupe sans pouvoir se dégager, et il eût infailliblement péri, si deux matelots ne se fussent jetés à la nage pour le sauver : il n'en fut pourtant pas quitté pour la peur, une grande blessure qu'il eut à la jambe le retint au lit pendant trois mois. Pour comble de malheur, un moment

(1) A P F. 3,479.

(2) A P F. 4,377,378.

après la perte de la chaloupe, le câble qui tenoit l'ancre se cassa, et peu s'en fallut que nous ne fussions jetés à la côte ; il n'y avoit alors à bord qu'un seul officier et le mousse, nous fûmes donc obligés de mettre le vaisseau à la voile ; nous partîmes le lendemain, vers quatre heures du soir, après avoir fait d'inutiles tentatives pour reprendre les effets restés à terre »

Si l'on pense que le voyage entier dura un peu plus de cinq mois (1), puisque, partis le 15 Mai de Bordeaux, ils n'arrivèrent à Tourane qu', « en Novembre 1827 » (2) on voit que, pendant les trois premiers mois, ils n'avaient encore fait qu'une petite partie du trajet. Il ne s'agit pas, sans doute, de la grande île de la Trinité, qui fait partie des Antilles anglaises, et où les points d'accès sont faciles, mais de l'île rocailleuse et inhabitée, du même nom, située en face du Brésil, à 1.150 kilomètres du cap Saint-Thomas.

Heureusement que, à partir de là, la navigation devint plus facile, et l'on atteignit le détroit de la Sonde assez rapidement et sans incident. A Anger, ville située sur le détroit de la Sonde, dans l'île de Java, à l'Ouest de Batavia, « on renouvela les provisions ; là, pour trente-cinq ou quarante francs, on eut, je crois, deux cents poules ; le reste se vendoit à proportion » (3).

C'est à partir de ce moment que les difficultés revinrent. « Une nouvelle querelle s'engagea entre le capitaine et les Espagnols ; vous pouvez penser combien étoit grand notre malaise avec de tels hommes. L'espoir d'arriver bientôt à Manille étoit seul capable de nous distraire et de nous consoler ; mais quel contre-temps ! nous n'étions plus éloignés de Manille que de quatre journées, lorsque tout à coup le calme nous surprit ; ce fut alors que le capitaine s'emporta sans retenue, et vomit un torrent de blasphèmes. La représentation qui lui fut faite par un de nous que de telles imprécations n'étoient pas propres à nous attirer la protection du ciel, redoubla sa fureur ; il paya les matelots pour accompagner ses jurements de chansons déshonnêtes »(4).

Décidément, on voit que les longs mois passés à bord avaient influé sur le caractère des passagers et sur celui de l'équipage. Il

(1) A P F. 3,479 ; — 5,302.

(2) A P F. 3,412.

(3) A P F. 4.378. Lettre de Bringol.

(4) A P F. 4,378.

était temps qu'on arrive à Manille. Malheureusement, les éléments vinrent se mettre de la partie et augmenter encore la situation pénible des voyageurs.

On était dans les parages de l'île Balabac, située dans le détroit du même nom, à la pointe Nord de Bornéo, et au Sud de l'île Palawan ou Paragua des cartes, ou, comme dit Bringol (1), « entre les îles Borée et Paragon », « à cent cinquante lieues de Manille », précise Noblet (2).

Presque tous les missionnaires qui étaient à bord du *Navigateur* nous parlent du danger que courut le vaisseau. Ils disent leurs impressions et nous donnent qui un détail qui un autre de l'événement. Mais c'est Bringol qui nous a laissé la narration la plus vivante et la plus précise (3) ; en plusieurs endroits son récit vaut les meilleurs pages des plus grands écrivains.

« Le 4 octobre, vers neuf heures du soir, par un temps où nous faisions deux lieues à l'heure, tout à coup se fait entendre une effrayante détonation semblable à un coup de tonnerre. « *On touche, le vaisseau se brise, nous périssons* », s'écrie tout l'équipage. On s'empresse, on examine, on serre les voiles ; en forme à grand'peine un radeau qui doit recevoir une ancre pour empêcher le vaisseau d'avancer davantage. Nous étions environnés de rochers ; on travailla pendant près de deux heures sans aucun succès : le navire, enfin, s'étant avancé de quelques pouces, on redouble d'efforts, et il continue à voguer ; mais le vent nous poussant toujours vers la côte, nous restâmes à l'ancre jusqu'au jour suivant. Au premier souffle plus favorable, nous nous hâtons d'avancer ; on coupe le câble pour accélérer davantage notre délivrance ; on marche, et un instant après de nouveaux rochers arrêtent le vaisseau avec de si violentes secousses que, vingt fois nous crûmes être sur le point de le voir se briser. Pour en diminuer la charge en jeta des marchandises à la mer : le navire ainsi soulagé commença à être à flots ; nous mettons à la voile afin de nous éloigner de ces rocher mille fois maudits. Nous arrivons à un fond de dix-sept brasses ; on jette l'ancre, c'était la dernière (l'ancre de miséricorde), et nous passons la nuit en cet état. Le retour de l'aurore nous amena un vent favorable ; mais changeant tout à coup il nous contraignit de jeter l'ancre, à peine sortie de l'eau, et de demeurer en station jusqu'au lendemain. Lorsque nous voulûmes avancer, nous fîmes de vains efforts pour débarrasser notre malheureuse et dernière ancre ; nous perdions tout espoir, lorsqu'une poulie venant à se

(1) A P F. 4,379.

(2) APF. 3,479.

(3) PAF. 4,379-380

briser, le vaisseau essuya une telle secousse qu'il arracha l'ancre de la pierre où elle étoit cramponnée. Nous cinglâmes alors à pleine voile, et nous abandonnâmes l'île fatale de Balabac. »

On ne peut s'empêcher d'admirer la rapidité du discours, dont les phrases, hachées menues, halètent, battent à coups redoublés, comme le souffle des gens de l'équipage et des passagers, et rendent bien les alternatives d'émotions intenses, de crainte et d'espoir qui secouaient le cœur de tous.

Tous unirent leurs efforts pour tirer le bateau de cette situation critique. Noblet écrit (1) : « Tous les moyens que l'expérience pouvoit suggérer ont été employés : les passagers eux-mêmes ont travaillé à la manœuvre ; mes mains, devenues délicates, reçurent alors des marques qui paroîtront encore longtemps. »

Les missionnaires jetèrent à la mer tous leurs bagages ou presque. « Mes quatre confrères et moi, racontait plus tard Chastan à son collègue Journoud, nous n'avions pris pour tout paquet, que le nouveau Testament, notre bréviaire, l'imitation de Jésus-Christ, nos porte-feuilles et le peu d'argent que nous avions ». « Je ne vous raconterai pas les pertes considérables que l'on a faites ici », assure Noblet (2). Parmi les caisses jetées à la mer, il y avait une caisse destinée à M. Taberd, Supérieur de la Mission de Cochinchine, et pleine de livres (3). Le studieux missionnaire, le savant éditeur des dictionnaires laissés manuscrits par l'évêque d'Adran, dut être sensible à cette perte.

Les missionnaires se consolaient de ces dommages en se proposant, s'ils devaient définitivement abandonner le vaisseau et descendre à terre, d'évangéliser les sauvages de l'île Balabac (4). « Ils ne manquèrent pas de nous rendre visite ; nous les reçûmes très-bien, nous leur fîmes même quelques petits présents pour nous les rendre favorables, si nous venions à être obligés de relâcher dans leur île » (5).

Tout le monde, sur le bateau, était diversement impressionné. « Je ne vous raconterai pas, écrit Noblet (6), la frayeur et l'abattement de quelques-uns, ni la résolution généreuse des autres, ni la réconciliation publique d'ennemis qui paroissoient irréconciliables ». Et Chastan racontait à Journoud : (7) « Chose bien touchante, dans ce moment de péril nous vîmes à bord deux ennemis, qui depuis long-temps ne

(1) A P F. 3,480.

(2) A P F. 3,480.

(3) A P F. 4,385.

(4) A P F. 3,479,482 ; 4,386, etc

(5) A P F. 4,380.

(6) A P F. 3,480.

(7) A P F. 4,386 .

se parloient pas, se sauter au cou l'un de l'autre, et s'embrasser pour se réconcilier. » On ne nous le dit pas expressément, mais tout porte à croire que c'est des passagers espagnols et du capitaine qu'il s'agit.

C'est sur ce dernier que Bringol fait poser la responsabilité de l'accident. « On s'accordait à voir dans ce malheur une punition des blasphèmes de notre capitaine. En effet, ses instructions lui marquoient qu'il avoit des dangers à courir à une lieue et demie de l'île, et déjà nous n'en étions éloignés que de trois quarts de lieue, qu'on avoit encore rien découvert, quoi qu'on vit très distinctement le fond de la mer, et que quatre matelots fussent constamment en observation ; en sorte qu'on ne peut humainement expliquer comment nos marins ont pu donner contre un écueil qui paroissoit si évident (1)».

Quoiqu'il en soit, chacun était persuadé qu'ils venaient d'échapper à une perte imminente.« Tout le monde regardoit comme un prodige que nous eussions ainsi échappé à tant de dangers et que notre vaisseau ne se fût pas dix fois brisé contre les rochers » (2). « Je ne parlerois pas ainsi, affirme Noblet après avoir succinctement raconté les événements, si le capitaine et les passager ne l'avoient dit eux-mêmes plusieurs fois » (3).

Le navire était sérieusement endommagé. Quand, à Tourane, on voulut le visiter pour voir s'il était en état de faire la route jusqu'à Manille, « à peine eut-on sorti quelques caisses de marchandises, que l'eau entra de la grosseur d'un homme. Une planche de la cale, qui avoit été enfoncée lorsque nous avions été jetés contre l'écueil, acheva de se détacher. Le capitaine a dit lui-même qu'il avoit fallu une espèce de miracle pour retenir cette planche en pleine mer. Le navire étoit si fortement endommagé qu'il n'a pas pu être réparé » (4).

Il y avait une large voie d'eau, et une partie de cuivre qui s'était détachée sans être enlevée, allourdissait la marche du navire et en rendait la manœuvre difficile (5). De plus, les vents qui avaient permis au capitaine de se retirer de l'écueil, l'éloignaient de Manille,

(1) A P F. 4.380.

(2) A P F. 4.380.

(3) A P F. 3.481.

(4) A P F. 4.386,387

(5) A P F. 3.411.

dont il était cependant si rapproché. On était, en effet, au début d'Octobre, et la mousson E. N. E. était établie : les mêmes vents devaient durer six mois (1). Le capitaine décida de se laisser porter à la dérive vers les côtes de Cochinchine et de se réfugier à Tourane.

Cette dernière partie du voyage ne se fit pas sans difficultés ni sans dangers. « Endommagé par les violentes secousses qu'il avoit essuyées à Balabac, le vaisseau ne pouvoit plus être gouverné à volonté : tantôt il s'engageoit malgré nous au milieu des écueils que nous nous efforcions d'éviter ; tantôt, lorsque nous croyions être dans la bonne route, les observations nous faisoient reconnaître que nous en étions à une très-grande distance. Que de périls ! que de dangers ! un jour, à peine le soleil étoit levé, nous apercevons à une lieue de distance d'épouvantables brisans, et notre navire couroit s'y précipiter ; nous périssions infailliblement si cet accident nous eût surpris quatre heures plus tôt » (2).

Enfin, le *Navigateur* arriva à Tourane. C'était « en Novembre 1827 », nous apprennent les Rédacteurs des *Annales de la Propagation de la Foi*. (3) Nous pouvons préciser davantage. En effet, Noblet date une de ses lettres de « Touron, le 16 novembre 1827 » (4), et il y écrit : « Le capitaine de notre vaisseau a obtenu du roi de Cochinchine la permission d'aller demeurer à terre. Nous y sommes maintenant. » Or, en le verra plus loin, l'équipage et les passagers restèrent « dans la baie », c'est-à-dire sur le bateau, avant de descendre à terre, « pendant près de quinze jours » (5). Nous devons donc placer l'arrivée à Tourane dans les premiers jours de Novembre.

Parti de Bordeaux le 15 Mai, le navire touchait à l'île de la Trinité trois mois après, c'est-à-dire vers la mi-Août ; il mit un mois et demi pour passer le cap de Bonne-Espérance et remonter l'Océan Indien ; le 4 Octobre, il était à l'île Balabac, et la traversée de la mer de Chine lui prit « un peu plus d'un mois ». Somme toute, la durée du voyage, « un peu plus de cinq mois » (6), n'était pas extraordinaire pour l'époque.

(1) A P F. 4,380.

(2) A P F. 4,380,381.

(3) A P F. 3,411 .

(4) A P F. 3,478.

(5) A P F. 4,382.

(6) A P F. 3,479.

Comme on l'a vu plus haut, dès l'arrivée à Tourane, le capitaine procéda à l'examen du navire, pour se rendre compte s'il pourrait gagner Manille, but du voyage. Une voie d'eau, jusque là miraculeusement obstruée par le poids des colis qui restaient dans la cale, s'ouvrit « de la grosseur d'un homme » (1). Ce n'était pas la seule avarie. Noblet en signale d'autres à la quille (2). Bringol dit que le vaisseau avait été « endommagé par les violentes secousses qu'il avait essuyées à Balabac » (3). Journoud écrivit, d'après ce que lui avait raconté Chastan : « Le navire étoit si fortement endommagé qu'il n'a pas pu être réparé » (4). Le Rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi* donne une autre version (5) : « Le capitaine n'ayant pu obtenir du roi les choses nécessaires pour radoubier son vaisseau, fut obligé de l'abandonner et de le laisser couler, après avoir mis à terre l'équipage, les passagers et leurs effets, et ce qui restoit de la cargaison ».

Il y a, dans ces nouvelles, au moins une inexactitude : le bateau ne fut pas coulé, mais vendu à Minh-Mạng. C'est ce que nous apprend Chastan (6) : « Dans le courant de Juin, le roi de Cochinchine a acheté le navire, le Navigateur, pour quinze cents piastres ». Le fait de la vente est confirmé par H. Cordier (7).

Au fond, toutes ces assertions, qui paraissent contradictoires, ont dû correspondre à la réalité, mais successivement. Le *Navigateur* arrive à Tourane dans le courant de Novembre 1827. Le capitaine visite de suite son navire. Il doit se préoccuper de réparer les avaries et de se procurer tous les matériaux nécessaires pour cela. Il n'y arrive pas, soit que le bateau fût trop gravement endommagé, soit que, à Tourane et dans les environs, les éléments fissent défaut, soit que Minh-Mạng et ses mandarins aient fait preuve de mauvaise volonté. Et cette mauvaise volonté, qu'un document nous signale expressément, était peut-être suggérée au prince par le désir secret qu'il avait d'acheter l'épave. Voyant cela, le capitaine a dû avoir, pendant quelque temps au moins, l'intention de couler tout simplement son bateau. C'est cette version que reproduit le Rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi*, lequel, cela ressort

(1) A P F. 4,386.

(2) A P F. 3,480.

(3) A P F. 4,380.

(4) A P F- 4,387.

(5) A P F. 3,411

(6) A P F. 3 483,

(7) *Mission du bois*,90.

du texte, écrit d'après des nouvelles datées de Tourane « le 4 mars 1828 » (1).

En Juin, le capitaine vend son bateau à **Minh-Mạng**. C'était quinze jours, un mois au plus avant le départ de l'équipage pour Macao. Le capitaine s'était ravisé. Il valait mieux empocher quinze cents piastres, même si le roi avait mis intentionnellement de la mauvaise volonté à fournir les matériaux demandés, que de laisser la coque du bateau au fond de la baie de Tourane. Et c'est cette nouvelle détermination du capitaine que relate Chastan (2).

Toutes les marchandises n'avaient pas été jetées à l'eau, lors de l'échouage à l'île Balabac. Il en restait encore à fond de cale, qui furent transportées à terre (3). Chastan racontait à Journoud « qu'elles ont été vendues à vil prix. Le capitaine offroit le tonneau de vin de Bordeaux pour trente francs, et à peine trouvoit-il des acheteurs » (4).

Et cependant, **Minh-Mạng** et sa cour étaient grands amateurs des vins français, spécialement du vin de Bordeaux. Mgr. Havard, Vicaire Apostolique du Tonkin occidental, dans une relation aux Directeurs du Séminaire de Paris, nous peint **Minh-Mạng**, après sa victoire sur les rebelles de Cochinchine : « Le roi se réjouissait de la défaite de ses ennemis, au milieu de sa cour voluptueuse, et, le verre à la main, il vidait à longs traits les flacons de notre vin de Bordeaux, dont il est grand amateur » (5). Et M. Jaccard, alors placé sous la surveillance des mandarins de la Cour comme interprète, écrivait de Kim-Long, le 5 Décembre 1829 (6) : « Il y a quelque temps, il (**Minh-Mạng**) me fit demander cinq bouteilles de vin de messe ; je voulais les lui offrir en présent, mais comme il avait déjà ordonné qu'on me remit six ligatures, personne ne voulut se charger de les lui présenter de ma part. Quelques jours après, son fils aîné ayant appris que son père m'avait fait demander du vin, eut aussi la curiosité de vouloir en goû-

(1) A P F. 3,412.

(2) J'ai lu quelque part — mais je ne puis retrouver la fiche que j'avais prise à ce moment — que **Minh-Mạng** avait acheté un bateau européen, peut-être celui dont nous racontons le voyage ici, le *Navigateur*, peut-être un autre, et que, imitant son père Gia-Long, il l'avait fait démonter, pièce par pièce, et en avait fait faire un semblable. Ce fait est à rapprocher de la figure que porte la première des grandes urnes dynastiques, représentant un navire de forme européenne, avec l'inscription: « Bateau **Đa-sách**, construit sous notre dynastie ». (Voir L. SOGNY : *Les Urnes dynastiques, notice descriptive*, dans B A V H., 1914, p. 20).

(3) A P F. 3,411.

(4) A P F. 4,387.

(5) A P F. 1834-1835, pp. 468,469.

(6) A P F. 5,387.

ter et m'en envoya demander.... J'eus la précaution d'envoyer aussi quelques bouteilles d'arak très-fort.... Le vin de messe me fut renvoyé ; son altesse ne retint que l'arak, et me fit dire qu'elle aimerait encore mieux de la bonne liqueur ; que quand il y aurait un navire à Tourane, je n'avais qu'à lui demander un passe-port pour aller voir les Français et acheter ce que je voudrais, bien entendu qu'il en aurait une petite part. »

Henri Cordier nous apprend indirectement ce que le capitaine put tirer de la vente du bateau et des marchandises. Quand il s'embarque sur la jonque chinoise, Saint- Arroman avait une somme de 16.000 dollars (1), de laquelle il faut sans doute retrancher l'argent de poche que pouvaient avoir les gens de l'équipage, le capitaine et le passager qui restait. Journoud nous apprend aussi (2) qu'il restait, au départ de Tourane, quelques « marchandises », sans parler des « effets » du capitaine, et Chastan, précisant, dit que le « capitaine emportoit avec lui (au départ de Tourane) vingt tonneaux de marchandises, tout le reste ayant été vendu ou avarié » (3).

* * *

Les passagers et le personnel du bord restèrent « dans la baie », c'est-à-dire sur le bateau, « pendant près de quinze jours » (4), sans doute pendant que l'on traitait avec la Cour des formalités requises à l'arrivée d'un navire européen. Puis l'autorisation fut accordée de descendre à terre (5) et d'y transporter bagages et marchandises (6). Les passagers habitaient tous ensemble dans une maison ; « Je suis dans la même maison et dans le même appartement, écrivait Poudroux (7), avec quatre missionnaires et quatre laïques espagnols. Nous souffrons bien un peu, comme on doit penser ; mais le gouvernement nous a défendu de loger séparément ». Nous ne savons où étaient logés les officiers et les hommes du bord et le dixième passager. Sans doute dans une autre maison.

Une question curieuse se pose au sujet de cette maison qui abritait les missionnaires et les passagers espagnols. Bringol écrit : (8) « La

(1) *Mission Dubois*, 91.

(2) A P F. 4,389.

(3) A P F. 3,483.

(4) A P F. 4,382.

(5) A P F. 4,382 ; 3,481.

(6) A P F. 3,411.

(7) A P P. 5,306.

(8) APF. 4,383

fête de Noël approchoit ; mes confrères furent d'avis qu'on pouvoit dire la Messe de minuit, dans une maison voisine de celle de M. Vannier, où nous demeurions. Cette maison appartient à une famille chrétienne très fervente ». La rédaction est quelque peu ambiguë, et l'on peut se demander si les passagers habitaient la maison de M. Vannier, ce qui semble le sens le plus évident, et ce qui est confirmé par la suite du contexte, ou bien la maison chrétienne voisine. Mais là n'est pas la question. Le fait à retenir, c'est que Vannier, qui, lors de son séjour à Hué, habitait dans le village de Bao-Vinh (1), avait aussi une maison à Tourane, et que cette maison lui appartenait encore en 1827, bien qu'il eût quitté définitivement la Cochinchine depuis la fin de 1824. Cette maison était en bois, d'après une lettre de Poude-roux : « Nous jouissons de la paix de l'âme, vivant dans une cabane de bois, car ici les pierres sont rares » (2).

De fait, Vannier semble avoir conservé des intérêts en Indochine après son départ. Je tire cette conclusion du fait que Jaccard écrit, le 15 Septembre 1828, qu'il avait traduit des lettres de Chaigneau et Vannier (3), ce qui prouve que ces deux anciens serviteurs de Gia-Long n'avaient pas complètement oublié leur seconde patrie. Et surtout du fait que, en 1835, nous voyons un des fils de Vannier voyager sur un bateau cochinchinois : « Le roi de Cochinchine, écrit M. Cuénot, de Syngapor, le 17 Mars 1835 (4), a envoyé deux navires faire le commerce à Syngapor, Pinang, Batavia, etc. . . On dit que le fils de M. Vannier est sur un de ces navires ».

Peut-être un jour, quand les actes de propriété des Annamites seront gardés avec moins de crainte, un hasard heureux nous fera connaître où était, à Tourane, cette maison de Vannier. Pour le moment, contentons-nous de noter le fait.



Le débarquement des marchandises que transportait le *Navigateur*, avait été assez facile. Le débarquement et surtout le séjour des voyageurs donnèrent lieu à plus de difficultés. Le capitaine, on l'a vu, avait tout d'abord déclaré, par prudence, dix passagers, dont deux missionnaires, les Pères Bringol et Noblet, qui devaient séjourner au

(1) Đức Chaigneau : *Souvenirs de Hué*, p. 194, note.

(2) A P F. 5, 302.

(3) AP F. 4, 375.

(4) A P F. 1835-1836, p. 384.

moins quelque temps dans les environs de la capitale. Mais cette déclaration, faite à l'interprète, n'avait pas été communiquée aux mandarins. « Le roi permit aux personnes de l'équipage et aux passagers de rester dans cet endroit quelque temps, jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé moyen de passer ailleurs »(1).

C'est que, à cette époque, l'entrée du royaume de Cochinchine était rigoureusement interdite à tout nouveau missionnaire. Des instructions sévères avaient été envoyées par « le grand mandarin de lettre », « Quan-Hiêp-Bien », au gouverneur de la province de Quảng-Nam, « du règne de l'empereur Minh-Mạng, la sixième année, et le premier jour de la lune du premier mois » (18 Février 1825) (2). Il y était prescrit que « lorsque les navires français viennent dans le royaume, il ait soin de les faire surveiller et examiner avec la plus scrupuleuse attention. De plus, il faut veiller avec le même soin et la même exactitude dans les ports, sur les montagnes, dans toutes les issues de terre et de mer, pour empêcher que quelque maître de la religion ne s'introduise furtivement.» C'est l'arrivée du missionnaire Régéreau sur la *Thétis*, commandée par de Bougainville, en Janvier 1825 (3), qui avait été l'occasion de ces règlements sévères.

On ne reconnut donc pas les missionnaires qui étaient arrivés par le *Navigateur* pendant « les deux premiers mois, malgré l'attention qu'excitait la méfiance. Seulement, comme on nous voyoit sans cesse occupés de l'étude, on nous prenoit pour des maîtres d'école »(4).

Ce furent les passagers espagnols qui révélèrent la présence des missionnaires. « Voici comment on nous découvrit : nous n'avions pas encore célébré la Messe depuis notre arrivée. La fête de Noël approchoit ; mes confrères furent d'avis qu'on pouvoit dire la Messe de minuit, dans une maison voisine de celle de M. Vannier, où nous demeurions. Cette maison appartient à une famille chrétienne très fervente. Nous eûmes donc le bonheur de célébrer les saints mystères ; mais nos braves compagnons espagnols eurent la charité de nous dénoncer au mandarin, qui nous fit aussitôt comparoître... Au lieu de nous maltraiter, le mandarin nous reçut de la manière la plus honnête, nous fit asseoir auprès de lui et nous combla de politesses. Seulement il nous fit observer qu'il ne falloit pas dire la Messe chez les chrétiens, pour ne point incommoder les passagers espagnols qui

(1) A P F. 3,411.

(2) A P F. 3,457.

(3) A P F. 3,456.

(4) A P F. 4,382.

s'obstinoient à soutenir que nous n'avions pas la permission de la dire ; mais, ajouta-t-il, vous la direz à volonté dans votre chambre ; nous construisîmes donc une chapelle sous l'avant-toit de notre maison, et, depuis, nous pûmes sans obstacle offrir le saint Sacrifice ». (1)

Nous devons voir dans cet acte déloyal des Espagnols, non seulement une manifestation de ce caractère difficile qui s'était déjà manifesté à deux reprises à l'égard du capitaine du navire, mais aussi un regain de ces prétentions des rois d'Espagne ou de Portugal sur tous les pays de missions, que soutenaient avec tant de passion, aux XVII^e et XVIII^e siècles, tous les sujets de ces monarques.

La situation des missionnaires changea nécessairement, à la suite de cet évènement. La surveillance devint plus stricte (2). « Il (Minh-Mạng) ordonna de cerner le village où ils avoient débarqué, et de veiller à ce qu'ils n'entrassent dans les terres, et n'eussent point de communication avec les chrétiens. Il ne leur permit de rester qu'un mois en Cochinchine : mais comme pendant la mousson d'hiver, où le vent est toujours du nord, il est impossible d'aller de Cochinchine à Macao, sur les représentations qui furent faites à ce prince, il leur permit de rester jusqu'à ce qu'ils eussent une occasion d'aller à Macao »(3).

Vers la fin de Juin ou dans les premiers jours de Juillet 1828, ils eurent la consolation de rencontrer deux de leurs confrères, Mgr. Taberd et M. Gagelin. Ces deux missionnaires avaient été, en Décembre 1826, convoqués à Hué par Minh-Mạng, sous prétexte de servir d'interprètes pour les affaires européennes, en réalité, parce que l'empereur voulait placer les prêtres européens sous sa surveillance directe, et les empêcher d'avoir des rapports avec les chrétiens indigènes. Cependant, les dispositions de Minh-Mạng s'adoucirent, sur les représentations de Lê-Văn-Duyệt, Gouverneur de la Basse-Cochinchine, et, le 1^{er} Juin 1828, il permit aux deux missionnaires de regagner leurs chrétientés, ou mieux, les provinces placées sous la dépendance du grand mandarin ami des chrétiens. Taberd et Gagelin partirent de Hué le 29 Juin au soir, par voie d'eau, la voie de terre leur ayant été interdite (4). « Nous arrivâmes dans peu de jours au port de Tourane, écrit Gagelin, où nous eûmes la consolation de rencontrer quatre nouveaux confrères qui étaient là depuis plus de huit mois »(5).

(1) A P F. 4,382,383

(2), A P F. 5,308.

(3) A P F. 3, 412.

(4) A P F. 4,391- 392.

(5) A P F . 5,356

Les autres passagers et les personnes de l'équipage ne paraissent pas avoir été l'objet d'une surveillance aussi stricte.

Mais la maladie les éprouva sérieusement : « Tout l'équipage du *Navigateur*, écrit Chastan (1), à l'exception du capitaine, a été dangereusement malade ». Noblet, parmi les missionnaires, eut « une maladie très-grave ». En outre, « quatre matalots sont morts. » (2)

On a signalé plusieurs fois, dans les pages du Bulletin des Amis du Vieux Hué, ces tombes de matelots ou de voyageurs français que recouvre le linceul de sable des dunes de Tourane. Nos études allongent peu à peu cette liste funèbre, presque toujours sans donner les précisions qu'on voudrait.



Les dangers qu'avaient courus jusqu'ici les passagers du *Navigateur* n'étaient rien en comparaison de ce qui les attendait. C'est à partir de Tourane que commence, pour quelques uns d'entre eux, le drame sanglant qui coûta la vie à treize de nos compatriotes.

C'est le 10 Juillet 1828 que les cinq missionnaires s'embarquèrent sur un vaisseau portugais qui partait pour Macao (3). Les passagers espagnols et le lieutenant du navire « étoient partis quelque temps auparavant sur un vaisseau du roi de Cochinchine qui alloit à Manille » (4). Le capitaine et les hommes de l'équipage s'embarquèrent, trois jours après les missionnaires, donc vers le 13 Juillet, sur une jonque chinoise, à destination de Macao (5).

Chastan donna à Journoud des précisions sur les arrangements qui avaient été conclus entre le capitaine et le patron de la jonque chinoise (6). Le prix du voyage, pour tout le personnel de l'équipage et les passagers, ainsi que pour les « vingt tonneaux de marchandises » qui restaient (7), avait été fixé à 2.000 piastres. Le P. Joseph, le Franciscain italien, et Chastan devaient s'embarquer sur cette jonque (8). « Notre passage, comme de juste, avoit été payé

(1) A P F. 3,483.,

(2) A P F. *ibid*.

(3) A P F. 3,478,483 ; 4,387 ; 5,308.

(4) A P.F. 3,484.

(5) A P F. 3,483.

(6) A P F 4,387

(7) A P F. 3,483.

(8) On ne parle pas des trois autres missionnaires français. Ils devaient certainement s'embarquer aussi sur cette jonque ; mais comme des arrangements avaient été pris pour les faire descendre à terre aussitôt après la sortie du port , on n'en avait pas tenu compte dans le règlement du prix du passage.

aux frais de M. Armand (Saint Arroman, le capitaine). Tout étoit déjà convenu et arrêté la veille ; mais les chrétiens cochinchinois nous avertirent de ne pas nous fier aux chinois ; ces bons chrétiens s'offroient à payer de leur argent mon passage et celui du R. P. Joseph, sur un navire européen. Nous nous déterminâmes donc à nous embarquer sur un vaisseau portugais qui devoit mettre à la voile quelques jours après ». C'est ainsi que les deux missionnaires échappèrent au massacre. Ils ne furent pas assez heureux pour persuader au passager Cairo, qui leur avoit été recommandé tout spécialement, de faire comme eux.

Nous pouvons suivre pendant quelque temps ces cinq missionnaires. Deux d'entre eux, Chastan et le P. Joseph, arrivèrent à Macao le 19 Juillet, « après avoir couru quelques dangers », dit Chastan (1) ; « après avoir couru de grands dangers », affirme le Rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi* (2). Pour les autres, destinés, Pouderoux au Tonkin, Bringol et Noblet à la Cochinchine, « à quelque distance de la côte, ils sont descendus secrètement dans une barque qui les a conduits à terre » (3). « Sitôt que nous avons été sortis du port, nous avons quitté ce navire et nous sommes descendus dans une barque que des chrétiens avaient apostée pour nous recevoir » (4). Ils furent conduits au séminaire de la Mission, qui étoit alors, comme il l'est encore de nos jours, à Phưõng-Rưõu, ou An-Ninh, dans la province de Quãng-Trị, près de Cửa-Tùng. C'étoit « le 16 Juillet, vers huit heures du soir » (5).

Ils trouvèrent là Jaccard, qui étoit fort ennuyé par un ordre de Minh-Mạng qu'il venait de recevoir. Ce prince avait reçu dernièrement une lettre du naturaliste français Diard. A Hué, pas d'interprète convenable, depuis que Taberd et Gagelin avaient été autorisés à retourner dans leurs chrétientés, à Saigon. Le principal interprète voulait aller à Tourane, pour demander l'aide de quelques Français qui s'y trouvaient. Un apostat, très probablement le prêtre indigène Thậ, indiqua à Minh-Mạng M. Jaccard, qui dirigeait alors le collège d'An-Ninh. C'étoit le 14 Juillet, au matin, que les envoyés de Minh-Mạng étaient arrivés au collège. Ils y restèrent jusqu'au 16. « Vers quatre heures du soir, remarque Jaccard, je renvoyai mes hôtes, et à huit heures, j'eus le plaisir d'en recevoir d'un peu plus agréables. » Noblet resta là jusqu'à sa mort, qui arriva quelques jours après, le

(1) A P F. 3,483.

(2) A P F. 3,478.

(3) A P F. 3,478, 483. - 5,308.

(4) A P F. 5,308.

(5) A P F. 4,373.

25 Juillet. Bringolet Pouderoux partirent dès le lendemain pour le Nord, pour des régions plus éloignées de la Capitale et, partant, moins dangereuses (1).

C'est donc vers le 13 Juillet que s'embarquèrent sur une jonque chinoise, pour Macao, le capitaine du *Navigateur*, les hommes de son équipage, et un passager, M. Cairo, en tout quatorze hommes. Un document, la lettre de Chastan (2), nous dit bien que le départ eut lieu « trois jours après » que les missionnaires se furent embarqués. Mais Henri Cordier nous apprend que le massacre eut lieu « dans la nuit du 4 Août, vers deux heures du matin » (3), et le même Chastan nous assure que la « traversée fut de dix-huit jours » (4). Une des données est fausse, car du 13 Juillet au 4 Août, il y a vingt-et-un jours pleins. Il me semble que nous devons retenir comme absolument certaine la date du massacre, 4 Août : elle est tirée de documents d'archives. Nous pouvons aussi retenir, mais avec bien moins de certitude, la date du départ, 13 Juillet. Quant à la durée de la traversée il y a erreur. Chastan écrivait le 28 Octobre 1828, près de trois mois après le crime. Il dut tenir les renseignements qu'il donne du matelot qui avait pu s'échapper des mains des pirates, et ces renseignements, pour certains points, surtout pour la durée de la traversée, peut-être même pour la date du départ de Tourane, devaient être plus ou moins imprécis.

Les Chinois de la jonque étaient au nombre de soixante (5). On nous dit (6) qu'ils faisaient tous partie de l'équipage. Mais les documents utilisés par Henri Cordier nous apprennent qu'il y avait aussi à bord des passagers : on en signale d'abord douze, qui quittèrent la jonque après le crime, « au large des grandes îles Ladrone », puis quatre, qui ne participèrent pas à l'assassinat, et ne prirent aucune partie du butin (7).

C'est à quelques milles de Macao (8), dans la nuit du 4 Août, à 2 heures du matin, que les Chinois se jettèrent sur les Français.

(1) A P F. 4,372-374.

(2) A P F. 3,483.

(3) *Mission Dubois*, 90.

(4) A P F. 3,483

(5) A P F. 3,483.

(6) A P F. 4,387.

(7) *Mission Dubois*.

(8) *Mission Dubois*. Comparez A P F. 3,483.

Chastan en fit à Journoud une relation précise et d'une grande tristesse (1).

« Les pauvres Français, qui n'étoient que quatorze, dont quatre
« malades, se seraient défendus contre ce grand nombre, avec leurs
« fusils, leurs pistolets et leurs sabres, si ces monstres chinois n'a-
« voient pas eu pour armes des perches d'une vingtaine de pieds de
« longueur, au moyen desquelles ils leur crevoient les yeux, et les
« mettoient hors de combat. Ils défonçoient le pont sous leurs pieds,
« en sorte que les pauvres français tomboient par cette trappe dans la
« cale, où ils étoient aussitôt égorgés. Deux matelots déjà blessés se
« jettèrent dans la mer pour échapper au massacre ; l'un d'eux, dont
« la blessure étoit grave ; ne put pas lutter longtemps contre les flots :
« son compagnon, après avoir nagé pendant deux heures, est venu à
« bout de se faire recevoir sur une barque de pêcheurs chinois. Il
« avoit imploré en vain la pitié d'une autre barque chinoise qu'il avoit
« rencontrée plus tôt. Tout ce qu'il avoit pu obtenir, c'étoit une
« planche pour l'aider à nager. Les Chinois sont très-superstitieux, ils
« laissent périr tout homme qui a le malheur de tomber à la mer. Il
« n'y a, disent-ils, que les méchants hommes qui tombent à la mer.
« Leur porter secours, ce seroit s'exposer à de grands malheurs. De
« telles gens doivent mourir dans les flots comme ils le méritent ; leur
« mort est un juste châtiment du Ciel ». Arrivé à Macao, le jeune
homme a tout déclaré. Il a été accueilli par la compassion publique ;
il est nourri, entretenu aux frais du gouvernement portugais. Le
mandarin ne veut pas le laisser partir avant l'exécution des assassins.
« Je veux, lui a-t-il dit, que vous voyiez leur supplice de vos propres
« yeux, afin que vous puissiez aller raconter chez vous comment
« nous traitons de pareils criminels. »

La plus grande partie de ce document nous donne le propre
récit que Chastan fit à Journoud. Chastan était arrivé à Macao le
19 Juillet (2). Le matelot rescapé y parvint « le matin du jour
même » du crime (3), c'est-à-dire le 4 Août. Chastan, qui était
encore là le 28 Octobre (4), dut être un des premiers à le voir ; il dut
lui faire de nombreuses visites et se faire raconter l'affaire avec les
plus petits détails ; et le matelot devait être heureux de dire ce
qu'il savait à un passager du *Navigateur*. Les renseignements que

(1) A P F. 4,387,388.

(2) A P F. 3,483.

(3) *Mission Dubois*, 90

(4) A P F. 3,482,484. C'est le jour où il date la lettre dans laquelle il raconte le crime.

nous avons sont donc tout à fait dignes de créance. C'est l'unique survivant de l'équipage du *Navigateur* que nous entendons par la lettre de Journoud.

Quant à ce missionnaire, qui continue le récit de Chastan et va nous donner des détails sur la punition des coupables, dont il a vu les têtes exposées à Macao, il était arrivé dans cette ville le 16 Octobre 1828, quelques mois après le crime, et il y était encore le 27 Février 1829, date de la lettre où il raconte les événements dont nous nous occupons. Lui aussi a dû voir le matelot rescapé et s'entretenir avec lui. En tout cas, il nous dit ce dont tout le monde s'entretenait autour de lui, car le crime avait ému toute la population, et en particulier la petite colonie française de Macao, les missionnaires, le consul et quelques commerçants. Ses renseignements sont donc également d'une grande sûreté.

* * *

Je donnerai donc tout d'abord le témoignage de Journoud, au sujet de la punition des coupables (1), lesquels, bien entendu, s'étaient partagés le butin, à l'exception de quelques passagers, qui n'avaient pris aucune part au crime (2).

« Les mesures ont été si bien prises que les assassins ont tous été pris, au nombre de quarante-sept, en entrant dans le port de *Chin-Chau au Fokien*. Ces monstres, après le massacre, avaient jeté à l'eau leur propre capitaine qui avoit voulu s'opposer à l'exécution de leur affreux projet ; ils craignoient sans doute qu'il ne les dénonçât. Dix-neuf ont été condamnés à la peine capitale ; deux sont morts en prison, avant l'exécution, qui a eu lieu à Canton, vers la fin de janvier. On a envoyé ici (3) les dix-sept têtes de ceux qui ont été suppliciés ; elles sont encore (4) exposées dans de petites cages, à l'entrée du port de Macao, pour effrayer les brigands. Le plus coupable a été coupé en vingt-quatre morceaux. Un vingtième avoit été condamné aussi à la mort ; mais il a été ensuite absous, lorsque le jeune matelot échappé au massacre l'a reconnu et a déclaré que cet homme n'avoit pas trempé dans l'horrible complot ; qu'il avoit au contraire averti le capitaine français la veille, et qu'il le croyait innocent : ce malheureux, mis à la question, avoit cependant déclaré avoir tué un français, et c'est

(1) A P F. 4.388.389.

(2) *Mission Dubois*.

(3) A Macao, d'où écrivait Journoud.

(4) Le 27 Février 1827, date de la lettre de Journoud.

ce qui l'avoit fait condamner à mort avec les autres. On présume que cet aveu lui avoit été arraché par les tortures, quoiqu'il ne fût pas coupable. »

Arrêtons le récit de Journoud, et comparons le avec les renseignements que nous donne Henri Cordier. Ils nous fournissent quelques faits nouveaux et contiennent quelques contradictions (1).

La jonque, le crime commis, avait continué sa route vers Foutcheou. Quand elle arriva sur les côtes du Fou-kien, « elle fut coulée, et son équipage se dispersa. » « Le gouvernement local, en apprenant ces faits, se mit vigoureusement à la besogne, et réussit à s'emparer des coquins, sauf cinq ou six qui échappèrent. Les autres furent jugés à la Consoo House. Quarante-neuf furent reconnus coupables, et deux acquittés. Ces derniers furent remis en liberté après quelques coups de bambou, probablement pour leur apprendre à l'avenir à ne pas fréquenter la mauvaise société. Les coupables furent traités avec sévérité ; quant au capitaine, Wou Kouan, il fut coupé en morceaux lentement et ignominieusement. »

La différence de deux personnes dans le nombre des coupables, que nous remarquons dans les deux documents, peut passer pour négligeable. Ce qui est plus grave, c'est que, ici on nous dit que le capitaine, dont on donne le nom, Wou Kouan, fut condamné à être coupé en morceaux, tandis que plus haut on nous a dit qu'il avait été tué par son équipage. Voici, je pense, comment on peut concilier les deux versions.

Le capitaine de la jonque, qui en était peut-être le propriétaire, à tout le moins qui était responsable, devant les armateurs, et de la jonque et de son chargement, n'avait aucun intérêt à s'exposer à une grave affaire devant les mandarins, pour les quelques milliers de piastres que possédaient les Français, somme dont, après le partage avec ses hommes, il n'aurait retenu qu'une minime partie. Il n'a donc pas dû s'associer au crime. Mais il n'en était pas de même pour le personnel de l'équipage, et peut-être pour quelques uns des passagers, pirates à tout faire, sans responsabilité, pour lesquels la moindre somme d'argent était une fortune, et qui espéraient pouvoir échapper individuellement à la justice des mandarins. C'est l'équipage qui dut monter le coup. Aussi, le crime commis, et pour échapper plus facilement à la justice, il coula la jonque. Le capitaine n'aurait jamais eu l'idée d'agir ainsi : la jonque, à elle seule — une grande jonque, puisqu'elle transportait près de quatre-vingts personnes, sans compter les autres marchandises qu'elle portait, — valait presque la moitié de l'avoir des

(1) *Mission Du bois.*

Français. Les gens de l'équipage, par contre, n'avaient rien à perdre, la jonque n'étant pas à eux.

C'est donc bien le capitaine de la jonque qui fut jeté à la mer par son équipage. Quant à Wou Kouan, qui fut coupé en morceau, c'était le chef des pirates, le « capitaine » dit Henri Cordier, « le plus coupable », assure Journoud avec plus de justesse.

Reprenons la lettre de ce dernier,

« Les vingt-sept autres (coupables) ont été condamnés à être transportés de ville en ville, dans des cages de fer, pendant trois ans, pour être exposés dans tout l'empire au regard du public. La sentence porte qu'après ce temps ils seront envoyés en exil perpétuel dans la Tartarie ».



Journoud nous donne aussi quelques renseignements sur les effets des Français, que les pirates s'étaient partagés, et que l'on put recouvrer.

« Une lettre de M. Taberd, contenant tous les détails de la Mission de la Cochinchine, se trouve parmi les effets du capitaine massacré ; de plus, il s'y trouve deux lettres écrites aussi par M. Taberd et dont nous ignorons le contenu. Le capitaine Armand (Saint-Arroman) devait les remettre à M. Barouzel (1). Les assassins les avaient ouvertes ; la justice chinoise, pour les relater dans l'inventaire qu'elle a eu soin de dresser de tous les effets du capitaine français, a demandé à M. Bovet, négociant Suisse, l'explication de cette lettre ; celui-ci, qui est ami de M. Barouzel, a répondu tout bonnement que c'était une lettre d'ami à ami, sans dire le contenu. Nous espérons que ces lettres nous seront rendues lorsqu'on remettra les marchandises et l'argent de M. Armand entre les mains de M. Gernard, consul français à Canton. Pour le moment ces lettres sont entre les mains du vice-roi ».

Hélas ! si la justice chinoise fut expéditive pour la punition des coupables, elle fut très lente pour le règlement de la question pécuniaire. Cela donna même lieu à un proverbe, et l'on disait, d'une affaire interminable : « Cela sera aussi long que l'affaire du *Navigateur* » (2).

Les marchandises et les effets perdus, ainsi que l'argent des victimes, avaient été évalués à la somme de 16.000 dollars. Après six ans de démarches et de correspondance, le consul français de

(1) C'était le procureur des Missions Etrangères, alors en résidence à Macao.

(2) Mission Dubois, 91.

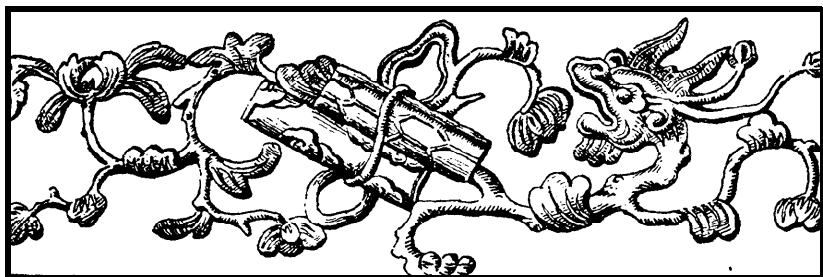
Canton, M. Gernaert, fut assez heureux pour obtenir le remboursement de 13.150 dollars. On promettait que le reste serait soumis aux autorités du Fou-kien. Il y eut beaucoup de retard dans la correspondance entre le gouvernement de Fou-kien et celui de Canton, et nous ne savons pas si les 3.000 dollars qui restaient furent jamais remboursés.

Henri Cordier nous donne quelques renseignements sur le consul qui eut à s'occuper de l'affaire du *Navigateur*. Ce n'était pas un homme de carrière. Né à Dunkerque en 1792, il fut nommé agent consulaire à Canton le 27 Novembre 1827. La France n'était plus représentée dans ce grand port, ni dans toute la Chine, depuis le départ de Guignes le fils, en 1801. C'est le 13 Décembre 1832 que Benoît Gernaert hissa à nouveau le pavillon français à Canton. Mais il vivait presque entièrement à Macao, où sans doute il avait ses intérêts.

. * .

D'autres, qui auraient en mains les documents qui doivent exister soit à Bordeaux, soit à Canton, dans les Archives du Consulat, soit à Paris, pourraient traiter l'affaire du *Navigateur* au point de vue commercial ou au point de vue diplomatique. Je ne me suis occupé ici que de l'intérêt humain que présentait pour nous cette affaire. J'ai essayé de montrer ce qu'avaient à souffrir, les dangers que rencontraient, il y a à peine cent ans, les Français, quelle que fut leur condition, missionnaires, commerçants ou simples matelots de bord, qui se hasardaient dans les mers d'Extrême-Orient.





COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE:

RÉCEPTION DU COLONEL GUERRIER

A LA COUR D'ANNAM LE 17 AOUT 1884 ⁽¹⁾

Par H. COSSERAT

Représentant de Commerce.

Tous ceux qui cherchent à faire revivre le passé et se passionnent à éclaircir un point d'histoire, à identifier une anecdote peu connue, savent combien il est difficile de démêler la vérité au milieu de matériaux qu'ils ont à leur disposition.

En ce qui concerne l'Indochine en particulier, et les événements relativement récents qui s'y sont déroulés il y a à peine une quarantaine d'années, on est surpris, quand on est appelé à faire des recherches historiques sur un des faits de cette époque, de voir la presque impossibilité où l'on se trouve la plupart du temps d'arriver à la lumière complète, malgré la documentation, considérable en réalité, qui existe sur cette époque, tellement cette documentation manque en général de précision et de netteté.

Aussi faut-il toujours remonter aux sources officielles, toutes les fois que cela est possible, soit pour appuyer un fait cité par un témoin oculaire, soit a fortiori pour contrôler et rechercher l'authenticité d'un fait qu'un auteur rapporte sans donner de référence.

(1) Communication lue à la réunion du 23 Juin 1924



En parcourant tout dernièrement l'ouvrage de Lucien Huard : *La guerre illustrée* (1), je suis tombé sur quatre passages ayant trait à la réception du Colonel Guerrier par la Cour d'Annam à Hué en 1884, qui m'ont frappé à cause du geste ridicule, pour ne pas dire plus, que l'auteur prête au colonel lors de la réception royale, fait qui n'est appuyé sur aucune référence, et dont je n'ai retrouvé non plus aucune trace parmi tous les auteurs que j'ai pu consulter (2).

La première allusion que fait Huard à ce geste ridicule se trouve au cours du récit qu'il donne de l'audience royale accordée à M. Tricou le 5 Janvier 1884.

On sait qu'à la suite de la prise des forts de **Thuận-An** par l'Amiral Courbet, les 18, 19 et 20 Août 1883, M. Harmand (3), Commissaire civil à cette époque, parvint à faire signer à l'Empereur Hiệp-

(1) Lucien Huard : *La Guerre illustrée. Chine. Tonkin. Annam.* — L. Boulanger, Editeur, 83 rue de Rennes, Paris. s. d. —

(2) En réalité, il y a dans l'ouvrage de Lucien Huard cinq allusions au geste du Colonel Guerrier dont quatre lui sont personnelles et une (page 567) qu'il rapporte d'après un extrait qu'il cite d'une lettre de Paul Bonnetain, à cette époque correspondant de guerre du *Figaro* au Tonkin. Voici ce qu'écrit Lucien Huard d'après Bonnetain : « . . . Faut-il rappeler les faits ? Le Général Millot reçoit en princes des ambassadeurs de Hué et les fait saluer par nos soldats ; quinze jours après on découvre que les ambassadeurs invitent les autorités tonkinoises à aider les Chinois contre nous. M. le Colonel Guerrier, en grand uniforme, *se rend* « à cloche pied » (sic), et d'après un cérémonial humiliant réservé aux intimes vassaux, devant le principicule qui s'amuse de lui. **Peu** après au Tonkin, on surprend en connivence avec l'ennemi un fonctionnaire de la Cour qu'on avait bombardé grand officier de la Légion d'Honneur.... »

D'après cette citation, la paternité de l'anecdote doit revenir, je pense, à Paul Bonnetain. Mais celui-ci, d'où la tenait-il même? N'ayant pas assisté à la cérémonie, il ne peut donc rapporter qu'un fait qui lui a été transmis très probablement par un des officiers qui accompagnaient le Colonel Guerrier à la réception royale et qui aura mal vu de loin les détails de la cérémonie. Cette constatation ne diminue en rien d'ailleurs la gravité de la mauvaise action que commet Lucien Huard en insistant, comme il le fait dans son ouvrage, sur cette anecdote qu'il ne devait accepter que sous bénéfice d'inventaire.

(3) M. Harmand (François-Jules) était né à Saumur (Maine et Loire) le 23 Octobre 1845. Sorti de l'Ecole de Santé militaire de Strasbourg en 1866. Démissionnaire comme médecin de 2^e classe de la Marine. Ancien compagnon d'armes de Francis Garnier. Explorations en Cochinchine, au Cambodge, au Laos, en Annam, pendant les années 1875-76-77. Rentre en France en 1878. Fut désigné en 1881 pour le poste de consul et commissaire du Gouvernement à Siam et y resta jusqu'à sa nomination au Tonkin (Décret du 7 Juin 1883). Chevalier de la Légion d'Honneur le 24 Août 1874. Cf. Lucien

Hoa (1) le traité dit du 25 Août 1883 par lequel ce dernier reconnaissait pleinement le protectorat de la France (2).

Par suite d'événements qui n'ont pas leur place ici, la ratification du traité fut retardée jusqu'en Janvier 1884, époque à laquelle Monsieur Tricou (3), notre ministre plénipotentiaire à Pékin, de passage à Saigon, fut chargé par le Gouvernement de se rendre à Hué en mission extraordinaire pour faire exécuter cette ratification.

Arrivé à **Thuận-An** le 29 Décembre 1883, il y trouva la lettre suivante que lui avait adressée notre Résident Général à Hué, Monsieur de Champeaux (4)

« 29 décembre 1883 (5).

« Je profite de l'escorte d'honneur que le Président du Conseil de Régence envoie au devant de vous pour vous présenter mes profonds respects et vous exprimer de la part du Conseil tous ses souhaits de bienvenue.

« Nous avons tous reçu ici avec enthousiasme la nouvelle de notre succès de Son-Tây et celle de votre arrivée qui va enfin dissiper toutes les défiances que les derniers événements n'ont pas laissé de faire naître entre le nouveau Gouvernement de Hué et nous.

« Nous ne pouvions souhaiter une issue plus opportune à la situation un peu équivoque où nous nous trouvons depuis quelques semaines. »

Signé: L. de CHAMPEAUX.

Huard : *op. cit.*, p. 95. - *Au Tonkin*, par Paul Bonnetain, 1888, p. LXVI, note (1). — B. A. V. H. N°1. Janvier-Mars 1916 : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires (1875-1893)*, par A. Delvaux (Portrait, Planche V, p. 44.)

(1) ~~Ty-Duc~~ était mort le 19 Juillet 1883 à l'âge de 54 ans, atteint d'hydropisie.

(2) Le traité fut signé par M. Harmand comme ministre plénipotentiaire de la République Française et LL. EE. **Trần-Đĩnh-Tức** et **Nguyễn-Trọng-Hiệp**, ministres à la Cour d'Annam.

(3) M. Tricou était né en 1837. — Dès qu'il eut son diplôme de licencié en droit, il entra au Ministère des Affaires-Etrangères. — Fait chevalier de la Légion d'Honneur en 1859, comme élève consul, pour le dévouement qu'il montra pendant la durée de l'épidémie qui désola l'Egypte à cette époque. Succède à M. Bourée comme ministre plénipotentiaire en Chine et reçoit des pouvoirs spéciaux pour traiter avec **Li-Hung-Chang**. — Cf. Lucien Huard : *op. cit.*, p. 142. - B. A. V. H. N° 1. 1916 ; A. Delvaux : *op. cit.* (Portrait, Planche VI, p. 50.)

(4) Louis Eugène-Palasne de Champeaux, né en 1840. — Ancien lieutenant de vaisseau entra dans le service des Affaires indigènes de Cochinchine où il fit toute sa carrière. Résident de France à Hué à diverses reprises. Termine sa carrière comme Résident Général du Cambodge. — Mort à Marseille en 1889. — Cf. B. A. V. H. N° 1.1916 : A. Delvaux : *op. cit.* Portrait, Planche IV, p. 38. — *L'Annam du 5 Juillet 1885 au 4 Avril 1886*, Gal x***, p. 9.

(5) Archives Résidence Supérieure Hué ; Registre correspondance, N° 24 .

Sans perte de temps, il monta à Hué où il entama de suite des pourparlers avec la Cour d'Annam pour l'exécution de sa mission, et, le 1^{er} Janvier 1884, il envoyait à Monsieur Jules Ferry, Président du Conseil, le télégramme ci-dessous :

« Monsieur Tricou à Monsieur Jules Ferry, Président
du Conseil, Ministre des Affaires-Etrangères (1).

« Hué, le 1^{er} Janvier 1884.

« La nouvelle Cour de Hué vient de me remettre sur ma demande une déclaration écrite dont j'ai dicté moi-même les termes ; je me plais à reconnaître qu'elle a fait acte de déférence empressée.

« Voici le texte exact de cette déclaration :

« En tête :

« Déclaration remise par la Cour de Hué à Monsieur Tricou, Ministre plénipotentiaire, Envoyé de la République française en mission extraordinaire près de Sa Majesté le Roi de l'Annam :

« Sa Majesté le Roi de l'Annam et son Gouvernement déclarent solennellement par la présente, donner leur adhésion pleine et entière au traité du 25 Août 1883, s'en remettant au bon vouloir et à l'équité du Gouvernement de la République en ce qui touche les adoucissements qui pourraient y être ultérieurement apportés.

« Le texte français seul fera foi.

« Fait au Palais royal, à Hué,
« le 1^{er} Janvier 1884.

« Le sceau royal a été apposé sur la présente déclaration. Comme Votre Excellence le voit, notre protectorat reste absolument intact et le traité du 25 Août 1883 est solennellement reconnu par le nouveau Gouvernement. La révolution de palais qui vient de s'accomplir (2) ne porte aucune atteinte à l'exercice de nos droits.

« J'adresse ce télégramme à Saigon par l'avis *l'Aspic*.

« Je serai reçu demain (3) en audience publique par le roi entouré

(1) Arch. R^{ce} S up^{re} Hué, loco cit, n° 24.

(2) Le 29 Novembre 1883, une révolution de palais avait lieu à Hué. L'Empereur **Hiệp-Hòa** était déposé et mourait le même jour. Il était remplacé le 2 Décembre suivant par l'un de ses frères qui reçut le nom de **Kiến-Phước**.

(3) On verra par la suite que la réception solennelle de M. Tricou par le Roi **Kiến-Phước** n'eut lieu que le 5 Janvier.

de son Conseil de Régence. Cette cérémonie me paraît indispensable ; elle n'avait pu avoir lieu lors de la signature du traité.

" Dans cette occurrence critique, notre Résident M. de Champeaux a fait preuve de tact et d'habileté : je ne parle pas de son courage ; je demande pour lui la croix d'officier de la Légion d'Honneur.

« Après l'audience solennelle, je quitterai Hué me rendant à Hanoi pour conférer avec l'Amira Courbet, après quoi je rentrerai en France sur le premier paquebot. »

Signé : TRICOU.

Le registre de correspondance d'où je tire ces pièces officielles ne contient pas le récit de l'audience royale accordée à M. Tricou, mais Lucien Huard nous le donne, sans aucune référence d'ailleurs, en y insérant précisément la première allusion au geste du Colonel Guerrier.

« ...Ce ne fut pourtant, dit Huard (1), que quatre jours après, c'est-à-dire le 5 Janvier 1884, que notre envoyé extraordinaire (Monsieur Tricou) qui louait beaucoup notre résident, mais qui en somme venait prendre sa place, fut admis en l'auguste présence du gamin de quinze ans, qui faisait semblant de régner sur l'Annam.

« Il est vrai que le régent voulait déployer, en cette occasion, toute la pompe orientale et qu'il lui fallait bien ce temps pour préparer sa mise en scène....

« Le souverain, flanqué de son Conseil de Régence debout autour de lui, était juché, comme une idole dans une pagode, sur une estrade élevée, ouverte à l'avant comme la scène d'un théâtre, et abritée par une toiture à triple étage reposant sur des colonnes.

« Pour arriver jusqu'à lui, *non pas à cloche-pied (2), comme l'indiquait le cérémonial, et comme le Colonel Guerrier, chef d'Etat-major du Général Millot, eut la faiblesse de le faire quelques mois plus tard (3)*, nos plénipotentiaires, guidés par des hauts dignitaires, durent traverser trois cours bordées de soldats, formant de chaque côté une triple haie et portant des drapeaux fixés à des lances gigantesques.

« Dans la première cour, de plain-pied avec l'entrée, ouverte dans un mur en briques surmonté d'une balustrade, se tenaient les éléments de la garde dans leur harnachement de gala, tout reluisant de

(1) *La guerre illustrée*, pp. 246, 247.

(2) A cloche-pied. Loc. adv. Sur un seul pied. — Dictionnaire Larousse.

(3) C'est nous qui soulignons.

dorures et de dragons brodés aux écailles métalliques, de chaque côté, des théories de mandarins à parasols, prenant une place énorme avec leur suite bigarrée et vêtue de neuf.

« Pour entrer dans la seconde cour, il fallait monter quatre ou cinq marches, et passer sous un arc de triomphe en bois découpé et laqué, opération à répéter pour parvenir dans la troisième, dont le fond était occupé par l'estrade impériale et les côtés par une profusion de porte-étendards, formant les premiers rangs de quelques milliers de soldats, groupés en masses profondes se rejoignant derrière la pagode ».

La réception eut donc lieu le 5 Janvier et M. Tricou en rendit compte par ce télégramme :

« J'ai été reçu aujourd'hui en audience solennelle par le jeune roi, entouré de son conseil de régence. Cette cérémonie, sans précédent jusqu'à ce jour, était rehaussée de tout l'éclat de la pompe orientale.

« Après les salutations d'usage, le roi m'a fait gracieusement approcher et m'a chargé de transmettre au Gouvernement de la République française l'hommage de son entier dévouement. Respectueuse du traité, Sa Majesté espère que nous pourrons en adoucir les rigueurs.

« Je l'ai assurée de notre bienveillance et de nos sympathies.

« Le nouveau roi a quinze ans. Il est neveu de Tu-Duc et son troisième fils adoptif. Il a été couronné sous le nom de Kiên-Phuoc (ce qui veut dire : Exaltation de la Félicité).

« C'est le régent (1), ancien ministre des Finances et auteur de la révolution, qui exerce actuellement le pouvoir. Il paraît disposé à suivre en tout nos conseils ».

(1) Nguyễn-Văn-Tường, né en 1819, appartient à une famille obscure du village d'An-Xá-Trung, dans la province de Quảng-Trị. En 1852, il se présenta aux examens des lettrés, fut reçu licencié et nommé expéditionnaire stagiaire au Ministère de la Justice. Deux ans plus tard, il devint archiviste du bureau judiciaire, Tri-Huyện du huyện de Quinh-Koï, et s'éleva peu à peu dans la hiérarchie administrative. En 1859, il est mandarin de première classe du cinquième degré, successivement attaché au Ministère de la Justice et à celui des Travaux Publics. Le temps du deuil, fort long chez les Annamites, le rendit à la vie privée de 1863 à 1865. A cette époque, il fut appelé à la préfecture de Hué ; l'année suivante, il fut cassé, sur la plainte des habitants qui l'accusaient d'injustice. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée ; il fut rappelé dans l'administration en 1867, chargé de la direction des établissements agricoles de Quảng-Trị, et passa ensuite au Ministère des Rites, en qualité d'assesseur. L'expédition de Garnier le trouve deuxième ambassadeur à Saïgon, pour la négociation d'un traité de paix. Rappelé à Hué, il accompagne M. Philastre au Tonkin, après la mort du commandant Garnier, et revient à Saïgon comme premier ambassadeur (Lê-Tuân, premier ambassadeur

La deuxième et la troisième allusion faites par Lucien Huard sont encore plus précises.

Kien-Phuoc qui avait, comme on l'a vu plus haut, le 1^{er} Janvier 1884, ratifié le traité du 25 Août 1883 et avait reçu en audience solennelle le 5 Janvier suivant notre ambassadeur extraordinaire M. Tricou, et au nom de qui, de plus, avait été signé le dernier traité du 6 Juin 1883 avec M. Patenôtre (1), mourut dans des conditions restées mystérieuses, le 31 Juillet 1884. Il fut remplacé, sans que notre Résident M. Rheinart (2) fut consulté, par son frère **Ưng-Lịch**, connu sous le nom de **Hàm-Nghi**.

« Avisé officiellement, dit Lucien Huard (3) dans son récit, de l'élévation au trône de **Mệ-Tríu(Ưng-Lịch)** par un prêtre annamite

venait de mourir). **Nguyễn-Văn-Tường** signa le traité du 15 Mars 1874 et fut, à cette occasion, nommé grand officier de la Légion d'Honneur. Son gouvernement, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus en obtenant l'abandon des provinces du Tonkin, lui confia les fonctions de Ministre des Finances par intérim et lui conféra le titre de noblesse de **Ki-Vi-Bá**. En 1875, il est ministre titulaire, membre du **Cơ-Mặt**, et chargé des relations extérieures jusqu'en 1881. A la mort de **Tự-Đức**, il fut nommé **Phù-Chánh**, ou régent du prince **Duc Đức**, titre qu'il garda sous les règnes de **Hiệp-Hoà** et de **Kiên-Phước**.

Un des fils de **Nguyễn-Văn-Tường** a épousé, en Novembre 1882, la sœur du prince **Mén**, qui fut roi sous le nom de **Kiên-Phước**. (Extrait de *l'Indochine française contemporaine* — Tome II: Tonkin, Annam, par A. Bouinai et A. Paulus (1885), p. 273, note (1). — Cf. B. A. V. H. N° 4.1923 : *la mort de Nguyễn-Văn-Tường*, par Adolphe Delvaux, p. 426 et suivantes).

(1) Jules Patenôtre des Noyers, dit Patenôtre, diplomate français, né à Baye (Marne) en 1815. Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, entra dans la diplomatie et fut attaché en 1872 à la mission Jules Ferry à Athènes. Passa successivement par Téhéran, Buenos-Aires, à Pékin, en Suède. En 1884 fut désigné pour négocier avec la Cour d'Annam une convention destinée à régler l'exercice du Protectorat français, puis fut chargé de poursuivre les négociations entamées avec **Li-Hung-Chang**. Rentre en France, il fut ministre à Tanger, puis à Washington, où il fut nommé ambassadeur en 1893. De là il alla à Madrid, où il resta jusqu'en 1902. Cf. *Dictionnaire Larousse illustré*, en 8 vol. — B. A. V. H. N° 1.1916. A. Delvaux : *op. cit.* ; portrait Planche ? VII, p. 52).

(2) Pierre-Paul, Rheinart des Essarts, né le 1^{er} Novembre 1840, à Charleville (Ardennes), Capitaine d'Infanterie de Marine, devenu Inspecteur des Affaires Indigènes en Cochinchine, Nommé représentant de la France à **Huế** en 1875. Y remplit à diverses reprises ces mêmes fonctions, (Cf. B. A. V. H. N° 1. 1916: A. Delvaux : *op. cit.* ; Planche III p. 28.

(3) *La Guerre illustrée*, pp. 367, 368, 369, 370.

défroqué (1) que lui envoya Nguyễn-Trường, M. Rheinart protesta et notifia au régent que, faute d'une investiture de la puissance protectrice, le nouvel empereur ne pouvait pas régner.

« Le régent répondit que le traité n'existait plus, puisque son signataire (2) était mort, mais qu'il était tout disposé à négocier un troisième traité, qui serait vraisemblablement plus heureux que les deux premiers.

« M. Rheinart ne pouvait répondre à cela qu'en marchant sur la citadelle ; mais il n'avait pas de canons, et le peu d'hommes qu'il avait suffisait à peine pour garantir sa sécurité à la résidence; il demanda des renforts, télégraphia à Paris, à Saigon, à Hanoi.

« M. Ferry, jugeant la situation pressante, d'autant qu'il était à craindre que Nguyễn-Trường emmenât le nouvel empereur et toute l'administration dans l'intérieur du pays, donna ordre au Général Millot (3) d'envoyer immédiatement un régiment à Hué, pour prendre possession de la citadelle et installer le nouveau souverain sur le trône.

« Le Général Millot n'eut pas envie de voir par lui-même ce qui se passait dans l'Annam, ni de donner, au nom du Gouvernement français, l'investiture au nouvel empereur ; il chargea de la commission son chef d'état-major, le Colonel Guerrier, qui s'embarqua sur le transport le « Tarn » avec les troupes demandées et deux batteries d'artillerie, pour le cas où il serait besoin de forcer l'entrée de la forteresse.

« Le 16 août, le colonel arrivait avec ses 600 hommes et ses canons devant la citadelle de Hué, dont toutes les portes étaient fermées, il est vrai, mais qui ne paraissait point préparée à se défendre.

« Il somma Nguyễn-Trường de lui faire ouvrir les portes ; le régent tergiversa le plus qu'il put, prétexta un malentendu avec notre résident,

(1) Le P. Thø, interprète officiel du *Thøng-Bạc*. — Cf. B. A. V. H. No 3. 1920 : *Le traité de 1874 : Journal du secrétaire de l'Ambassade annamite*, par H. Peyssonnaud et Bui-Văn-Cung, pp. 365-366, note (1).

(2) Le Roi Kiên-Phước, mort mystérieusement dans les derniers jours de Juillet 1884.

(3) Le Général Millot était à cette époque Commandant en chef du corps expéditionnaire du Tonkin. Né le 28 Juin 1829. Sorti de Saint-Cyr le 1^{er} Octobre 1849. Capitaine pendant l'expédition de Chine, Chevalier de la Légion d'Honneur en 1860 pour faits de guerre. Chef de bataillon en 1869. Fait partie de l'armée de Metz ; s'évade après la capitulation ; est nommé général de brigade à titre auxiliaire. Remis lieutenant-colonel par la commission de revision des grades. Colonel en 1875. Général de brigade en 1880. Divisionnaire en 1882. (Cf. Pierre Lehautcourt : *Les expéditions françaises au Tonkin*. Paris. Au Journal « Le Spectateur militaire », 15 rue Saint-Benoit. 1888. Tome 7, p. 436.

et se déclara prêt à entrer en pourparlers pour la négociation d'un nouveau traité.

« Le Colonel Guerrier fit répondre que le traité du 7 Juin était toujours en vigueur, et envoya au régent un ultimatum stipulant que, si dans un délai de douze heures il ne lui faisait pas satisfaction, la citadelle serait bombardée.

« Et pour appuyer sa menace, il laissa ses pièces en position, meilleur moyen, sinon le seul, d'imposer aux Annamites le respect de la foi jurée.

« Nguyễn-Tường ne laissa pas expirer le délai sans faire des démarches, et le surlendemain, à cinq heures du soir, il se rendait lui-même à la résidence, pour assurer le Colonel Guerrier et Rheinart de son entière soumission.

« En bonne justice, il n'aurait dû en sortir que pour passer devant un conseil de guerre, car on avait le droit de lui demander compte de la vie des deux empereurs, nos protégés, qu'il avait empoisonnés ; et il eut été au moins sage de ne pas laisser à la tête du gouvernement cet ennemi avéré, qui n'avait jamais cessé et qui ne cessera pas de conspirer, sous une forme ou une autre, contre notre domination. qu'il ne veut pas reconnaître.

« Mais on crut, ou l'on feignit de croire à la sincérité de ses protestations, et l'on accepta sa démarche comme une preuve de bonne volonté.

« Il fut convenu que le fantôme d'empereur, sous le nom duquel il voulait gouverner, serait reconnu solennellement par la France, et Nguyễn-Tường prépara sa mise en scène pour le lendemain matin.

« En attendant, le Colonel Guerrier prit possession de la partie de la citadelle sur laquelle nous devons élever un fort français, et provisoirement fit flotter notre pavillon sur l'emplacement désigné pour les futures constructions, et qui se trouvent du côté de la porte du Nord (1).

« A neuf heures eut lieu le couronnement du jeune empereur, au milieu de la fameuse « pompe orientale » qu'on avait déjà déployée pour M. Tricou et qui fut encore plus orientale ; *car le Colonel Guerrier, satisfait du résultat de sa mission, se soumit de bonne grâce aux exigences de l'étiquette annamite et s'avança à cloche-pied jusqu'au trône de l'auguste gamin* (2), auquel il allait donner l'investiture, sous la forme du grand cordon de la Légion d'honneur (3).

(1) Cet emplacement était situé exactement à l'angle Nord de la citadelle et englobait l'élément de fortification appelé Mang-Cá.

(2) C'est nous qui soulignons.

(3) Comme on le verra plus loin, M. Rheinart, dans son rapport officiel de cette cérémonie, ne parle pas de la remise du grand cordon de la Légion d'honneur.

« M. Rheinart, le commandant du « Tarn », 25 officiers des armées de terre et de mer et un détachement de 160 de nos soldats assistèrent à cette cérémonie, *sans marcher à cloche-pied* (1), et lui donnèrent, comme le dit la dépêche ministérielle, « une mise en scène grandiose ».

« On croyait que c'était un dénouement, mais ce n'était encore qu'une fin d'acte; car malgré la proclamation du Général Millot au peuple annamite, que le Colonel Guerrier apportait dans sa poche et qu'il fit publier aussitôt, il n'y avait rien de changé à Hué que le nom de l'empereur.

« C'était Mễ-Tríu au lieu de Kiền-Phước ; mais c'était toujours Nguyễn-Tường qui régnait.

« A la vérité, le drapeau français flottait maintenant sur la citadelle, à côté de celui de l'Annam, et le régent ne serait plus aussi à son aise pour ourdir ses machinations contre nous ».



Enfin, Lucien Huart fait une quatrième allusion au geste grotesque qu'il prête au Colonel Guerrier, aussi nette et précise que les trois autres, au cours du récit qu'il nous donne des événements qui se sont déroulés à Hué après l'arrivée du Général de Courcy, le 2 Juillet 1885.

« Le Général de Courcy (2), écrit Lucien Huart (3), ne connut que le soir du 3 Juillet le résultat négatif des délibérations de la cour au sujet de sa réception, et ce qu'on lui en apprit n'était point de nature à calmer son impatience et à le disposer favorablement pour les Annamites.

« Le *Comat* s'était mis dans la tête de ne rien faire de plus pour le Général en chef que ce qu'on avait fait pour les autres résidents,

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Le Général de Courcy, qui venait d'être nommé Commandant en Chef des forces du Tonkin et de l'Annam, était venu à Hué pour présenter ses lettres de créance au roi d'Annam, et s'était fait accompagner de forces militaires imposantes. Ce fut une chance d'ailleurs, car elles nous permirent de résister à l'attaque de l'armée annamite, dans la nuit du 4 au 5 Juillet 1885, et de nous rendre maîtres de la citadelle. Cf. B. A. V. H. N° 2. Avril-Juin 1920 : *La prise de Hué par les Français* (5 Juillet 1885) (A. Delvaux), p. 259 et suivantes. — B. A. V. H. N° I. Janvier-Mars 1916 : *La Légation de France à Hué et ses premiers titulaires* (1875-1893) (A. Delvaux). Portrait Planche VIII, p. 62. B. A. V. H. N° I. Janvier-Mars 1920 : *La route mandarine de Tourane à Hué* (II. Cosserat), p. 89. note (3).

(3) *La Guerre illustrée*, p. 886.

croyant faire déjà une immense concession en l'autorisant à garder ses armes.

« On n'exigea pas tout à fait *qu'il vint à cloche-pied devant le souverain : comme le Colonel Guerrier — qui d'ailleurs n'était pas ministre de France, mais seulement chargé d'une mission — avait cru devoir le faire* (1) ; mais on voulait qu'il se soumit à l'étiquette acceptée par M. Lemaire après quinze jours de négociations.

« Oui, il avait fallu quinze jours à M. Lemaire, pourtant très conciliant, pour obtenir des régents son entrée au palais par la grande porte (réservée, d'après eux, aux personnes de la plus haute qualité) ; encore ce fut à la condition que sa suite serait introduite par la petite porte.

« Il ne fallut qu'un mot au Général de Courcy pour obtenir tout autre chose, car il déclara péremptoirement que si l'étiquette annamite s'opposait à ce que les officiers de sa suite entrassent avec lui par la grande porte, il en était bien fâché, mais qu'il était absolument décidé à pénétrer par la porte royale, non seulement avec ses officiers, mais encore avec ses soldats ».



Lorsque je lus pour la première fois les textes en question, un doute m'entra tout de suite dans l'esprit sur la véracité du fait rapporté.

Je ne pouvais admettre qu'un de nos officiers se soit prêté dans une circonstance aussi solennelle à une aussi ridicule manifestation. Même encore, en donnant comme excuse à cet officier son ignorance des usages en pareille circonstance, on ne pouvait admettre que notre représentant à Hué à l'époque, M. Rheinart, au courant, lui, de toutes les finesses de l'astuce orientale, ait accepté dans le cérémonial convenu qu'on fasse jouer, sous son égide, un rôle grotesque au représentant du Général commandant en chef les troupes françaises en Indochine.

Le meilleur moyen de relever la fausseté de ce fait et de remettre au point le récit de la cérémonie du 17 Août 1884, était d'avoir recours aux sources officielles, et je suis heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs un document indiscutable, montrant bien en détail le rôle tout à fait digne de la France et de notre armée que tint le Colonel Guerrier pendant l'audience solennelle du 17 Août 1884. Ce document, c'est le rapport fait par M. Rheinart lui-

(1) C'est nous qui soulignons.

même sur les faits qui se sont passés pendant cette journée; et adressé au Général Millot, Commandant en chef des troupes à Hanoi. Il est extrait du registre des correspondances avec le Général en chef et porte le N° 34 de ce registre, avec la date du 21 Août 1884.

Avant de donner les extraits de ce rapport qui ont trait à la cérémonie même du 17 Août 1884, je crois utile, pour bien faire comprendre la mission qu'avait à remplir le Colonel Guerrier à Hué, de donner tout d'abord quelques extraits d'une lettre du Général en chef Millot au Ministre de la Marine, ainsi que des extraits de la lettre adressée le 13 Août 1884 par M. Rheinart à Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat à Paris, citations qui ont surtout pour but de fixer les dates de l'arrivée du Colonel Guerrier et de ses troupes à Hué et de définir le but de sa mission.

Voici la lettre du Général Millot au Ministre de la Marine (1) :

« Lettre N° 104 - 10 Août 1884.

« Le Résident (M. Rheinart) s'est borné à engager le Régent (Nguyễn-Văn-Tường) à ne point promulguer officiellement le couronnement définitif (de Hàm-Nghi), disant qu'à ce prix il pourra en demeurer à sa première déclaration, sans la renouveler ou l'aggraver.

« Ces événements n'ont point troublé la tranquillité dans la capitale, et ils sont encore ignorés au Tonkin ; c'est pourquoi j'ai confiance dans les résultats des mesures qui me sont prescrites par votre télégramme en date du 5 Août.

« Vos ordres, parvenus à Hanoi dans la journée du 7, ont été mis immédiatement à exécution : un détachement de 800 hommes, Infanterie et Artillerie (2), a été dirigé sur Haiphong, ainsi que mon chef d'Etat-Major, le Colonel Guerrier, afin de s'embarquer sur le « Tarn » que j'ai requis pour se rendre à Thuận-An, où le Colonel prendra le commandement supérieur des troupes et ne ménagera pas au Résident de France son concours énergique.

« Ces mouvements se sont effectués sans que vos instructions aient été aucunement divulguées. J'estime, en effet, qu'une pareille entreprise ne peut donner un résultat complet qu'à la condition d'être conduite résolument et avec autant de discrétion que de célérité. . . . »

(1) Archive Résidence Supérieure à Hué. — Registre N° 26.

(2) Un bataillon du III^e de ligne et la II^e Batterie du 120 d'Artillerie,

De son côté, le 13 Août 1884, Monsieur Rheinart envoyait au Sous-Secrétaire d'Etat à Paris, la lettre ci-dessous (1) :

« Hué, le 13 Août 1884.

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat,

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, une copie du rapport que j'ai adressé au Général en chef (2). Elle vous fera connaître en détail tous les incidents qui ont précédé ou suivi la mort du Roi d'Annam Kiên-Phuoc.....

« Pour obtenir satisfaction et faire exécuter les instructions venues de Paris, le Général a envoyé ici son chef d'Etat-Major, M. le Colonel Guerrier, avec un bataillon et une batterie. Le Colonel est arrivé à Hué le 11 au soir. Le 12, pendant qu'on procédait au débarquement des troupes à **Thuận-An**, nous allions remettre au Régent un ultimatum dont j'envoie copie.

« L'entrevue fut des plus courtoises et fort courte ; nous nous retirâmes pour couper court à toute tentation de discussion, peu après la lecture de l'ultimatum....

« L'ultimatum ne précisait pas le délai fixé, nous avons déclaré verbalement aux Régents que nous donnions jusqu'au 13 au soir et nous ajoutions que nous attaquerions la place, le 14 au matin, si nous n'obtenions pas satisfaction. Je me proposais d'adresser une dernière sommation précise le 13 au soir.

« Nous avons également prévenu que les troupes monteraient à Hué, le 13, et que toutes les dispositions seraient prises en vue de l'attaque projetée.

« Il est un point sur lequel nous avons ménagé le moyen de faire quelque concession, si cela devenait indispensable, car nous avons le plus vif désir d'arriver à un arrangement sans recourir à la force ; c'est sur notre présence et sur celle d'une escorte française au couronnement.....

« Le 13, les troupes commencèrent à arriver pendant la matinée ; malgré le concours de la canonnière « La Javeline », il fallut beaucoup de temps pour faire venir de **Thuận-An** à Hué les 750 hommes et l'artillerie. Le trajet eut été plus facile par la voie de terre, mais en cette saison les marches sont si pénibles et l'état sanitaire si défec-

(1) Archive Résidence Supérieure Hué. — Registre N° 28. — Gestion Rheinart. Correspondance avec le Général en chef, du 13 Août au 1^{er} Octobre 1884.

(2) Général Millot.

tueux ici, que le Colonel a préféré avec raison éviter à nos hommes une course de dix kilomètres environ (1). Il a fallu ainsi toute une longue journée pour effectuer le transport de **Thuận-An** à Hué.

« Faute de logement, les hommes ont été installés sous des hangars en paillottes servant d'abri aux barques du Gouvernement lorsqu'elles sont hissées à terre pour être réparées. On a fait tout le possible pour rendre cette installation aussi commode et aussi saine que possible (2).

« Nous occuperons notre Concession dans la citadelle, demain après-midi ; le nouveau couronnement du Roi aura lieu le 17. Nous y assisterons, le Colonel Guerrier, le Commandant du « Tarn », M. Mallarmé, Capitaine de Frégate, et moi, avec une escorte Commandée par les Commandants Chapuis et Martz. Je compte que nous entrerons par la porte réservée au Roi. La cour a jusqu'à ce moment cédé à toutes nos exigences, bien à contre-cœur et parce que nous sommes en force (1.500 hommes), mais enfin elle a cédé ».

Le Résident Général provisoire,

Signé : RHEINART.

Maintenant que nous connaissons dans tous leurs détails les motifs et le but de la mission du Colonel Guerrier, je vais donner ci-dessous des extraits du rapport officiel de M. Rheinart au Général en

(1) Pour tous ceux qui ont l'expérience du pays, il y a lieu d'être étonné de la détermination prise par le Colonel Guerrier de faire passer à ses soldats une journée de chaleur torride à bord d'une petite canonnière et sur des barques où ils devaient être loin d'avoir leurs aises, pour leur épargner une petite marche de dix à douze kilomètres à peine, par une route ne comportant ni accidents de terrain ni passage d'arroyos, en un mot, parfaitement praticable à une troupe.

Je suis persuadé, et je parle par expérience, que les hommes, déchargés du sac et des vivres de réserve, qui auraient été transportés par les embarcations, ne portant que leurs armes et leurs cartouches, eussent très bien supporté et même préféré une marche de douze kilomètres, qui aurait demandé trois heures au plus à raison de 4 kilomètres à l'heure, et qui aurait pu s'accomplir de 2 h. à 5 h. du matin, c'est-à-dire à un moment où la température ici à Hué est très supportable.

(2) En somme, les hommes ont été tout bonnement installés sous les abris en paillottes qui recouvraient les darses, dont trois ou quatre existent encore aujourd'hui et qui servaient à la réparation des embarcations de la flotte annamite, c'est-à-dire avec un confortable tout à fait relatif, puisqu'ils se trouvaient en contrebas du sol naturel, au niveau même de la rivière. C'était donc bien en effet peu commode et surtout très malsain.

chef, qui vont permettre d'établir, d'une authentique et indiscutable façon, comment se sont déroulés les différents incidents de la cérémonie du 17 Août 1884.

« Hué, le 21 Août 1884 »

« Mon Général (1),

« Pour faire suite à mon rapport en date du 12 de ce mois, je crois utile de donner quelques détails sur la cérémonie à laquelle nous avons assisté le 17 Août, jour du couronnement du Roi ».

Je passe sur l'exposé des faits préliminaires, que fait en détail M. Rheinart, pour arriver plus rapidement au récit même de la cérémonie du couronnement, seule chose qui nous intéresse ici.

«... On convint alors du nombre de saluts à faire : trois inclinations de tête avant la lecture du discours et autant après.... On me demanda si le discours serait prononcé à mon nom personnel, ou s'il serait l'expression des vœux et de la volonté du Gouvernement français. Le temps me manquant absolument pour demander ; des instructions, je pensai pouvoir prendre sur moi de dire que je parlerai au nom du Gouvernement, ce qui semblait préférable. Il fut alors convenu que le discours, en même temps qu'il serait prononcé, serait aussi présenté par écrit au Roi ; dans ces conditions la pièce écrite devait être portée en grande pompe dans une sorte d'autel, escorté des gardes du Roi et abrité par des parasols jaunes.

« Parmi les cadeaux destinés à être offerts au défunt Roi (2) à l'occasion de la signature du traité (3), se trouvait une superbe chaise à porteurs, qui arriva à Hué un mois après que le restant des cadeaux avait été donnés. Je la conservai donc à la Résidence, attendant quelque occasion de l'offrir (elle avait été annoncée par M. Patenôtre) (4). Il me parut que la cérémonie du couronnement nous offrait une occasion excellente pour présenter ce cadeau ; et je proposai de faire porter notre discours dans cette chaise à porteur, qui serait laissée au jeune Roi. La proposition fut acceptée avec une satisfaction marquée.

« Le 17, à 6 h. 30 du matin, nous quittons la Résidence, marchant derrière la chaise à porteurs dans laquelle se trouvait le discours, et

(1) Arch. R^{ce} Sup^{re}. Hué. Op. cit., n° 34.

(2) Le Roi **Kiên-Phước**.

(3) Traité du 6 Juin 1884.

(4) M. Patenôtre avait été chargé d'apporter à la signature du roi d'Annam le nouveau traité préparé et rédigé entièrement à Paris. — Cf. B. A. V H. N° 1. Janvier Mars 1916. *La Légation de Hué et ses premiers titulaires* (A. Delvaux), p. 52.

accompagnés de l'escorte. Les barques envoyées par le Gouvernement annamite nous déposèrent à l'appontement du Roi ; c'est par le chemin qui est ménagé pour lui, que nous devions passer (M Tricou est passé par cette voie) (1).

« Des soldats annamites, placés à deux pas les uns des autres, faisaient la haie jusqu'en face de l'enceinte royale. Une partie de ces soldats était armée de lances, d'autres avaient des fusils. Tous se tenaient au repos, les armes plantées en terre (les fusils ayant la crosse enterrée de 0 m. 15, afin de n'avoir pas la peine de les maintenir) ; ils étaient accroupis, la face tournée vers notre point d'arrivée, nous présentant ainsi le dos ; cette posture de repos, qui est une marque de respect, produit un effet singulier à qui n'est pas habitué aux usages du pays... »

Suit alors la description très détaillée de ce qui compose la résidence royale, qu'il est inutile de reproduire ici.

« A 7 heures nous débarquions, comme je l'ai dit, à l'appontement du Roi, et les troupes étaient disposées de façon à ce que chaque groupe put gagner facilement sa place. On nous avait suppliés de ne faire aucun commandement militaire afin de ne pas effrayer les timides.

« A 7 h. 30 nous arrivions devant l'enceinte royale. Des troupes annamites, des éléphants armés en guerre, les voitures de Sa Majesté prêtes à être attelées mais couvertes de housses, se trouvaient rangés le long du chemin qui coupe l'esplanade et mène à l'entrée de l'enceinte royale.

« Les 100 hommes d'escorte qui devaient se tenir en dehors de l'enceinte royale, prirent place en avant des troupes annamites, 50 hommes d'un côté et 50 de l'autre.

« Trois ponts en pierre correspondant chacun à une des portes principales du massif de la grande entrée (2), traversent le large fossé qui entoure l'enceinte ; nous devions passer par le pont du milieu, le Colonel Guerrier, le Commandant du « Tarn » et moi. Nous devions du reste suivre cette route du milieu jusqu'à la terrasse

(1) Chemin couvert constitué par deux hautes murailles parallèles en briques, qui s'étendait depuis la porte du Mirador 7 jusqu'à la rive du fleuve.

Chacune des deux murailles avait une grande porte pleine en bois à deux battants, à l'endroit où ce chemin couvert traversait la route qui va à Kim-Long-Confucius. Quand le roi sortait ou entrait dans la citadelle, ces portes étaient fermées, et de ce fait la circulation interrompue pendant un temps plus ou moins long sur la route de Kim-Long-Confucius. Ces murailles ont été démolies en 1908. Cf. B. A. V. H. N° 3. Juillet-Septembre 1920 : *L'intronisation du roi Đông-Khánh* (H. Cosserrat), p. 362, note (1).

(2) C'est-à-dire devant la porte **Ngô-Môn**.

qui précède le palais ; le personnel de la Résidence, l'escorte et les officiers se placèrent un peu en avant de la terrasse, à l'ombre de quelques beaux arbres. Ils avaient dû passer par les chemins latéraux et s'arrêter, après avoir dépassé la pièce d'eau, à quelque distance de la terrasse. C'est entre cette terrasse et la pièce d'eau que furent rangés les 60 hommes.

« La porte du milieu était encore fermée, quand nous arrivâmes au pont ; déjà je regardais le Colonel Guerrier pour lui proposer de retourner à la Résidence, quand les gardiens ouvrirent cette porte. La chaise à porteurs fut déposée en dehors, mais tout près du palais, en face de la place du Roi, et on nous montra les places que nous aurions à occuper, à côté du Régent. Aucun fonctionnaire n'était encore présent, tous étaient réunis dans les salles d'attente dont j'ai parlé (en faisant la description de la résidence royale).

« Un fonctionnaire du Ministère des Rites, qui devait nous servir d'introducteur, de guide, nous expliqua alors longuement ce que nous aurions à faire, et il nous pria de l'exécuter, sous sa direction, afin de bien s'assurer si nous avions compris. Le pauvre homme semblait en proie à une telle angoisse que, pour le rassurer, nous nous prêtâmes de bonne grâce à ses exigences. Il m'expliqua qu'il était responsable, qu'il serait gravement puni s'il survenait quelque accroc aux rites.

« Par déférence pour le Colonel Guerrier, plus gradé que moi (1) et venu là en quelque sorte comme délégué du Général en chef, je l'avais prié de vouloir bien lire le discours. On lui expliqua que, aussitôt que nous serions annoncés à Sa Majesté, il devrait aller seul prendre la lettre déposée sur la chaise à porteurs et revenir vers nous.

« Nous devions alors l'accompagner jusque dans l'intérieur en passant par l'escalier latéral de droite, qui se trouvait à deux pas de nous.

« Nous devions nous arrêter à trois ou quatre pas du palais, saluer par trois inclinations de tête ; le Colonel devait lire le discours, puis attendre la réponse de Sa Majesté. Nous devions ensuite nous retirer, après avoir fait trois inclinations de tête, et reprendre nos places, tandis que la Cour saluerait à son tour.

« Notre leçon bien apprise, on nous conduisit dans une des salles d'attente où se trouvaient servis, comme je l'ai dit, thé, fruits, gâteaux (pâtisserie annamite). Nous y étions à peine depuis cinq minutes lorsqu'on vint nous prévenir que Sa Majesté allait sortir de son palais intérieur. Nous allâmes alors, toujours sous la conduite de notre agent des Rites, prendre notre place.

(1) M. Rheinart, qui appartenait à l'armée de l'Infanterie de Marine, n'était que Lieutenant-Colonel.

« Tous les fonctionnaires étaient déjà rangés en ordre. Les princes se tenaient debout, dans l'intérieur du palais, près de l'entrée ; les uns à droite, les autres à gauche. . . . Nous étions placés depuis un instant, quand des cris perçants se firent entendre au loin ; ils annonçaient l'approche du Roi. Sur la demande du Régent (**Tường**), nous nous tîmes les mains croisées sur le ventre, au lieu d'avoir les bras allongés le long du corps ; nous demeurâmes couverts. Il faisait du reste fort chaud ; le soleil était ardent, et nous n'étions pas abrités. Presque aussitôt après que les cris se furent faits entendre, des gardes, des porteurs d'insignes divers, qui précédaient Sa Majesté, entrèrent dans le **Thái-Hoà**, passant par les portes qui donnent sur le **Cần-Chánh** (1). Au fur et à mesure de leur entrée, ils se rangeaient dans le fond du palais et sur les côtés. Deux sortes de hérauts dépenaillés vinrent en même temps se placer sur les marches qui mènent de la terrasse au palais. Le roi entra enfin par la porte du milieu, venant du **Cần-Chánh**, et il gagna l'espèce de trône élevé au sommet de l'estrade dont j'ai parlé. On l'aidait en soulevant un peu son vêtement, comme on fait pour le prêtre qui monte à l'autel.

« Il était vêtu d'une longue robe en soie jaune brodée ; comme coiffure, il portait une sorte de tiare un peu basse en crins, garnie d'une quantité d'ornements en or. Le jeune Roi a de 13 à 14 ans, et a bien l'air d'un enfant ; sa physionomie est agréable ; il n'a pas le nez aplati de sa race. Les oreilles sont extrêmement longues, je tiens cette particularité du Régent, car la coiffure empêchait de bien discerner les oreilles.

« Au moment où le Roi s'assit, les hérauts poussèrent un cri effroyable, comme s'ils voulaient se faire entendre jusqu'aux frontières de l'Annam, puis se retirèrent. Un haut fonctionnaire du Ministère des Rites quittant alors sa place, s'avance gravement et à pas lents, se prosternant sur la terrasse, à vingt pas du palais, ayant en mains la lame d'ivoire que tiennent à deux mains ceux qui ont à parler au Roi (celui-ci en tenait une semblable). Il annonça à haute voix notre arrivée et le but de notre visite.

« Nous commençâmes alors à mettre en pratique les leçons de notre vieil introducteur. Le Colonel Guerrier alla chercher la lettre qu'il rapporta contenue dans sa boîte rouge. Les critiques de la Cour ont peut-être remarqué qu'il n'avait pas l'allure grave, lente, composée dont on venait de nous donner l'exemple ; ils ont pu remarquer aussi

(1) Cf. B. A. V. H. N° 4. Octobre-Décembre 1914 : *La porte dorée du palais de Hué et les palais adjacents. — Notice historique* (L. Cadière), p. 315. — En particulier le plan de la page 316.

qu'il ne tenait pas la boîte rouge d'une manière bien conforme aux rites, à deux mains, à hauteur des yeux, la tête un peu baissée. Mais, nous n'avions pas à nous prêter à de telles minuties, et le Colonel, qui aurait été en cette circonstance absolument correct dans une cour d'Europe, a fort bien fait d'être plutôt Européen qu'Annamite. Il revint près de nous, et aussitôt, tous trois nous entrâmes dans le palais, en nous découvrant. Notre inévitable guide voulut faire mieux encore que lors de la leçon ; il eût voulu, pour un peu, nous faire marcher en suivant le petit bord du palais, de façon à avoir demi pieds en dedans et le reste au dehors. Mais nous nous en fîmes au mode pratiqué lors de sa leçon, ce qui troubla un peu l'harmonie de notre arrivée, trop peu cependant pour qu'il fut possible à ceux du dehors de s'en apercevoir.

« Il nous fallait aussi, une fois entrés, nous avancer un peu plus qu'on ne l'eût voulu, afin d'avoir le haut du corps à l'abri du soleil. Il était si ardent qu'aucun de nous trois n'aurait pu tenir debout, s'il avait fallu rester tête nue sur la terrasse. Après les premiers saluts, le Colonel Guerrier lut le discours à très haute voix. Le jeune Roi, au début, se tenait aussi immobile qu'une statue ; peu à peu, cependant, cédant à la curiosité, il regarda ce qui l'entourait, mais sans presque bouger. Une dizaine de gardes armés se tenaient sur deux files en avant de l'estrade ; d'autres se tenant sur les côtés éventaient le souverain.

« Le discours fini, il y eut un long silence qui nous fit douter de la réalité du personnage du Roi ; et tout en demeurant immobiles nous échangeons nos doutes à cet égard, quand un agent du palais s'approcha du Roi, qui nous parut prononcer quelques mots. L'agent se dirigea alors de notre côté et répéta les paroles que nous n'avions pas entendues et qui nous furent traduites à mi-voix par l'interprète du Gouvernement, le P. Thø (1), placé derrière nous. Puis l'agent retourna près de Sa Majesté et, toujours de la même allure fort lente et grave, il nous apporta successivement trois ou quatre phrases dont je pus entendre et comprendre les dernières. Le Roi nous remerciait et s'informait de la santé du Président de la République, de celle du Général en chef et de chacun de nous. Il exprimait son espoir de voir la paix s'affermir et son vif désir de voir échanger prochainement les ratifications afin d'arriver à une organisation normale du Protectorat.

« Après les quelques paroles prononcées par Sa Majesté, nous saluâmes de nouveau par trois inclinations de tête, et nous nous reti-

(1) Cf. B. A. V. H N° 3. Juillet-Septembre 1920. *Le traité de 1874 : Journal du secrétaire de l'ambassade* par H. Peyssonnaud et Bui-Van-Cung, page 365 note (1)

râmes, faisant les premiers pas à reculons pour rejoindre notre place auprès du Régent. Le même fonctionnaire, des Rites qui déjà nous avait annoncés, se détacha de nouveau de sa place, et allant de nouveau se prosterner comme il l'avait fait déjà, il annonça que la Cour allait saluer le souverain. . . .

« Les cinq saluts terminés, les fonctionnaires reprirent leurs places, et l'agent du Ministère des Rites chargé de ce soin, venant s'agenouiller comme précédemment, fit connaître au Roi que la cérémonie était terminée. Le cortège qui avait accompagné Sa Majesté se retira alors, le précédant comme à l'arrivée, et le souverain fut ramené dans son palais intérieur, tandis que chacun se retirait.

« On nous conduisit pour prendre un peu de repos, dans la salle d'attente où nous étions déjà allés avant la cérémonie, et le **Cần-Chánh**, (1) vint nous y rejoindre. Nous causâmes pendant deux ou trois minutes, puis, pour éviter à notre escorte la dure fatigue d'une station prolongée au soleil, nous nous retirâmes, toujours accompagnés par notre gardien des Rites ; la partie de l'escorte qui était entrée avait pu se placer à l'abri des arbres et profiter un peu, sans fatigue, de l'aspect pittoresque de la cérémonie, mais ceux qui étaient-en dehors avaient dû trouver le temps bien long, étant demeurés en plein soleil. Heureusement il n'était pas bien tard encore, car tous arrivèrent à leur casernement à 8 h. 30.

« Pour la sortie on nous fit passer par le chemin latéral de droite (celui des fonctionnaires civils), et par la porte correspondante ; la porte du milieu ne nous fut pas ouverte. C'est ce qui était pratiqué avec les envoyés chinois, chargés de remettre l'investiture, ils ne passaient par la porte du milieu que pour entrer. J'eus pendant un instant l'idée de vouloir sortir par cette même porte, mais je pensais que ne l'ayant pas exigé tout d'abord, mieux valait nous contenter des résultats obtenus.

« Le Régent parut fort satisfait de la cérémonie, il sentait sa situation affermie de nouveau. Au moment de l'entrée du Roi et à celui de sa sortie, l'artillerie annamite tira un salut de neuf coups de canon : nous avons répondu de notre côté par un nombre égal de coups, et on s'est montré fort satisfait.

« Pendant l'après-midi on vint apporter quelques cadeaux ; des médailles pour les officiers qui avaient assisté à la cérémonie, des vivres (5 bœufs, 5 porcs, 50 poulets, 50 canards, des œufs, des bananes) et de l'argent pour les troupes. On s'excusait de ne pas avoir pu

(1) Le **Cần-Chánh**, c'est-à-dire **Nguyễn-Văn-Trường**, titre sous lequel le Régent était quelquefois désigné.

leur donner de petits lingots d'argent ; il n'en restait plus, disait-on, qu'un petit nombre en magasin. Nous acceptâmes les vivres et 200\$00 pour les troupes, mais nous priâmes que l'on voulût bien reprendre les 1.800 autres piastres, un tel cadeau étant trop onéreux pour l'Annam et trop en dehors de nos usages. Comme on avait choisi pour composer les 160 hommes d'escorte, les meilleurs sujets de chaque corps, je demandai qu'on voulût bien leur donner à chacun un petit lingot d'un demi taël qui serait conservé en souvenir de la cérémonie. On y consentit volontiers ; nous rendions plus de 8.000 francs contre 560 francs que valaient les lingots.

« Le lendemain 18, les troupes de renfort redescendaient à **Thuân-An**, pour retourner au Tonkin, à bord du « Tarn » ; le Colonel Guerrier partit le 19 au matin, avec l'artillerie..."

M. Rheinart s'étend alors longuement sur des considérations politiques, et termine son rapport par les lignes suivantes : « . . . Je suis entré en bien des détails qui paraîtront inutiles ; ils serviront cependant à mon succès et c'est en vue de laisser tous ces renseignements dans nos archives que je les ai introduits dans ce rapport qu'ils complètent pour la Résidence. M. Tricou, qui a été reçu le dernier à Hué, n'a rien laissé à ce sujet ici. Des explications détaillées faciliteront plus tard les discussions d'étiquette, on ira moins à tâtons (1). . . . »

*
* * *

Comme on a pu le voir, rien, absolument rien, dans les lignes ci-dessus, ne fait allusion au fait cité par Lucien Huard.

Au contraire, M. Rheinart insiste d'une façon toute particulière sur la tenue pleine de correction et de dignité du Colonel Guerrier. Son témoignage est d'une telle importance qu'il me paraît nécessaire d'insister sur son texte et de le mettre à nouveau sous les yeux de mes lecteurs : « . . . Le Colonel Guerrier, écrit M. Rheinart, alla chercher la lettre qu'il rapporta contenue dans la boîte rouge. Les critiques de la Cour ont peut-être remarqué qu'il n'avait pas l'allure grave, lente, composée dont on venait de nous donner l'exemple ; ils ont pu remarquer aussi qu'il ne tenait pas la boîte rouge d'une manière bien conforme aux rites, à deux mains, à hauteur des yeux, la tête un peu

(1) Cf. *Le Tour du Monde*. Premier Semestre 1878 : *Huit jours d'Ambassade à Hué*, par Brossard de Corbigny, Lieutenant de Vaisseau, p. 56 et suiv. B. A. V. H. N° 3. 1916; *Les Européens qui ont vu le Vieux Hué*: Brossard de Corbigny (L. Cadière), pp. 354 et suiv.

baissée. Mais nous n'avions pas à nous prêter à de telles minuties ; et le Colonel, qui aurait été en cette circonstance absolument correcte dans une cour d'Europe, a fort bien fait d'être plutôt Européen qu'Annamite. »

Tout commentaire affaiblirait, je crois le témoignage irréfutable que nous apporte le rapport officiel de Monsieur Rheinart, et les incidents de cette audience, si minutieusement décrits par notre représentant à Hué, viennent s'inscrire en faux, d'une façon indiscutable et définitive contre le fait travesti par Lucien Huard.

Quelle peut bien être l'origine d'une pareille légende ? Si ce n'est pas un racontar inventé de toutes pièces, peut-être pourrait-on en trouver le motif dans le petit incident auquel M. Rheinart fait allusion dans son rapport, lorsqu'il écrit :

« Il (le Colonel Guerrier) revint près de nous, et aussitôt, tous trois nous entrâmes dans le palais, en nous découvrant. Notre inévitable guide voulut faire mieux encore, que lors de la leçon. Il eût voulu, pour un peu, nous faire marcher en suivant le petit bord du palais, de façon à avoir demi pieds en dedans et le reste au dehors. Mais nous nous en tîmes au mode pratiqué lors de sa leçon, ce qui troubla un peu l'harmonie de notre arrivée, trop peu cependant pour qu'il fut possible à ceux du dehors de s'en apercevoir... » Mais cette hypothèse ne peut être envisagée devant le texte si absolument précis de M. Rheinart, qui démontre péremptoirement, comme on vient de le voir ci-dessus, que même cette marche « demi pieds en dedans et le reste au dehors... », que leur guide avait voulu leur faire faire, ne fut pas exécutée, et par conséquent n'a pu donner lieu à aucun quiproquo. De plus, en supposant même que nos trois représentants se fussent prêtés à marcher « . . .demi pieds en dedans et le reste au dehors... », ce qui eût donné naturellement à leur marche un dandinement peu gracieux qui aurait pu, à la rigueur, être interprété par exagération comme un sautillement se rapprochant d'un saut à « à cloche-pied », il eût été de toute justice de mettre ce geste sur le compte de nos trois compatriotes et non pas du seul Colonel Guerrier.

Que reste-t-il maintenant de la misérable légende rapportée par Lucien Huard ? Rien, sinon une calomnie gratuite, inventée de toutes pièces, à l'égard d'un officier de notre armée, et dont nous venons de démontrer suffisamment la fausseté.

Pourtant, on a pu se rendre compte, en lisant les quatre passages où Lucien Huard fait allusion au soi-disant geste du Colonel Guerrier, combien il est affirmatif, précis même. Il écrit avec une assurance qu'on pourrait croire étayée par les meilleures et les plus indiscutables références.

Aucun terme dubitatif ne vient pallier le grotesque de l'attitude qu'il prête à un officier supérieur de notre armée. Et pas un seul instant il ne paraît se rendre compte de la gravité du fait qu'il rapporte, ni de ce qu'il a d'odieux et de dégradant pour le prestige français.

L'excès même de ridicule de son anecdote eût dû le faire réfléchir, à tout le moins le faire hésiter à la reproduire sans en avoir vérifié l'authenticité absolue.

On peut excuser un auteur de rapporter de bonne foi une anecdote, un fait faux, sur la foi d'un témoignage qu'il a toutes raisons de croire véridique ; mais dans le cas particulier qui nous occupe, j'estime qu'on ne peut pardonner à Lucien Huard, la désinvolture avec laquelle il décrit l'anecdote ridicule qu'il met au compte du Colonel Guerrier, sa persistance flagrante à revenir sur le même sujet, toutes les fois que l'occasion se présente, alors que son invraisemblance criante saute aux yeux même des moins avertis.

Le fait d'avoir cru un officier de notre armée capable de s'abaisser à accepter de remplir un rôle aussi ridicule et grotesque, n'a pas d'excuse, et on se demande quel est le mobile qui a pu le pousser à agir ainsi.

En tout cas, je suis tout particulièrement heureux, et tous ceux qui aiment notre armée, c'est-à-dire tous les bons Français, le seront comme moi, que les circonstances m'aient permis de rétablir la vérité en prouvant d'une façon indéniable la fausseté des faits mis par Lucien Huard sur le compte du Colonel Guerrier.

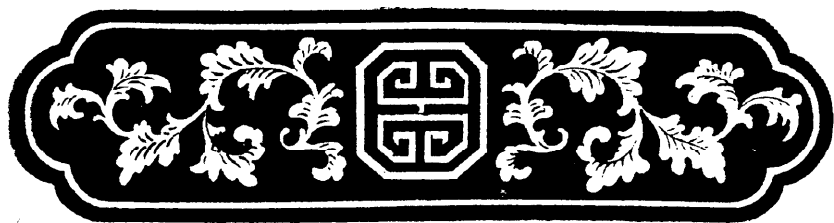




Planche LXXXVIII. — Le brûle -parfums du Tân -Thơ -Viện.
(Aquarelle de M. Nguyễn -Thúc).



Planche LXXXIX. — Le brûle-parfums du Tân-Thơ-Viện : les anses.
(Aquarelle de M. Nguyễn-Thứ).



NOTICE

SUR UNE URNE DU MUSÉE KHAI-DINH

par L. SOGNY

Chef du Service de la Sûreté en Annam

et BÙI-VAN-CUNG

Secrétaire principal des Résidences de l'Annam.

Il y a quelques années, l'Association des Amis du Vieux Hué recevait du Gouvernement annamite, pour être placés en dépôt au *Palais-Vieux*, divers bibelots et objets provenant des magasins du *Nội-Vụ*.

Parmi ces objets se trouve une urne (1) à quatre pieds, qui a été disposée sur un socle de pierre devant la grande salle du *Tân-Thor-Viện*. Elle mesure 1m39 de hauteur, y compris les anses, 0m72 de largeur d'un côté et 0m 56 de l'autre. Sa composition est faite d'un mélange de zinc et de fonte de cuivre ; son poids est de 100 *cân*, soit environ 64 kilogrammes.

M. *Tôn-Thất Đán* 尊室 竈, de la 7^e branche antérieure à *Gia-Long*, né en 1827 au village de *Hương-Cần*, huyện de *Hương-Trà*, province de *Thừa-Thiên*, était *Tuần-Phủ* de *Hưng-Yên* (Tonkin), sous le règne de *Tự-Đức*. Il fit fondre cette urne en 1857 et la fit placer devant le temple familial, situé à *Hương-Cần*, pour commé-

(1) Les Annamites l'appellent *Lư* 爐, ce qui se traduirait plutôt par brûle-parfum. On emploie le mot *Đỉnh* 鼎 Pour les urnes. Les *đỉnh* n'ont généralement que trois pieds.

morer au sein de sa famille les services éminents rendus au pays par ses ancêtres. Ce temple, appelé **Khắc-Xương-Từ** 克昌祠, a été construit au XVIII^e siècle pour perpétuer le culte du trisaïeu de **Tan-Thất Đán**, le prince **Trung-Mẫn Luân-Quốc-Công** 忠敏倫國公, 80 fils de **Hiêu-Minh-Hoàng-Đê** (1).

Révoqué en 1874 à la suite d'une affaire qu'il est inutile d'indiquer ici, **Tôn-Thất Đán** vit tous ses biens confisqués, et l'urne qui nous intéresse fut saisie et déposée au **Nội-Vụ**. Elle porte sur chacune de ses quatre faces une poésie de 8 vers :

A — Dédié à mon trisaïeul le prince **Trung-Mẫn Luân-Quốc-Công**, de son vivant **Quốc-Thúc Thiệu-Sur** (2) 國叔少師忠敏倫國公.

1° — Appartenant à la famille royale des Chu, vous avez été investi de la dignité de Marquis ;

2° — Pendant plus d'un demi siècle, vous avez reçu de nombreuses faveurs royales ;

3° — Apparenté au Souverain, vous obteniez à titre de récompense une villa princière ;

4° — Lorsque vous étiez en verve, vous imitiez les poètes en fredonnant vos vers ;

5° — La noblesse de vos idées atteignait en grandeur les nuages les plus élevés ;

6° — Votre puissance et votre autorité sont gravées à jamais dans les annales du royaume ;

7° — La poésie « **Huê-Tinh** » (3) par laquelle vous chantiez vos actions,

8° — S'enfuit mélodieusement avec les vents de l'automne.

B. — Dédié à mon feu bisaïeul, le **Chưởng-Cơ** faisant fonction de mandarin au Ministère de la Justice, Duc de **Thường** 掌奇領刑部事常郡公, par **Đán**, l'arrière petit-fils.

1° — L'anarchie publique vous ayant fait quitter la vie administrative

(1) **孝明皇帝**, Seigneur de Hué qui régna de 1691 à 1725.

(2) Grand précepteur, oncle paternel du roi.

(3) Poésie sentimentale.

2° — Vous vous êtes retiré dans la solitude pour vous consacrer à la poésie ;

3° — Ne voulant plus vous occuper de politique,

4° — Vous vous êtes contenté de vous distraire pendant vos loisirs.

5° — On peut vous comparer aux plus fins lettrés de l'époque.

6° — Votre grande renommée sera respectée éternellement.

7° — Vous avez confectionné l'instrument de musique « Nam cầm (1) » pour chanter vos œuvres ;

8° — Vos couplets sont l'expression de vos sentiments patriotiques.



C. — Dédié à mon feu grand-père, le Giam-Quan Trung-Dinh (2) 監軍中營, Marquis de Hi-Nhứt 曦日侯, par Đán, le petit-fils.

1° — A cheval, cravache en main, vous étiez partout à la suite de l'Empereur ;

2° — Votre belle conduite fut plus d'une fois remarquée sur le champ de bataille.

3° — Détenteur d'un sceau de généralissime, vous fûtes célèbre entre tous ;

4° — Votre investiture à la dignité de Marquis de Hi-Nhứt a consacré vos innombrables mérites.

5° — En recevant de nombreuses faveurs de l'Empereur,

6° — Vous avez accepté sans regret la mort glorieuse (3) que tout sujet fidèle consent pour la cause de son Prince.

7° — Vous laissez à votre famille d'inoubliables honneurs ;

8° — L'étendard « Thái-Càn » (4) est un symbole qui pour nous représente votre noble et immortel portrait.



D. — Dédié à mon feu père, le Phó-Lãnh-Binh, Marquis de Tụ-Thuật 副領兵官緒述侯, par Đán, le fils pieux.

1° — Vous étiez chargé de la sécurité d'une région et de la défense d'une citadelle ;

(1) Littéralement l'instrument du corde du Sud. Le *đờn bđu*, monocorde à calebasse. Le seul instrument de musique qui serait d'origine purement annamite.

(2) Haut grade militaire, « Inspecteur des troupes du camp du centre ».

(3) Tué à la guerre à la suite de Nguyễn-Ánh, le futur Gia-Long.

(4) Bannière d'honneur donnée par le roi.

2° — Le Gouvernement vous a une fois seulement accordé des faveurs ;

3 ° — Mais vos brillantes vertus vous ont rendu digne d'un descendant de la famille royale,

4 ° — Et vos connaissances supérieures en tactique et en stratégie vous ont rendu digne d'une lignée de généraux.

5° — Durant votre carrière administrative, vous avez bien des fois couru des dangers et des périls,

6° — En soutenant avec bravoure de terribles batailles.

7 ° — Vous avez accompli votre devoir envers la Patrie ;

8 ° — Vous faites la gloire éternelle de votre famille,



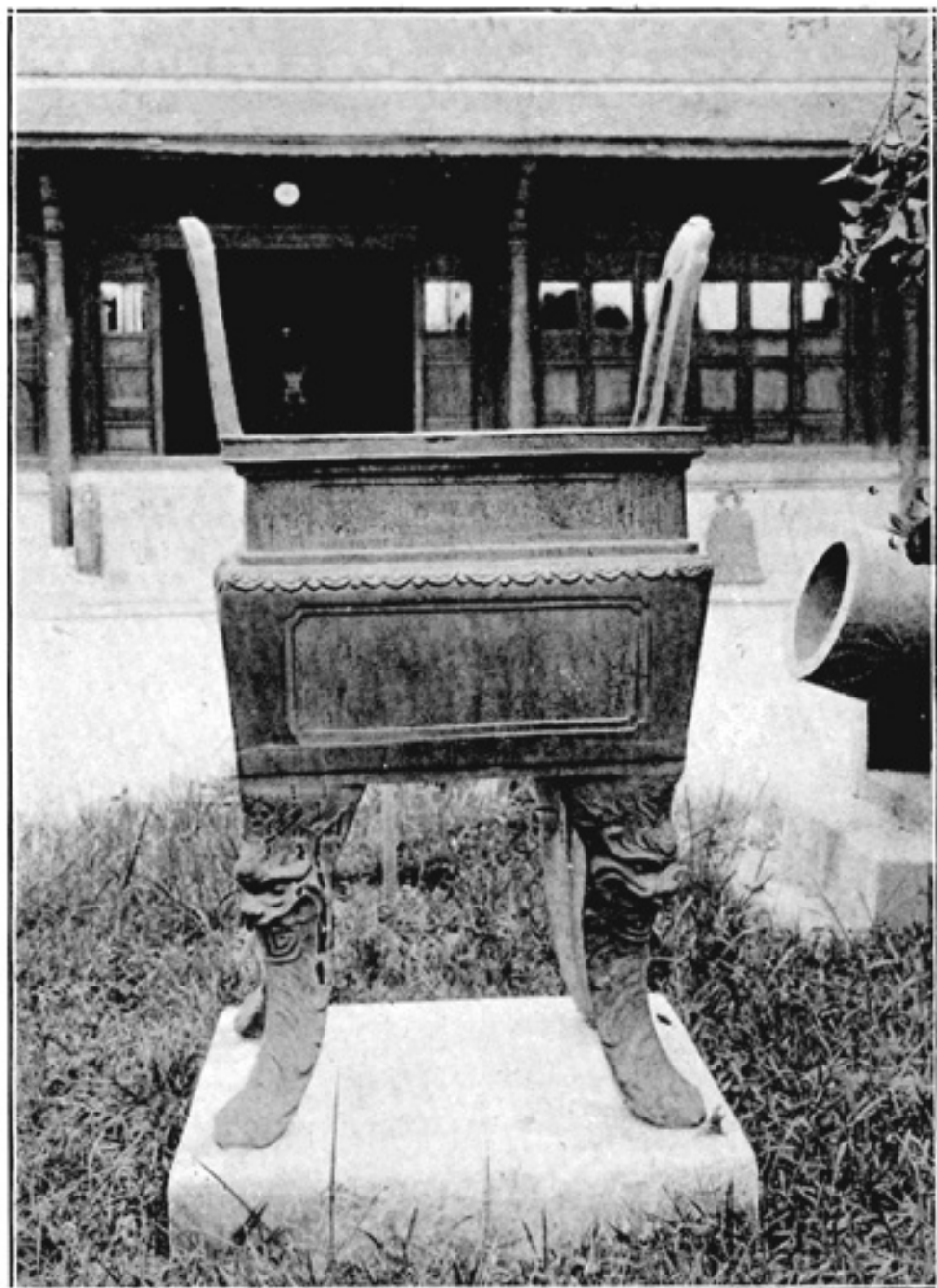
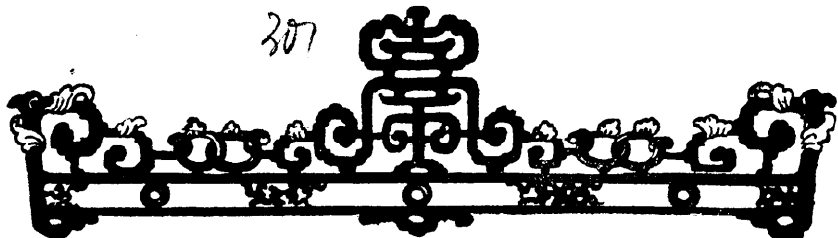


Planche XC. — Le brûle -parfums du Tân -Thơ -Viện, vu de face.
(Photographie communiquée par M. L. Sogny).



Planche XCI. — Le brûle -parfums du Tân -Thơ -Viện, vu de côté.
(Photographie communiquée par M. L. Sogny).



LES FÊTES DU TÊT EN 1886 A HUÉ

PROMENADE PUBLIQUE DU ROI (1)

par H. COSSERAT

Représentant de Commerce.

Entre tous les autres, les documents qui rappellent les faits racontés par des témoins oculaires qui ont eux-mêmes pris part à ces actions, comme acteurs plus ou moins importants, ont toujours, pour les chercheurs, un intérêt plus grand à cause du caractère de véritable authenticité qu'ils présentent le plus généralement.

Pour le cas qui nous occupe, le document que je vais citer prend encore une plus grande valeur, par suite de la haute situation qu'occupait son auteur, situation qui lui permit de tenir la première place au point de vue français dans la cérémonie qu'il nous décrit.

Au commencement de l'année 1886, le Général Prudhomme, l'auteur du récit en question, occupait les fonctions de Résident délégué en Annam, depuis le 17 Octobre 1885, le Général de Courcy étant à cette époque Résident Général au Tonkin.

Le Roi Đồng-Khánh, qui avait été désigné comme successeur du Roi Hàm-Nghi, le 7 Septembre 1885, avait montré depuis son élévation au trône une bonne volonté extrême et une soumission pleine de dignité à prendre ou à faire exécuter toutes les mesures que le re-

présentant de la France croyait devoir prescrire dans l'intérêt général des deux pays.

Il paraissait comprendre qu'il fallait faire sortir son pays de la torpeur dans laquelle il était plongé, et que pour cela, il lui fallait tout d'abord rompre un tant soit peu le cercle étroit des rites séculaires qui enserrait la majesté royale, et prendre lui-même, une part plus large, plus effective au gouvernement de son peuple.

Aussi, lorsque le Général Prudhomme lui demanda, à l'occasion des fêtes du Têt de 1886, de se montrer en public en l'accompagnant dans les rues de Hué, acquiesça-t-il de suite à ce désir et se prêta-t-il de très bonne grâce à l'exécution de ce projet.

Pour qui connaît la sévérité de l'observance des rites dans la vieille Cour d'Annam, cette sortie, ou plutôt cette exhibition royale, contraire à toute tradition, devait prendre l'importance d'un événement historique.

Et c'en fut véritablement un, car c'était bien la première fois que le peuple annamite allait voir déambulant dans les rues de la capitale cette majesté royale qu'il lui avait toujours été jusqu'à ce jour interdit de contempler de n'importe quelles circonstances.

C'est le récit de cette cérémonie, fait par le Général Prudhomme, que je transcris ci-dessous :

« A cette occasion (les fêtes du Têt), et sur la proposition du Général (Prudhomme), le roi consentit à déroger à toutes les traditions et à se montrer à son peuple, afin de lui prouver qu'il n'était pas le prisonnier des Français, comme je bruit en avait été répandu, mais leur allié volontaire.

« Le 3 Février, au matin, sept coups de canon annoncèrent le premier jour de l'année lunaire annamite, qui devait être le 4 Février 1886, et dont la matinée fut consacrée par le roi à la réception du Général, des officiers et du personnel de la Résidence au palais royal.

« Dans les cours intérieures, les troupes annamites formaient la haie. Sur les terrasses étaient rangés, au centre, les mandarins groupés par classes ; à gauche, la musique royale, à droite la fanfare du 11^e bataillon de chasseurs à pied. Sur les côtés, se trouvait la garde royale, avec ses étendards et les parasols, devant les éléphants de guerre. Le vice-roi (2) et les deux principaux ministres vinrent au

(1) *L'Annam du 5 Juillet 1885 au 4 Avril 1886*, par le Général X^{xx}, page 89.

(2) Après la fuite de TÊN-THẬT-THUYẾT, le deuxième régent, avec le roi HẠM-NGHỊ, le Général de COURCY avait appelé à Hué le vice-roi du Tonkin, NGUYỄN-HỮU-ĐÓ, pour présider le Cờ-Mặt ; mais, ainsi que le rapporte le Général X^{xxx} dans son ouvrage déjà cité ce haut mandarin nommé par

devait du Général et de sa suite et les conduisirent dans la grande salle d'audience, où les attendait le roi, vêtu d'une robe de soie jaune brodée d'or et coiffé d'un casque, couvert de pierreries. Sa Majesté était assise sur un trône doré et entourée de toute sa cour.

« A l'arrivée du Général, **Đổng-Khánh** descendit de son trône pour venir à sa rencontre et lui donner la main, puis y remonta pour entendre l'expression de ses souhaits. Le P. Hoàng, interprète royal, après s'être agenouillé et prosterné trois fois, traduisit le discours du Général. Le roi se leva ensuite et prononça lentement sa réponse, que traduisit aussi le P. Hoàng et qui se terminait par l'octroi de décorations aux chefs de corps et de service, militaires et civils.

« Après la traduction de ses remerciements, le Général se retira, accompagné du vice-roi et des deux ministres, et reçut peu après à son quartier général les insignes des décorations annoncées, qui lui furent apportés en grande pompe. Elles consistaient en médailles d'or de différents modules, qui furent immédiatement décernées aux destinataires, avec recommandation de les arborer à la prise d'armes de l'après-midi.

« A 2 h 1/2, le roi, accompagné du Général et de son état-major militaire et civil, est sorti de son palais en haute chaise à porteurs, rouge et or, découverte, pour se montrer à son peuple. Sa garde l'escortait, et les troupes françaises marchaient en tête et en queue du cortège, précédé des éléphants royaux et composé de tous les princes, ministres ou mandarins, ou formaient la haie et rendaient les honneurs au passage du souverain. Sa Majesté a parcouru la Citadelle et le faubourg de **Đông-Ba** aux sons de sa musique annamite. Toutes les pagodes étaient illuminées et pavoisées. Dans chaque maison, l'autel des ancêtres était orné de fleurs et de bougies multicolores ; des baguettes de papier doré y brillaient autour des brûle-parfums. Sur le passage du roi, les Annamites se prosternaient, le front dans la poussière, puis se relevaient et faisaient éclater leur enthousiasme en manifestations bruyantes et par l'explosion de nombreuses pièces d'artifice.

nous et n'appartenant pas de la classe des lettres, n'avait aucune influence. Il était seulement très décoratif, habitant près de la ville et en amont sur la même rive, une demeure somptueuse où il menait un train princier.

N'ayant par suite de son origine pas grande autorité sur le personnel dont il était le chef, le Général délégué décida d'entretenir avec lui des relations de nature à hausser son prestige, toutes les fois que l'occasion se présenterait. Il l'avait reçu en grande pompe à son arrivée et il lui rendit sa visite avec son état-major, à la fastueuse résidence qu'il occupait en face des Bains du Roi. Il le reçut de nouveau, ainsi que tous les membres du Co'-Mât et le P. Hoàng, au dîner d'inauguration du **Thương-Bạc**, où fut transféré le quartier général, le 29 Novembre 1885 (Général Xxxx, pages 49 et 71).

« Arrivée au quartier général (1), Sa Majesté a mis pied à terre pour prendre part, avec toute sa suite et celle du Général, à une collation préparée en son honneur et pendant laquelle la fanfare des chasseurs se fit entendre. Puis le cortège s'est reformé, le stationnaire (2) a tiré une salve, et la rentrée au palais s'est effectuée dans le même ordre que le départ.

« Le soir, le roi offrit un grand dîner au Général, au Résident et à leur personnel ; servi à l'euro péenne, ce dîner eut lieu aux sons de la musique royale, et la soirée se termina par un brillant feu d'artifice.

« Ces fêtes du Têt, et surtout la sortie publique du roi, eurent un grand retentissement. En outre de la preuve ainsi donnée de sa pleine liberté, *Đông-Khánh* avait par là manifesté sa volonté de rompre avec les errements séculaires de la monarchie, qui faisaient du souverain un mythe inaccessible à ses sujets ; il montrait son désir d'en moderniser les usages et sa tendance à se conformer à la civilisation occidentale. Sa visite au quartier général affirmait sa déférence envers la France et son parfait accord avec le délégué de son représentant. On pouvait donc espérer que l'effet considérable produit à Hué par ce fait unique dans les Annales de l'Annam, ne serait pas moindre dans les provinces dès qu'il y serait connu, et le Général s'empressa d'en propager la nouvelle. Dans la croyance que le roi n'aurait qu'à se montrer aux populations pour ramener les rebelles sous son autorité, le Général lui fit suggérer, par le P. *Hoàng*, l'intention de parcourir son royaume à la tête de ses troupes. Ce fut le prodrome de l'expédition dite *colonne royale*, qui fut faite quelques mois plus tard dans le *Quảng-Trị* et le *Quảng-Bình*, et qui contribua certainement à leur pacification. (1)

Ce récit très intéressant nous rend bien la cérémonie ou plutôt l'évènement historique qui se déroula dans Hué le 3 Février 1886.

Toutefois, il me paraît utile d'y ajouter la description plus détaillée encore que fit de ce cortège, le correspondant du « Figaro », présent à Hué à cette époque et témoin oculaire lui aussi de l'évènement.

J'extraits les lignes qui vont suivre de l'ouvrage de Lucien Huard (3) :

(1) *Thương-bạc*, depuis le 29 Novembre 1885. — Voir *Hôtel des Ambassadeurs* (J. B. Roux). B. A. V. H., N° 1, année 1915, page 34, et *Historique de l'école des Hậu-Bồ de Hué*. (NGUYỄN-ĐINH-HOÀ), B. A. V. H. N° 1, année 1915, page 41. - Actuellement Ecole des Hautes Etudes.

(2) *La Rafale*, canonnière de rivière, commandée par le Lieutenant de Vaisseau BABEAU.

(3) *La Guerre illustrée*.— Chine Tonkin Annam. — par Lucien HUARD s.d.-p.1194

La Guerre illustrée ; l'auteur a emprunté lui-même au correspondant du « Figaro ».

« . . . Pendant ce temps-là, l'Annam était en liesse et l'on célébrait dans la capitale, comme dans tout le royaume, la fête du Têt, jour de l'an annamite, qui cette année tombait le 4 Février.

« A cette occasion, il y eut grande réception à Hué, où le roi, contrairement aux anciens usages, se montra dans un cortège où figuraient le Général Prudhomme et les troupes françaises.

« Ce cortège mérite bien une description, nous l'emprunterons au correspondant du Figaro.

« En tête, deux éléphants, deux chevaux du roi tenus en main, trois gendarmes ; fanfare du 11^e chasseurs ; une compagnie de chasseurs ; musique annamite, mandarins porte-sabres, porteurs de parasols, porteurs d'attributs royaux, valets chasseurs de mouches, tenant en main de petits martinets.

« Le roi sur une chaise, ayant à sa droite le Général Prudhomme, et à sa gauche le Colonel Brissaud, tous deux à cheval, suivis par des joueurs de clarinette ; viennent ensuite les princes et les ministres, le personnel de la légation, les officiers français et les mandarins de tous rangs ; une nuée d'Annamites porteurs d'armes en bois doré et argenté, d'étendards ; cette cohue a l'air de sortir de chez le fripier. Enfin, pour fermer le cortège, six éléphants et une section de zouaves paraissant venir de Lilliput à côté des monstrueux animaux. Sur le parcours, des troupes stationnées rendent les honneurs.

« Les rues de **Đông-Bà**, tout à l'heure si bruyantes, sont désertes ; chacun est rentré chez soi, car personne ne doit voir le roi ; devant chaque maison, de petits autels, où l'on brûle des parfums, sont élevés. Le cortège passé, les rues se remplissent de monde ; les pétards se font entendre, interminables. Le cheval du Général Prudhomme a peur, et pour ne pas manquer de tomber dans le canal que les éléphants passent à la nage pour ne pas effondrer les ponts, le Général met pied à terre.

« Arrivé à **Thương-Bạc**, le roi descend pour rendre visite au Général. Un lunch est préparé. Le roi paraît ravi. Le stationnaire la « Rafale » tire vingt-et-un coups de canon. A cinq heures, tout était terminé et le roi rentrait au palais, d'où il envoyait comme cadeau au Général un magnifique sabre, évalué à deux mille francs.

« Le soir, le Général dînait en petit comité chez le roi, et une bruyante moule ne cessait de donner à la ville une animation inaccoutumée. »

Les deux récits se complètent l'un l'autre, celui du correspondant du « Figaro » venant ajouter quelques détails qui, quoique peu impor-

tants, viennent cependant donner une plus grande précision au récit du Général Prudhomme.

Détails très savoureux d'ailleurs, dans le récit du reporter, qui ne manque pas de faire admirablement ressortir la pittoresque originalité du cortège et le côté quelque peu... amusant de certains petits incidents sur lesquels le Général Prudhomme, on le comprend, n'a pas cru devoir insister.



S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Les fortifications de la Citadelle de Hué (par le Lt.-Colonel ARDANT DU PICQ)	221
La funeste odyssée du « Navigateur » (par L. CADIÈRE).	247
Comment on écrit l'histoire : Réception du Colonel Guerrier à la Cour d'Annam, le 17 Août 1884 (par H. COSSERAT).	273
Notice sur une urne du Musée Khải-Định (par L. SOGNY et BUI-VĂN-CUNG).	297
Les fêtes du Têt en 1886 à Hué : Promenade publique du Roi (par H. COSSERAT).	301

AVIS

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en Novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 500 membres, dont 350 européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le Bulletin des Amis du Vieux Hué, tiré à 600 exemplaires, forme (fin 1922) 10 volumes in-8°, d'environ 3.900 pages en tout, illustrés de 664 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques.— Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. - Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

